

# Bulletin du Conseil communal

N° 4



# Lausanne

Séance du 5 novembre 2019

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 5 novembre 2019

4<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 novembre 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

### Sommaire

**Première partie** ..... 251

**Prestation de serment de Mme Sarra Perrin (PLR), en remplacement de M. Nicolas Tripet, démissionnaire** ..... 251

**Election complémentaire d'un·e suppléant·e au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Nicolas Tripet, démissionnaire**..... 251

### Communication

Courrier électronique de M. Xavier Company concernant le retrait de son interpellation « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité » ..... 252

### Communication – Dépôt

Pétition du Collectif sous-gare (429 signatures) : « Pétition contre la construction d'une antenne de téléphonie mobile 5G, rue Voltaire, Lausanne, dans une zone densément peuplée » ..... 252

Texte de la pétition ..... 253

### Communications

Séance du Conseil communal du mardi 5 novembre 2019 – demandes de traitement prioritaire..... 254

Commission permanente des pétitions. Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 .. 254

Commission permanente de gestion. Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Modifications ..... 255

Activation de la séance double du Conseil communal du mardi 17 décembre 2019 ..... 255

Réponse à la pétition au Conseil communal de Mme Stephanie Park concernant la réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020..... 256

Pétition de M. Vivien Galland et consorts du 12 avril 2018 – Soutien à la Police de Lausanne dans la lutte contre le deal de rue..... 258

Résolution de Mme Sara Gnoni du 15 janvier 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? »..... 259

### Communications – Dépôts

Question écrite de M. Alain Hubler (EàG) : « Evolution de la flotte des tl » ..... 260

Question écrite de M. Roland Philippoz (soc.) : « Taille et élagage des arbres sur des parcelles privées : quels sont les règles ? » ..... 261

Question écrite de M. Jacques Pernet (PLR) à propos de la vente du domaine de la ferme Aebi..... 261

Question écrite de M. Bertrand Picard quant à la présence de l'extrémiste Alain Soral à Lausanne ..... 262

Postulat de Mme Aude Billard (soc.) : « Les trottoirs ne sont pas des parkings » .....	262
Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Pour chaque nouveau quartier, une ludothèque ! » .....	262
Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Vers une politique municipale spécifique pour les ludothèques lausannoises » .....	263
Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Pour une politique inclusive de la mobilité en Ville en termes de genre et d’intergénérations » .....	263
Postulat de Mme Graziella Schaller et consorts : « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » .....	263
Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et consorts : « Une Maison des associations – Pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » .....	263
Interpellation de M. Alain Hubler (EàG) : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » .....	263
Interpellation de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « La Municipalité a-t-elle mis tout en œuvre pour garantir le réengagement des employés des PFO ? » .....	263
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sorties scolaires : pour sortir des doutes » .....	264
<b>Arrêté d’imposition pour les années 2020-2024</b>	
Préavis N° 2019/39 du 19 septembre 2019	
Discussion .....	264
<b>Deuxième partie</b> .....	303
<b>Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d’adaptation aux changements climatiques. Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l’adoption d’un plan climat par la Municipalité de Lausanne ». Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d’avancer au rythme exigé par la science ». Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire »</b>	
Rapport-préavis N° 2019/30 du 15 août 2019	
Discussion .....	303

## Première partie

Membres absents excusés : Mmes MM. Georges-André Clerc, Romain Felli, Claude Nicole Grin, Musa Kamenica, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, David Raedler.

Membres absents non excusés : Mme et M. Jean-Pascal Gendre, Céline Misiego.

Membres présents 90

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 2

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Prestation de serment de Mme Sarra Perrin (PLR), en remplacement de M. Nicolas Tripet, démissionnaire

**La présidente** : – Je prie MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer la nouvelle élue et j'invite l'assemblée, ainsi que le public à se lever.

*L'assemblée et le public se lèvent.*

**La présidente** : – Madame Perrin, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

**Mme Sarra Perrin (PLR)** : – Je le promets.

**La présidente** : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

J'invite l'assemblée, ainsi que le public à prendre place.

*Applaudissements.*

---

## Election complémentaire d'un·e suppléant·e au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Nicolas Tripet, démissionnaire

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous avons l'avantage de proposer M. Bertrand Picard à vos suffrages.

**Est élu** : M. Bertrand Picard, à l'unanimité.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la démission de M. Nicolas Tripet (PLR) du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- oui la présentation d'un candidat par M. Matthieu Carrel au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Bertrand Picard (PLR), comme suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2016-2021.

---

### **Communication**

Courrier électronique de M. Xavier Company concernant le retrait de son interpellation « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité »

A : M. Castioni Thibault

Cher Monsieur,

Compte tenu de l'acceptation de l'urgence de ma dernière interpellation, vous pouvez considérer celle du 20 mai 2019 comme retirée.

Avec mes meilleures salutations,

Xavier Company

---

### **Communication – Dépôt**

Pétition du Collectif sous-gare (429 signatures) : « Pétition contre la construction d'une antenne de téléphonie mobile 5G, rue Voltaire, Lausanne, dans une zone densément peuplée »

Lausanne, le 6 octobre 2019

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-jointe une pétition contre la construction d'une antenne de téléphonie mobile 5G, haute de 6 m, sur le toit de l'immeuble rue Voltaire 4, à Lausanne. Cette pétition a été signée par 429 personnes.

Des lettres d'opposition individuelles et collectives ont également été envoyées à la Municipalité en juillet 2019.

La Ville de Lausanne a classé la zone qui comprendra cette antenne comme étant une zone d'habitation à forte densité comprenant 4 écoles, 5 garderies, plusieurs aires de jeux et un EMS.

Cette zone comprend également déjà 3 antennes dans un rayon de 200m qui émettent toutes des ondes de faible à forte densité. Le cumul des ondes avec la nouvelle antenne sera donc conséquent. Or il n'a pour le moment pas été démontré qu'une exposition des

personnes, en particulier des personnes sensibles (enfants en bas âge, personnes âgées), aux champs générés par ces antennes n'est pas nocif pour la santé.

Dans la mesure où l'opérateur Salt n'a pas démontré que la quantité totale de rayonnements dans tous les lieux considérés répondait aux normes actuelles, le principe de précaution doit s'appliquer.

La commune de Lausanne n'est pas forcée d'autoriser cette antenne. Suite à plusieurs jugements du Tribunal Fédéral, il est maintenant possible pour une commune de planifier l'implantation des antennes de téléphonie mobile dans certaines zones définies dans son plan communal et donc en limitant leur implantation dans les zones densément peuplée comme le quartier sous-gare à Lausanne.

Les personnes ayant signé la pétition demandent donc aux autorités communales lausannoises de tout mettre en œuvre pour éviter la construction de l'antenne de la rue Voltaire.

Merci de nous tenir informés à l'adresse sus-mentionnée.

En espérant que notre demande pourra être entendue, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Pour le comité, *Nathalie Chèvre*

Texte de la pétition

### **Pétition au Conseil communal de Lausanne**

#### **Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G dans une zone densément peuplée**

L'opérateur Salt souhaite construire une antenne de téléphonie mobile 5G haute de 6 m sur le toit de l'immeuble rue Voltaire 4, dans le quartier Sous-Gare à Lausanne. Or la ville de Lausanne a classé la zone qui comprendra cette antenne comme étant **une zone d'habitation à forte densité** qui comprend **4 écoles, 5 garderies, plusieurs aires de jeux** pour enfants et **un EMS**.

Cette zone comprend **déjà 3 antennes** dans un rayon de 200m qui émettent toutes des ondes de faible à forte densité. Le **cumul des ondes** avec la nouvelle antenne sera donc conséquent. Il n'a pour le moment pas été démontré qu'une exposition prolongée de personnes, en particulier d'une population sensible (personnes âgées, enfant en bas-âge) aux champs électromagnétiques n'avaient pas d'effets nocifs pour la santé de ces personnes, **le principe de précaution doit donc s'appliquer**.

Dans la mesure où l'opérateur Salt n'a pas démontré que la quantité totale des rayonnements dans tous les lieux considérés répondant aux normes actuelles, le principe de précaution doit s'appliquer.

**La commune de Lausanne n'est pas forcée d'autoriser cette antenne.** Suite à plusieurs jugements du Tribunal Fédéral, il est maintenant possible pour une commune de faire une planification positive en cascade. C'est-à-dire que la commune a le droit de planifier l'implantation des antennes de téléphone mobile dans certaines zones définies dans son plan communal, en limitant leur implantation dans les zones d'habitation (arrêt 1C\_449/2011 du 19 mars 2012).

C'est pourquoi les personnes soussignées demandent aux autorités communales lausannoises de tout mettre en œuvre pour éviter la construction de cette nouvelle antenne 5G à la rue Voltaire 4 dans le quartier Sous-Gare.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil :** – Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.

## Communication

Séance du Conseil communal du mardi 5 novembre 2019 – demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 30 septembre 2019

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge, qu'elle vous remercie de traiter dans l'ordre suivant :

**Préavis N° 2019/39 – FIM :** « Arrêté d'imposition pour les années 2020-2024 ».

**Motif :** L'arrêté d'imposition doit être envoyé au Canton pour le 20 novembre au plus tard.

Puis :

**Rapport-préavis N° 2019/30 – CD** « Stratégie municipale en matière de lutte contre le réchauffement climatique »

**Motif :** Les taxes doivent entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Commission permanente des pétitions

Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

Lausanne, le 30 septembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de sa séance plénière du 30 septembre 2019, la Commission permanente des pétitions s'est constituée comme suit :

Présidente : M<sup>me</sup> Graziella SCHALLER CPV  
1<sup>re</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> Sara SOTO Les Verts  
2<sup>e</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> Anita MESSERE UDC

Membres : M. Quentin BEAUSIRE socialiste  
M<sup>me</sup> Anne BERGUERAND Les Verts  
M. Xavier de HALLER PLR  
M. Gianfranco GAZZOLA socialiste  
M<sup>me</sup> Christine GOUMAZ socialiste  
M<sup>me</sup> Laura MANZONI EàG  
M. Pierre OBERSON PLC  
M<sup>me</sup> Françoise PIRON PLR  
M<sup>me</sup> Paola RICHARD-DE PAOLIS socialiste

Secrétaire : M. Frédéric TETAZ

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## Communication

Commission permanente de gestion  
Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020  
Modifications

Lausanne, le 3 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à deux démissions, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit lors de sa séance du 3 octobre 2019 :

Président :	M. Pierre Conscience, EàG
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Henri Klunge, PLR
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Paola Richard-de Paolis, Soc.
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, PLR M. Musa Kamenica, Soc., rapporteur
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Louis Dana, Soc. M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts, rapportrice
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	M. Johan Pain, EàG M <sup>me</sup> Paola Richard- de Paolis, Soc., rapportrice
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Yvan Salzmann, Soc., rapporteur M <sup>me</sup> Graziella Schaller, CPV
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Georges-André Clerc, PLC M. Henri Klunge, PLR, rapporteur
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Jean-Daniel Henchoz, PLR M <sup>me</sup> Karine Roch, Les Verts, rapportrice
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC, rapporteur M <sup>me</sup> Gianna Marly, Soc.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## Communication

Activation de la séance double du Conseil communal du mardi 17 décembre 2019

Lausanne, le 4 octobre 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Bureau a décidé d'activer la séance de réserve du 17.12.2019.

Le programme de décembre 2019 sera donc le suivant :

- Mardi 10.12.2019 – séance double 18h00 et 20h30
- Mercredi 11.12.2019 – séance simple début à 19h30
- Mardi 17.12.2019 – séance double 18h00 et 20h30

Ces trois séances auront le même ordre du jour. Cela veut dire qu'il n'y aura qu'une seule fois les opérations préliminaires et les questions orales.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## **Communication**

Réponse à la pétition au Conseil communal de Mme Stephanie Park concernant la réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020

Lausanne, le 10 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 4 décembre 2018, Mme Stephanie Park déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 22 novembre 2018 et munie de 31'633 signatures (dont 2'308 sous format papier et 29'325 en ligne), parmi lesquelles 2'092 sont lausannoises (dont 891 sous format papier et 1'201 en ligne), demandant au Conseil communal de reconsidérer les coupes budgétaires annoncées au Sinfonietta de Lausanne pour 2019 et 2020. Cette demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 6 décembre 2018.

Fondé en 1981 par M. Jean-Marc Grob sous le nom d'Orchestre des Rencontres Musicales (ORM), le Sinfonietta de Lausanne est subventionné par la Ville de Lausanne pour ses spécificités d'orchestre dit de transition (ou de formation), qui doit « permettre à un ensemble de musiciens professionnels qui ont terminé ou vont terminer leurs études musicales de pratiquer le répertoire le plus large possible devant un public varié » (selon décision municipale du 23 septembre 1985). Cet orchestre à géométrie variable offre aux jeunes diplômé·e·s les plus prometteur·euse·s des hautes écoles de musique l'opportunité d'un premier emploi, avant que certain·e·s n'entrent dans des formations de renom.

La Municipalité est attachée à cette mission et souhaite continuer à soutenir l'orchestre. La Ville de Lausanne ne peut cependant pas assumer seule son financement. Au cours des années, le financement public du Sinfonietta est devenu très largement lausannois alors que ses missions particulières n'ont pas été renforcées. L'orchestre a aujourd'hui une dimension qui dépasse largement Lausanne, tant en termes de prestations au public que de recrutement des musicien·ne·s.

Le budget de la Fondation Sinfonietta de Lausanne oscille entre CHF 1'100'000.- et CHF 1'400'000.-, en fonction des sollicitations de concerts. Le subventionnement public pour l'exercice comptable bouclé le 31 juillet 2018, soit avant la réduction de la subvention, était de CHF 717'500.- (CHF 602'500.- par la Ville de Lausanne et CHF 115'000.- par le Canton de Vaud), sur un total de charges de CHF 1'465'159.-. Les apports indirects via Lausanne Estivale (CHF 17'000.-) et les activités scolaires lausannoises (CHF 38'500.-) ne sont pas inclus dans ces subventions. Les recettes des entrées liées à la saison des six concerts lausannois se sont montées à CHF 66'205.-. Le total des produits nets des concerts s'est monté à CHF 516'881.- (CHF 191'036.- en 2016-2017), alors que les recettes liées aux fondations et aux dons se sont montées à CHF 223'220.-. L'exercice a été bouclé sur un bénéfice de CHF 50'501.-. Le bilan au 31 juillet 2018 fait figurer des capitaux propres à hauteur de CHF 165'250.- et un fonds de péréquation de CHF 71'000.-, soit le maximum admis.

Entre 2006 et 2018, la subvention communale a augmenté de CHF 265'000.- (+ 80%), cette augmentation devant notamment « permettre une augmentation du nombre de concerts annuels au vu de l'attrait du public pour cet ensemble symphonique », selon le rapport-préavis N° 2008/26 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma » du 21 mai 2008. La saison de concerts a été augmentée de cinq à six concerts en 2009-2010. Entre 2006 et 2018, la subvention cantonale a augmenté de CHF 35'000.- (+ 50%).

Un sondage effectué en 2017 auprès de 102 musicien-ne-s ayant participé au moins à dix projets du Sinfonietta sur les deux saisons précédentes a démontré que 50% y jouaient depuis plus de huit ans, que 59% sont diplômé-e-s de l'HEMU Vaud-Valais-Fribourg, que 41% sont diplômé-e-s de l'HEM Genève, que 53% résident hors du canton de Vaud et que l'âge moyen est de 38 ans pour les chefs de pupitre et de 32 ans pour les tutti. Le nombre d'années d'activité au Sinfonietta n'est ni réglementé ni limité. La durée moyenne d'activité au Sinfonietta et son évolution ne sont pas documentées.

Dans ce contexte, tenant compte de considérations de priorisation tant financière que culturelle, le préavis d'une baisse de subvention importante dès 2019 (à hauteur d'environ CHF 400'000.-) a été signifié à la présidence et vice-présidence, puis au Conseil de fondation du Sinfonietta en avril 2017.

Conjointement avec le Canton de Vaud, il a été demandé au Sinfonietta en avril 2017 de revoir son modèle de fonctionnement, de renforcer son rôle originel, d'assurer un partenariat fort avec la formation musicale supérieure pour ainsi garantir la vision et la mission pédagogique de l'orchestre, en bonne complémentarité avec la mission d'excellence et de vie musicale lausannoise assumée par l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Par ailleurs, il a été noté que l'HEMU avait notablement augmenté son activité de production et avait de facto repris une partie des missions du Sinfonietta. Un dialogue et une clarification s'imposaient.

A cet effet, il a été demandé au Sinfonietta d'imaginer soit un modèle romand financé par le territoire romand, soit un modèle privilégiant les diplômé-e-s de l'HEMU et favorisant des synergies fortes avec l'HEMU, partenaire académique naturel avec qui les relations étaient distendues. De nombreuses séances ont dès lors été menées pour clarifier les attentes des collectivités publiques et inciter à un nouveau modèle de fonctionnement et à de nouveaux partenariats.

L'argumentaire des collectivités publiques a toujours été entendu par la Fondation Sinfonietta de Lausanne, même si une annonce de réduction de subvention n'est jamais reçue avec enthousiasme. Les nombreux échanges avec les représentant-e-s du Conseil de fondation ont toujours été constructifs et dictés par la compréhension mutuelle. Dans leur courrier et dossier daté du 22 février 2018, une réduction de la subvention de CHF 150'000.- y était à ce titre jugée acceptable.

La position de la Municipalité a été clarifiée par un courrier daté du 20 juin 2018, annonçant une réduction de subvention qui serait proposée au Conseil communal de CHF 150'000.- en 2019, puis de CHF 100'000.- additionnels dès 2020. La subvention serait alors stabilisée, avec cette réduction moindre qu'annoncée initialement. Ce courrier avait pour objectif de permettre à l'orchestre d'anticiper les aménagements artistiques et structurels à court et moyen terme.

Le Conseil de fondation du Sinfonietta a pour l'heure privilégié la démarche d'un rapprochement avec l'HEMU qui est désormais en cours, portée par un nouveau directeur artistique compétent et impliqué. C'est dans ce contexte que le Canton de Vaud a augmenté sa subvention en 2019 et annoncé des intentions d'augmentation également pour 2020.

La subvention 2019 de la Ville de Lausanne en faveur du Sinfonietta à hauteur de CHF 445'000.-, en diminution de CHF 150'000.-, a été entérinée par la Fondation Sinfonietta de Lausanne. Les comptes 2018-2019 sont annoncés à l'équilibre. Le budget pour la saison 2019-2020, tenant compte de la réduction de la subvention et approuvé par le Conseil de fondation le 19 juin 2019, est basé sur un total de charges de CHF 1'316'625.-. Il présente également un résultat équilibré, avec une recherche de fonds réaliste et des recettes d'entrées pour une saison de cinq concerts de CHF 39'000.-.

Eu égard aux récentes démarches effectuées par le Conseil de fondation et par la direction de l'orchestre, tenant compte également de la situation de l'orchestre et de la pétition à laquelle le présent écrit donne réponse, la Municipalité a proposé pour 2020 une subvention en faveur du Sinfonietta de CHF 395'000.-, soumis au Conseil communal dans le cadre de la votation du budget. Le second volet de la réduction de subvention serait ainsi moins important qu'annoncé.

Avec les intentions affichées de part et d'autre, le financement public se stabiliserait à hauteur de 2/3 pour la Ville de Lausanne et 1/3 pour le Canton de Vaud. D'autres collectivités publiques romandes pourront être sollicitées à moyen terme en fonction de l'évolution du projet pédagogique et artistique.

Un orchestre de transition est aujourd'hui encore important sur notre territoire, pour assurer au cœur de la politique culturelle lausannoise le lien entre la formation artistique supérieure (qui relève d'une mission cantonale) et l'inscription dans le monde professionnel. La Municipalité entend donc maintenir un subventionnement important, mais néanmoins raisonnable au Sinfonietta de Lausanne.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Pétition de M. Vivien Galland et consorts du 12 avril 2018 – Soutien à la Police de Lausanne dans la lutte contre le deal de rue

Lausanne, le 10 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En réponse aux pétitionnaires, la Municipalité souhaite rappeler les efforts entrepris en matière de lutte contre le deal de rue depuis lors.

Le 15 juin 2018, la Municipalité a mis sur pied de nouvelles mesures de lutte contre le deal de rue en renforçant la présence policière visible, en uniforme. Six endroits, reconnus alors comme étant des lieux fréquentés par les dealers de rue, ont été occupés par la police, de 8h à 22h sans interruption, dans une logique tant préventive que dissuasive. A ce dispositif, qui mobilise 20 agent·e·s à plein temps, venait s'ajouter l'ensemble des mesures répressives déjà en vigueur par les diverses unités en uniforme ainsi que le travail de fond effectué par les entités spécialisées de la police judiciaire municipale.

Après 100 jours, un bilan a été fait, lequel s'est révélé très positif. Forte de ce succès, la Municipalité a enjoint le Corps de police (CP) à poursuivre sur cette voie et, dès le 14 janvier 2019, les heures de présence des agent·e·s en uniforme ont été renforcées d'une heure le matin et d'une heure le soir.

La Municipalité a observé attentivement les effets de ce dispositif et a constaté la perturbation ainsi générée auprès des acteurs du deal de rue, tout en étant pleinement consciente que les dealers se déplacent et tentent de s'adapter. Ceci nécessite la poursuite des efforts et le dispositif exposé ci-dessus, prévu initialement pour un an, a été pérennisé en date du 12 juin 2019, s'inscrivant dorénavant dans les missions régulières du CP.

Le programme de législature 2016-2021 prévoit également un renfort substantiel en matière de ressource policière. Ce sont ainsi 25 équivalents temps plein de policier·ère·s qui renforceront les rangs du CP, notamment en matière de police de proximité. Comme annoncé dans le plan d'action de la sécurité publique de la Ville de Lausanne 2018-2021, l'objectif ambitieux de franchir la barre de 500 équivalents temps plein de policier·ère·s en 2021 pourra donc être atteint.

La Municipalité ne se contente pas uniquement de ce volet préventif et répressif puisque la population souffrant de toxicomanie dispose, depuis octobre 2018, d'un local de consommation sécurisé qui participe également à l'amélioration de la situation en rue en s'inscrivant pleinement dans la logique de réduction des risques.

La Municipalité souhaite poursuivre ces différentes actions et continuer à œuvrer sur les divers axes de la politique des quatre piliers en favorisant les synergies et échanges entre les différents acteurs travaillant autour de cette problématique. Elle a ainsi initié différentes plateformes de rencontres régulières afin d'adapter les différents dispositifs à l'évolution de la situation en se basant sur l'analyse croisée de tous ces intervenants.

Par ses différentes actions, la Municipalité estime avoir répondu aux pétitionnaires.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## **Communication**

Résolution de Mme Sara Gnoni du 15 janvier 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? »

Lausanne, le 10 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 janvier 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Sara Gnoni :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette les cellules ARC à disposition des conseillères et conseillers communaux, dans le cadre de leur mandat ».

## Réponse de la Municipalité

Une étude récente portant sur le harcèlement et le sexisme à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe<sup>1</sup> est arrivée à la conclusion que ce problème existe dans tous les parlements du continent et que les services d'assistance et de conseil revêtent une importance majeure dans cette lutte ; dans ce contexte, les auteurs citent en exemple la mesure prise par le Parlement suisse. Ce dernier a mandaté, fin 2017, une cellule indépendante, spécialisée dans l'aide aux victimes de mobbing et de harcèlement sexuel, pour traiter les questions de harcèlement relatives aux membres de l'Assemblée fédérale, année durant laquelle elle n'a été confrontée à aucun cas concret. Considérant que la mise à disposition de cette prestation avait, en soi, un effet préventif dans la lutte contre le mobbing et le harcèlement sexuel, il a été décidé de prolonger d'un an son mandat.<sup>2</sup>

La Ville de Lausanne ne connaît pas de système équivalent. Comme déjà indiqué dans la réponse à l'interpellation citée en titre, la cellule ARC est « chargée de mettre en œuvre l'obligation légale de protection de la personnalité au sein de l'administration communale ». Le règlement actuel ne prévoit pas sa mise à la disposition des conseillères communales et conseillers communaux. En effet, les démarches formelles qui y sont définies, dont la cellule ARC a la responsabilité (telles que la médiation, la concertation ou l'ouverture d'enquête), font toujours référence à la structure hiérarchique de l'administration communale (p. ex. possibilité d'impliquer dans les décisions les directions des services ou la Municipalité).

La Municipalité est déterminée à combattre toutes les formes de harcèlement avec la plus grande fermeté et à promouvoir les valeurs du respect mutuel et de la correction en toute circonstance, et cela indépendamment du genre.

Au vu de ce qui précède, elle propose d'ouvrir l'accès à la cellule ARC aux membres du Conseil communal qui le souhaiteraient, pour les prestations d'information et de conseil. L'expérience au sein de l'administration montre que ces prestations de base sont les plus sollicitées par le personnel et les services de la Ville. Le conseil, notamment, permet de résoudre une large majorité des situations problématiques soumises à la cellule ARC. Pour les cas nécessitant l'ouverture de démarches plus formelles (médiations ou enquêtes par exemple), le Bureau de votre Autorité pourrait être saisi et faire appel, au cas par cas, à des prestataires externes spécialisés. La cellule ARC est également à la disposition du Bureau du Conseil communal pour l'aider à mettre en œuvre ces interventions.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication – Dépôt

Question écrite de M. Alain Hubler (EàG) : « Evolution de la flotte des tl »

La Municipalité est invitée à demander à la direction des tl d'informer le Conseil communal de Lausanne sur l'évolution de la flotte routière, donc à l'exclusion du m1 et du m2, des tl sur ces vingt dernières années en fournissant les données suivantes :

---

<sup>1</sup> Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe, Union interparlementaire (UIP) et Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 2018, <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/etude-uip-apce-violence-sexuels.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/2018/mm-vd-2018-11-09.aspx?lang=1036> ,

- Nombre de véhicules électriques et thermiques de la flotte en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018.
- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018.
- Nombre de passagers transportés par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018.

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Alain Hubler*

---

### **Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Roland Philippoz (soc.) : « Taille et élagage des arbres sur des parcelles privées : quels sont les règles ? »

A quel règlement communal ou cantonal les propriétaires de parcelles sont-ils soumis quant à la taille et l'élagage de leurs arbres ?

Lorsque ces arbres ont pris de l'ampleur au fil du temps, qu'ils obstruent la vue ou que les branches créent une nuisance pour les habitants ou la construction, quelles sont les règles qui s'appliquent ?

Sur ce plan, les propriétaires d'immeubles ont-ils des devoirs envers leurs locataires ?

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) *Roland Philippoz*

---

### **Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Jacques Pernet (PLR) à propos de la vente du domaine de la ferme Aebi

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la presse, j'ai appris que les propriétaires de la ferme Aebi, sise sur l'Avenue Victor Ruffy, en mains familiales depuis plusieurs générations d'agriculteur, faute de successeur, pensaient vendre leur domaine.

Voici mes questions

1. Est-ce réellement le cas ?
2. Si oui, la Municipalité était-elle au courant avant que la Presse relate le fait ?
3. Si cette vente semble être avérée, la Ville peut-elle exiger le maintien d'une ferme familiale à cet emplacement ?
4. Partant du principe que ce point 3 n'est probablement pas possible, la Municipalité envisage-t-elle entreprendre quelque chose à l'égard de la future affectation de cette importante propriété ?
5. Si oui, dans quelle direction entend-elle intervenir ?
  - a. Quelles sont ses intentions ?
  - b. Quelles sont ses compétences ?
  - c. Quelles sont ses marges de manœuvre ?

6. Si non, quelles sont les raisons qui pourraient justifier son désintéressement ?

Question subséquente

Serait-ce du domaine du « pensable » que la Municipalité se porte acquéreur (voire utilise l'un de ses fonds ?) d'une partie – ou du tout – de la propriété dans le but de conserver l'esprit de cet espace vert, bienvenu dans le bétonnage ambiant ? Comme, par exemple

- jardins familiaux
- espaces verts
- places de jeux
- ou toute autre animation liée de près ou de loin avec la nature ?

D'ores et déjà, le soussigné remercie la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 19 octobre 2019

(Signé) *Jacques Pernet*

---

**Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Bertrand Picard quant à la présence de l'extrémiste Alain Soral à Lausanne

Monsieur le Municipal,

La presse m'apprend que Monsieur Alain Soral, extrémiste d'extrême-droite condamné en France et en lien avec des organisations radicales de Genève, s'installe à Lausanne.

Ma question ou plutôt mes questions à ce sujet sont les suivantes :

1. Les autorités lausannoises sont-elles au courant de l'installation de ce fâcheux personnage sur le territoire communal ?
2. Quelles sont les mesures prises pour garder un œil sur ses futures activités et, le cas échéant, restreindre sa liberté d'action afin de l'empêcher de nuire et de salir l'image de notre Ville ?

Merci d'avance pour votre réponse à ce sujet.

Lausanne, le 3 novembre 2019

(Signé) *Bertrand Picard*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Aude Billard (soc.) : « Les trottoirs ne sont pas des parkings »

Lausanne, le 5 novembre 2019

(Signé) *Aude Billard*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Pour chaque nouveau quartier, une ludothèque ! »

Lausanne, le 5 novembre 2019

(Signé) *Vincent Brayer* et 6 cosignataires

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Vers une politique municipale spécifique pour les ludothèques lausannoises »

Lausanne, le 5 novembre 2019

(Signé) *Vincent Brayer* et 6 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Pour une politique inclusive de la mobilité en Ville en termes de genre et d'intergénération »

Lausanne, le 8 octobre 2019

(Signé) Françoise Piron et 4 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Graziella Schaller et consorts : « Offrons les étoiles aux Lausannois ! »

Lausanne, le 9 octobre 2019

(Signé) *Graziella Schaller* et 6 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et consorts : « Une Maison des associations – Pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »

Lausanne, le 2 octobre 2019

(Signé) *Sophie Michaud Gigon* et 6 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Alain Hubler (EàG) : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... »

Lausanne, le 5 novembre 2019

(Signé) *Alain Hubler*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « La Municipalité a-t-elle mis tout en œuvre pour garantir le réengagement des employés des PFO ? »

Lausanne, le 5 novembre 2019

(Signé) Pierre Conscience et 8 cosignataires

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

## Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sorties scolaires : pour sortir des doutes »

Lausanne, le 5 novembre 2019

(Signé) *Benoît Gaillard* et 6 cosignataires

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

---

## Arrêté d'imposition pour les années 2020-2024

Préavis N° 2019/39 du 19 septembre 2019

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Une certaine effervescence s'est fait sentir avant le début de la séance, car le moment du vote de l'arrêté d'imposition est un des moments importants de la vie d'une commune, le moment où elle démontre à ses contribuables qu'elle est capable de gérer son budget et son fonctionnement, avec quel argent. Elle manifeste ainsi surtout comment elle les respecte ou du moins sa capacité à bien investir leur argent et combien elle souhaite les garder. C'est un moment très particulier ! Comment ne pas le déceler en ce moment de réelle communion, alors que la Municipalité *in corpore* est venue présenter le budget et l'arrêté d'imposition ; une gauche gouvernementale qui propose une baisse d'impôt, attirant les municipaux de tous bords bon gré mal gré, ce n'est pas rien ! En résumé, la communication est bien huilée avec les efforts de notre syndic et de la municipale des Finances dans les médias, où ils sont venus, la même semaine, nous expliquer dans les mêmes termes — c'est logique — comment interpréter leur décision. Car c'est une affaire de calculs, mais vous avez certainement compris que je les interprète différemment.

Pour un débat serein, il me paraît important de n'examiner l'arrêté d'imposition qu'à l'aune de notre commune, exclusivement. Qu'importe que d'autres communes de gauche ou de droite fassent différemment, qu'importe que le Canton ait pris des décisions qu'il nous faut appliquer — dont acte — et qu'importe que le grand argentier soit de droite ou que la majorité du Conseil d'Etat soit de gauche ? Aujourd'hui, nous devons nous soucier des contribuables lausannois et rien que d'eux, mais nous devons nous en soucier dans leur ensemble et non en les divisant en différentes catégories. Dans ce débat, les chiffres sont importants et c'est pourquoi j'en fais afficher quelques-uns. (*Une image est projetée.*) Il sera question de chiffres toute la soirée, j'imagine !

La valeur du point d'impôt à Lausanne se monte à 5,4 millions. Les coûts de l'AVASAD qui étaient à la charge de la Ville de Lausanne représentent 13,4 millions ; ils équivalent donc à 2,48 points d'impôt, c'est-à-dire que nous sommes quasiment dans la cible de 2,5 points évoquée. En plus, l'augmentation des déductions sur les primes et sur les frais de garde représente une perte de 5,3 millions pour la Ville de Lausanne. Chronologiquement, un transfert des charges de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) des communes au Canton doit se faire, selon un accord conclu entre le Canton et les communes. Je cite un passage tiré de la communication de l'Union des communes vaudoises (UCV) : « La convention garantit la neutralité fiscale pour le contribuable, à l'exclusion de tout autre facteur. » J'insiste sur la dernière partie de la phrase. « Les communes peuvent diminuer ou augmenter leur taux d'impôt en fonction des

conséquences propres à la bascule ou de toute autre option de gestion. Par exemple, une commune peut choisir de conserver le même taux d'impôt, ce qui correspond en réalité à une augmentation d'impôt par rapport à la bascule demandée.» Je répète : une augmentation ! Il s'agit d'une communication de l'UCV dont notre syndic est vice-président. En somme, les communes s'étaient engagées à répercuter 1,5 point d'impôt sur le taux de leurs contribuables. Par après, le Canton a imposé l'application de déductions ; pour les esprits chagrins, rappelons qu'il s'agit, pour les déductions pour l'assurance-maladie, du fruit d'une demande populaire formulée dans une initiative, alors que pour les déductions des frais de garde, il s'agit d'un des biais de l'accord de la RIE 3 dont je ne rappelle pas les soutiens populaires, également dans les urnes. Lorsque la Municipalité écrit, dans son préavis : « L'Etat a décidé d'augmenter... » en parlant des déductions, elle travestit la réalité en tenant un discours connu : « c'est la faute du Canton » encore et toujours. Cette augmentation des déductions constitue une véritable aubaine, pour notre Municipalité, tantôt pour justifier de ne pas répercuter le 1,5 point d'impôt, tantôt pour reprendre à son compte ces déductions pour expliquer aux Lausannois qu'elles constituent une diminution de la fiscalité. Ce raisonnement mélange des pommes et des poires, ou en d'autres mots, il mêle « point d'impôt » et « équivalent point d'impôt » tout simplement parce qu'il ne concerne pas tous les contribuables, notamment pour ce qui est des frais de garde. Quand notre syndic dit que ces nouvelles déductions font plus que compenser l'augmentation du coefficient cantonal, en soi c'est juste, mais c'est taire le fait que la Ville se refait sur la perte de rentrées fiscales dues à ces déductions. Le syndic peut accuser le PLR de désinformation fiscale, mais je maintiens que la Ville s'arrange avec la réalité fiscale pour nous vendre son arrêté ; un camouflage, en quelque sorte.

Je m'explique : lorsque les contribuables paient leurs impôts, ils le font sur la base d'un taux aggloméré, c'est-à-dire le taux cantonal plus le taux communal. Je demande à monsieur Tétaz de projeter les deuxièmes chiffres. *(Une image est projetée.)*

Voilà ce que la Ville nous tait. Avec la solution proposée, le contribuable verra une augmentation d'un point d'impôt, en 2020, le Canton augmentant son imposition de 1,5 point et la ville le baissant de 0,5 point, soit un point d'impôt en plus au final. On arrivera au statu quo dès 2021, le Canton passant à seulement 0,5 point d'augmentation et la Ville diminuant de 0,5 point, arrivant à un total de zéro pour le contribuable lausannois. Il n'y aura donc aucune baisse d'impôt. Si elle avait appliqué la baisse de 1,5 point, les Lausannois auraient vu leur taux rester inchangé en 2020 et baisser d'un point dès 2021 ; c'est ce que j'appelle une baisse d'impôt. En lieu et place, la Municipalité noie le poisson et invoque « toutes choses étant égales par ailleurs » soit la phrase qui, à peine prononcée devrait nous indiquer qu'il y a anguille sous roche, en reprenant tout d'un coup les déductions à son compte. Cela ne constitue pas une neutralité de la bascule d'impôt.

Un élément n'est jamais évoqué dans les discussions : pourquoi les Lausannois n'auraient-ils pas droit à une baisse de taux — qu'elle soit agglomérée, communale ou cantonale — et de profiter en plus de déductions qui sont le fruit de décisions populaires et donc également de nouvelles déductions ? Cette situation permettrait nettement mieux au syndic de satisfaire son souci d'augmenter le pouvoir d'achat du contribuable ainsi qu'il le dit dans l'article du *24 heures*. Cela répondrait également à son souci d'impôt juste, qu'il évoque dans le même quotidien, surtout dans l'une des communes qui taxe le plus ses contribuables. Dans les faits, heureusement que nous avons ces déductions, car au final, ce sont elles qui provoqueront une baisse de la fiscalité et en rien le nouveau taux lausannois.

C'est la raison pour laquelle le PLR déposera un amendement à 1,5 point par rapport au chiffre inscrit dans l'accord entre le Canton et les communes. Nous interviendrons donc plus tard pour présenter notre amendement. C'est la solution qui permet aux contribuables de profiter des déductions et d'une véritable baisse du taux d'imposition des communes et aussi du Canton. Si la Ville ne le fait pas, cela montrera que malgré son effet d'annonce de moins 0,5 point et même quand la possibilité d'un transfert de charges se présente, la ville ne peut en profiter pleinement ni en faire profiter ses contribuables, n'étant pas capable

d'absorber financièrement de nouvelles déductions quand elle ne répercute pas parallèlement dans l'imposition de nouvelles taxes — taxe au sac — ou qu'elle ne propose pas de nouveaux plans climat avec une taxe d'électricité, qui ne touchera évidemment pas tous les gens de la même manière, mais nous en reparlerons lors du prochain débat.

En résumé, si cette fois-ci, ce n'est pas le bon moment, ce ne le sera jamais ! Je conclurai par ce que j'évoquais précédemment : l'arrêté d'imposition est le moment où une commune démontre à ses contribuables comment elle est capable de gérer son fonctionnement. Or, elle ne peut manifestement plus gérer de manière satisfaisante. La commune doit montrer avec quel argent et surtout à quel point elle respecte ses contribuables et nous voyons ici que le respect d'une convention n'a pas énormément de valeur. A tout le moins, la commune doit montrer qu'elle est capable de bien investir l'argent des contribuables et à quel point elle souhaite les conserver. Ici, on souhaite garder les contribuables, certes, mais pour les taxer et en tout cas pas pour leur répercuter des baisses d'impôt.

Amendement Philippe Miauton

Ces impôts sont perçus à raison de ~~78,5%~~ 77,5 % de l'impôt cantonal de base.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Nous nous penchons ce soir sur un dossier complexe, en lien avec des accords et des décisions prises entre les niveaux communal et cantonal. J'essaierai d'être le plus clair et bref possible dans mon argumentation conduisant le Parti socialiste lausannois à défendre la position municipale. D'ores et déjà je m'excuse, car la complexité du dossier risque parfois de m'amener à des considérations techniques, dans lesquelles vous ne vous perdrez pas, je l'espère.

En remarque liminaire, j'estime très important de comprendre que la décision que nous avons à prendre ce soir est essentielle. Elle doit être réfléchie à l'aune de plusieurs aspects majeurs que l'on ne saurait ignorer si l'on souhaite avoir une vision d'ensemble sur ce dossier. En premier lieu, il faut se pencher sur l'accord dit de l'AVASAD signé entre le Canton et les communes vaudoises, qui voit le Canton reprendre les charges liées aux aides et soins à domicile. En deuxième lieu, il y a les décisions prises au niveau cantonal concernant la fiscalité et les déductions fiscales nouvellement modifiées, qui ont un impact sur les finances communales, mais échappent à nos prérogatives d'élus communaux. En troisième lieu, nous devons considérer l'impact des deux premiers éléments sur les finances lausannoises afin de réfléchir à une composition équilibrée pour le nouvel arrêté d'imposition. Enfin, le quatrième aspect capital dans nos réflexions concerne la fiscalité *in fine* des ménages lausannois.

Avant de développer ces quatre volets, je tiens à souligner que vous entendrez probablement, ce soir, certains élus ou élues — cela n'a pas manqué et M. Miauton vient de le faire — vous dire qu'il ne faut pas tenir compte de l'un ou de l'autre des quatre facteurs que j'ai annoncés. Ce type de position nous semble tronquée si l'on souhaite avoir une vision globale du sujet. Je vous invite donc à ne négliger aucun de ces aspects.

Je commence par examiner le pacte dit de l'AVASAD entre le Canton et les communes vaudoises, qui voit le Canton reprendre les charges des aides et soins à domicile et les recettes fiscales qui y sont liées. Le transfert de charges des communes au canton représente 90 millions de francs au niveau cantonal, soit 2,5 points d'impôt cantonal, que le Canton compense en augmentant son taux d'imposition d'autant. L'accord ne prévoyait pas de baisse automatique des taux fiscaux communaux, en compensation, ce qui serait d'ailleurs illégal. Dans un courrier du 28 septembre 2018 adressé à toutes les communes du canton, l'UCV précise qu'un point d'impôt sera conservé par les communes au moment de la bascule. Les communes devaient donc, en moyenne, baisser leur taux de 1,5 point et conserver 1 point d'impôt, afin que le transfert leur donne un peu de souffle dans un contexte compliqué pour les finances communales. Dans le cas de Lausanne, le transfert des charges des soins à domicile au Canton représente une diminution de 13,4 millions des

charges, soit un montant très important. (*Un tableau est projeté.*) A droite, vous voyez les charges de 13,4 millions reprises par le Canton.

J'en arrive au deuxième point essentiel du débat, qui concerne la fiscalité cantonale. En effet, en parallèle au transfert de charges que je viens de mentionner, le Canton prévoit, dans sa stratégie fiscale, une baisse de 1 point du taux fiscal cantonal. Dans cette même stratégie, le Canton prévoit des déductions supplémentaires pour les contribuables en ce qui concerne les assurances maladie et les frais de garde. Nous ne discuterons pas du fond de ces déductions, puisqu'elles ne sont pas de compétence communale, mais elles ont un effet sur les revenus imposés. Par conséquent, par effet de bord, elles font diminuer les recettes fiscales de nombreuses communes. Cet effet a été ignoré à bien des échelons, mais il se chiffre pourtant, *in fine*, à environ 5,4 millions de pertes de rentrées fiscales pour la Ville de Lausanne, soit environ 1 point d'impôt communal lausannois. Sur le diagramme projeté, vous voyez 13,4 millions que le Canton reprend à sa charge et les 5,4 millions que la ville perd par effet de bord dû aux déductions introduites par le Canton.

Si je résume, après les deux premiers points qui concernent les effets cantonaux, le canton reprend 13,4 millions de charges à Lausanne pour le transfert des aides et soins à domicile. Lausanne devrait conserver 5,4 millions de cette somme pour assainir ses finances, selon l'UCV et l'esprit de l'accord AVASAD signé entre le Canton et les communes. Mais en plus, elle perd 5,4 millions qui correspondent aussi à environ 1 point d'impôt dû aux effets de bord des déductions fiscales cantonales. Par conséquent, de la manne de 13,4 millions que gagne Lausanne, après ces effets, il ne reste que 2,7 millions, soit exactement un demi-point d'impôt communal. Or, c'est exactement ce que vous propose l'arrêté d'imposition, à savoir une baisse fiscale de 2,7 millions, c'est-à-dire le supplément par rapport au point que l'on doit conserver dans l'esprit de l'accord AVASAD selon l'USV, et le point que l'on perd du fait de l'effet de bord.

Plusieurs questions se posent pour les finances lausannoises. Tout d'abord, quel est l'impact sur les finances et donc sur les prestations offertes à la population ? Pourquoi ne pas procéder à la baisse de 5 points d'impôt prévue initialement par le pacte AVASAD ? Ensuite, il faut aussi s'interroger sur l'impact final sur les impôts des Lausannoises et Lausannois. Nous devons donc considérer les impacts des deux premiers points que j'ai évoqués dans mon intervention, en lien avec le Canton et en conséquence de l'arrêté d'imposition. Si l'on prend en compte l'effet des déductions fiscales sur les finances lausannoises, ainsi que la proposition de baisser le taux fiscal de Lausanne d'un demi-point pour le faire passer à 78,5, les deux effets représentent environ 8 millions de francs soit l'équivalent de la baisse de 1,5 point annoncée par le pacte AVASAD. En ce sens, l'arrêté d'imposition tel qu'énoncé respecte l'esprit du pacte, qui voulait une baisse de 1,5 point au niveau communal et que les communes gardent un point pour assainir leurs finances. L'esprit du pacte est donc respecté et Lausanne honore l'engagement pris envers le Canton.

Mais alors, pourquoi ne pas baisser davantage le taux d'imposition lausannois, me direz-vous. Ce pourrait effectivement être une autre possibilité. En premier lieu, l'esprit du pacte AVASAD était que les communes ressortent de l'échange en ayant un peu amélioré leur santé financière. Baisser davantage le taux de fiscalité reviendrait à péjorer durablement les finances lausannoises. Comme nous le savons toutes et tous, nous traversons une période où l'exercice du budget relève de l'équilibre et le budget 2020 de Lausanne s'annonce extrêmement tendu. Par conséquent, baisser encore les rentrées fiscales revient à mettre en péril les prestations et services à la population. Lors des dernières élections communales, les Lausannoises et Lausannois ont voté en majorité pour l'Alliance de gauche, en partie pour qu'elle étoffe l'offre en accueil de jour, par exemple. Il est à noter que, dans le budget 2020, nous verrons entre autres une augmentation pérenne allouée à l'accueil de jour. Nous ne devons pas anticiper le débat budgétaire, mais nous devons garder cet élément en tête : avec cet arrêté d'imposition, il n'y aura pas de péjoration des services à la population.

Mais alors, si les finances lausannoises sont serrées, pourquoi ne pas augmenter le taux d'imposition ? Ce pourrait aussi être une solution. Premièrement, il faut savoir que le taux d'imposition communale de Lausanne est déjà au-dessus de la moyenne en comparaison cantonale. Nous le défendons et l'assumons, car il finance des prestations plus amples pour les habitants — et parfois aussi pour les habitants des autres communes, ce qui pose un problème de reconnaissance de ces charges, mais c'est une autre question. Toutefois, la majorité de gauche lausannoise n'a jamais souhaité augmenter ce taux, estimant qu'il existe d'autres leviers sur lesquels travailler. Nous ne sommes pas dans une situation différente, aujourd'hui, et ne voyons donc pas de motif de charger unilatéralement la facture fiscale. Deuxièmement, augmenter notre taux d'imposition reviendrait à nier la parole donnée au Canton. Et dès lors, pourquoi ce dernier reviendrait-il s'asseoir à une table de négociation avec une commune qui ne respecte pas les pactes signés ? Autant dire que les voix lausannoises risqueraient d'être inaudibles lors d'un éventuel nouveau débat péréquatif, par exemple. Troisièmement, lors des votations sur la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) cantonale, il avait été annoncé que celle-ci ne conduirait pas à une augmentation de la fiscalité des personnes physiques au niveau communal. Il ne nous paraît donc pas responsable de procéder à une telle augmentation alors que nous n'avons pas encore les comptes de la première année d'application de cette réforme fiscale. Enfin, les élus et les élus du Grand Conseil démocratiquement élus par le peuple vaudois ont décidé une baisse de fiscalité. Personnellement, je ne me suis pas prononcé sur ce sujet, mais j'avoue que je serais bien emprunté pour expliquer aux Lausannoises et Lausannois qu'elles ou ils seraient parmi les seuls du canton à ne pas profiter d'un léger allègement fiscal.

En conclusion, je présenterai le quatrième volet annoncé, à savoir la fiscalité des ménages lausannois. Prenons quelques exemples très concrets. Imaginons un couple marié avec deux enfants et un revenu imposable de 50 000 francs, qui correspond à un revenu brut des parents de 8500 francs par mois, soit deux parents travaillant pour un salaire brut autour de 4000 francs. Si cette famille utilise l'augmentation de la déduction pour la garde d'enfants, elle devrait voir sa facture d'impôt diminuer de 600 francs en moyenne, avec l'arrêté tel que proposé. Si la même famille ne faisait pas usage des déductions pour garde d'enfants, elle devrait avoir une baisse d'impôt d'environ 300 francs. Imaginons encore une famille monoparentale avec deux enfants et 25 000 francs de revenu imposable et ne faisant pas usage des déductions pour frais de garde : elle devrait connaître une baisse d'environ 100 francs, alors qu'avec les déductions, la baisse serait de 340 francs environ.

Le groupe socialiste votera l'arrêté tel que présenté, car il est le résultat d'une pesée d'intérêts. Le compromis proposé consistant à baisser de 0,5 point le taux fiscal lausannois est une proposition équilibrée, qui permet de respecter la parole donnée par la Commune au Canton sans péjorer gravement les finances de la ville ni conduire à une baisse des services offerts à la population. Ainsi l'accueil de jour à Lausanne, par exemple, continuera à s'étoffer de façon pérenne. La Ville continuera aussi les grands investissements dont elle a besoin et qui constituent un legs pour les générations futures. Enfin, le nouvel arrêté permet un léger allègement de la facture fiscale des ménages lausannois, en phase avec les décisions prises sur le plan cantonal. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste lausannois vous encourage à voter l'arrêté d'imposition tel que présenté et à refuser tout amendement qui viserait à déséquilibrer la proposition.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Pour le groupe Ensemble à gauche, dans le contexte fiscal et politique actuel, toute baisse du taux communal d'imposition est, au fond, une mesure antisociale et contraire au principe de solidarité. En effet, dès lors que la progressivité de l'impôt dont le Canton seul a la prérogative n'est pas égalitaire et favorise en premier lieu les personnes fortunées, c'est avant tout pour ces dernières, les plus riches, qu'une baisse d'impôt est avantageuse. Nous savons que, dans le contexte de l'arrêté d'imposition qui nous est proposé, la baisse en question ne constitue pas une attaque aux prestations, puisqu'elle correspond au montant que le Canton reprend à sa charge pour des

soins à domicile. Nous pensons néanmoins qu'à l'inverse de ce qui est proposé, ce serait l'occasion d'améliorer les prestations, en particulier celles des soins à domicile, ou les conditions de travail des employés des Centres médico-sociaux (CMS) plutôt que de les laisser stagner dans une situation qui nous semble insuffisante, comme la situation d'autres politiques sociales que mène la Ville dans d'autres secteurs nous semble insuffisante et mériter des moyens supplémentaires. En plus des soins à domicile, on peut penser à l'accueil en crèches et garderies ou au financement de la transition énergétique dont nous allons discuter ce soir, qui nécessitera des investissements puissants.

Il nous semble donc que ce n'est pas le moment de baisser les rentrées fiscales de la Ville, quand bien même elles sont compensées par des moyens supplémentaires octroyés par le Canton. Autrement dit, nous ne partageons pas l'objectif idéologique fondamentalement libéral – je crois – qui consiste à faire de la baisse d'impôt un objectif en soi, une amélioration de la vie des administrés en soi. Nous pensons en effet que le développement des services publics et des politiques publiques sert bien mieux les intérêts matériels des catégories populaires et des revenus modestes et moyens qu'une baisse d'impôt qui sert avant tout les plus hauts revenus, comme je l'ai déjà dit. Car si Lausanne connaît un taux d'imposition au-dessus de la moyenne, ainsi que l'a rappelé mon préopinant, elle connaît aussi des services publics et des prestations à la population plus développés et qui améliorent bien plus concrètement les conditions de vie réelles des gens qu'une baisse d'impôt de quelques centaines de francs. C'est cette réalité-là que nous mettons en avant, car, de manière générale, une baisse d'impôt implique toujours une diminution des moyens que la Ville a à disposition pour mener une politique sociale et écologique. Par conséquent, soit elle détériore les prestations à la population et les conditions de travail des employés de la Ville, ou du moins, dans le cas dont nous discutons, empêche de les améliorer dans une situation où les conditions de travail sont en difficulté dans de nombreux domaines et mériteraient aussi des améliorations.

Par conséquent, la position d'Ensemble à gauche est de compenser toute baisse d'impôt cantonal par une hausse équivalente du taux communal, de sorte à pouvoir déployer de nouveaux moyens pour améliorer les prestations à la population tout en évitant une hausse de la charge fiscale sur les salariés. Ainsi, si nous présidions aux finances de la Ville, nous proposerions dans ce contexte de rehausser le taux d'imposition de 1% pour l'année 2020 puis de 2% pour 2021 de sorte à parvenir à une variation zéro du taux cumulé Canton et Commune, tout en pouvant déployer les moyens supplémentaires que nous suggérons pour améliorer les prestations à la population. Nous sommes conscients des rapports de force au sein de ce plénum et nous ne soumettrons donc pas, ce soir, un amendement dont nous savons qu'il n'aurait aucun espoir de rencontrer une approbation majoritaire, mais nous vous proposons une solution intermédiaire, de compromis, dont j'espère qu'elle suscitera une approbation majoritaire au sein de cette assemblée. L'amendement que je déposerai après mon intervention propose de maintenir le coefficient d'imposition à 79% de l'impôt cantonal de base, pour 2020, puis une augmentation de 79 à 80% dès 2021. C'est donc une proposition intermédiaire entre notre proposition d'une variation zéro des taux cumulés Canton/communes et la proposition de la Municipalité.

Je pense que la majorité des Lausannoises et Lausannois qui ont élu une majorité de socialistes, Verts et d'Ensemble à gauche au Conseil communal, ou du moins qui se sont majoritairement prononcés pour ces groupes, ont privilégié, en le faisant, l'idée d'une amélioration des politiques sociales et aussi des conditions de travail du personnel de la Ville à celle d'une baisse d'impôt à tout prix. Je pense donc que nous répondons à l'opinion majoritaire et aux aspirations majoritaires de nos administrés en favorisant une telle option. Enfin, je chercherai encore à vous convaincre en vous disant que ces moyens nouveaux pourraient permettre, notamment — il faudrait ensuite en discuter — d'apporter des moyens supplémentaires pour la prise en charge des personnes bénéficiant des soins à domicile de l'AVASAD et du CMS de Lausanne, dans un contexte dans lequel — nous en avons déjà discuté — les conditions de travail sont extrêmement difficiles. Les aides à la

population sont mises sous pression du fait d'une logique managériale de minutage des prestations. Comme vous le savez, les personnes qui travaillent pour le CMS courent d'un patient à un autre, ayant chaque fois 7,2 minutes pour accomplir telle ou telle tâche. C'est carrément le lien social qui se retrouve ainsi minuté, dans ces conditions. Et donc, la proposition de garder les 5,4 millions de francs que constitue le point d'impôt supplémentaire permettrait d'améliorer notamment cette politique sociale ou d'autres aspects dont nous aurions tout loisir de discuter par la suite. Telles sont les motivations de l'amendement que je vous sou mets au nom du groupe Ensemble à Gauche, dont j'espère qu'il suscitera votre approbation majoritaire.

#### Amendement Pierre Conscience

Maintien du coefficient d'impôt à 79 % de l'impôt cantonal de base pour 2020, puis augmentation de 79 % à 80 % dès 2021.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – La gauche parle du budget de la Ville et c'est son droit. Pour ma part et pour la droite, j'aimerais parler plutôt du budget du contribuable lausannois et en particulier de celui de la classe moyenne et des retraités. Le 3 août 2018, le *24 heures* titrait « Lausanne pénalise la classe moyenne et les retraités ». A titre d'exemple, un rentier vivant seul avec 50 000 francs de revenus paie 7300 francs d'impôt, à Lausanne, alors qu'il ne paierait que 2800 francs à Genève. Cela représente une augmentation de 250 % ! Pour un couple marié avec deux enfants, c'est encore pire, car le différentiel est de 330 % ! En effet, avec un revenu de 100 000 francs, le couple paie 9000 francs d'impôt à Lausanne alors qu'il ne paierait que 2700 francs à Genève. M. Brayer nous parle d'une diminution de quelques centaines de francs par année grâce au 0,5 proposé par la Ville. Ici, monsieur Brayer, nous parlons de plusieurs milliers de francs — exactement 7000 francs pour une famille de la classe moyenne. Nous ne sommes pas dans les mêmes niveaux d'évaluation fiscale !

La pression fiscale sur la classe moyenne doit diminuer, car la classe moyenne ce sont ces familles qui vivent de leur travail et non pas de rentes, mais paient des impôts et parfois doivent se serrer la ceinture pour le faire. A Lausanne, ils doivent énormément se serrer la ceinture et beaucoup plus que dans les autres villes ! Conscient de ce problème, le Canton de Vaud a décidé d'alléger les impôts. En effet, sous l'impulsion de la droite, le Canton augmentera donc dès 2020 les déductions fiscales pour les frais de garde et pour les primes d'assurance-maladie. Cela a été amplement expliqué et je n'y reviendrai donc pas.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin, car, comme je l'ai expliqué, la pression fiscale est importante. Comment continuer à justifier que l'on paie, en moyenne, trois fois plus d'impôt à Lausanne qu'à Genève ? Nous serons tous d'accord pour dire que cela est injuste. Aujourd'hui, la Ville de Lausanne a l'opportunité de faire baisser les impôts de 2,5 points, sans aucun impact sur ses finances. En effet, comme il a été expliqué, les coûts des soins à domicile et de l'AVASAD seront repris totalement en charge par le Canton. Ainsi, la ville verra ses charges diminuer de 13,4 millions de francs qui correspondent à 2,48 points d'impôt. La reprise de l'AVASAD permet donc à la Ville d'économiser 2,5 points d'impôt et nous proposons que cette économie soit reversée au contribuable lausannois. Notre proposition est donc que l'on fasse baisser le point d'impôt de 2,5 points au moins. Afin d'arrondir cela à un taux intéressant, arrondissons-le à 3 points, car cela sera facilement financé par la baisse des taux d'intérêts sur les emprunts que la Ville fait pour financer sa dette. Nous déposons donc un amendement en ce sens. Cette baisse n'est qu'une petite mesure pour alléger le fardeau fiscal des classes moyennes et des retraités, dont je rappelle à nouveau qu'ils paient près de trois fois plus d'impôt à Lausanne qu'à Genève. La baisse de trois points proposée n'est pas que nécessaire : elle est juste. Je vous remercie pour votre soutien et de soutenir notre amendement.

#### Amendement Fabrice Moscheni

Baisse du coefficient d'impôt de 79 % à 76 % de l'impôt cantonal de base.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts) :** – Etant bien plus court que mes collègues et intervenant bien plus tard, je vais me permettre d’être plus succinct, mais surtout plus politique que technique. En effet, tous les tableaux de chiffres pourront être refaits dans tous les sens, ainsi que cela a déjà été fait en Commission des finances ; comme elle est bien représentée ce soir, je m’en abstiendrai. L’occasion de se prononcer l’arrêté d’imposition ne se présente qu’une seule fois par législature. Il est donc normal et attendu que cet objet fasse couler beaucoup d’encre et surtout fasse fonctionner les nombreuses glandes fiscalo-salivaires, notamment à droite de l’assemblée. En effet, quoi de plus juteux et croustillant que la perspective de rediscuter un levier important de la fiscalité communale ?

L’essentiel des arguments a déjà été abordé en Commission des finances et une nouvelle fois ce soir ; je suis sûr qu’ils seront encore très écologiquement recyclés en vue du débat du budget, dans un mois. Ce prochain budget s’annonce compliqué, étant dans le rouge, et ce de manière structurelle, notamment du fait des divers reports de charges cantonales et par les charges de ville-centre évidemment inévitables, mais ne sont pas compensés par une péréquation cantonale actuellement insuffisante. Il n’est pas possible, comme le suggère notre collègue Miauton, de discuter de la situation lausannoise en isolation du reste ; c’est un pur exercice de l’esprit qui ne tient pas la route. Le transfert des charges de l’AVASAD des communes au Canton est l’un des seuls transferts en ce sens depuis de nombreuses années. D’habitude, les transferts étaient plutôt en sens inverse, avec à la clé une dégradation de la santé des budgets communaux, à Lausanne comme ailleurs dans le canton. Au regard du budget municipal et des différentes actions cantonales, le projet d’arrêté municipal présenté par la Municipalité apparaît comme un parfait équilibre, au vu du contexte dans son ensemble. Une baisse de fiscalité de 0,5 point, combinée aux nouvelles déductions pour les charges des frais de garde et pour l’assurance-maladie, remplit l’esprit de l’accord Canton/communes – non contraignant, je le rappelle – tout en ne péjorant pas trop le ménage communal. La disparition des exemptions pour l’impôt foncier est également une bonne chose. L’un dans l’autre, l’arrêté va sensiblement alléger la charge fiscale de tous les contribuables lausannois et, proportionnellement, la charge des ménages les plus modestes, grâce aux déductions, tout en permettant à la Ville de maintenir les nombreuses prestations demandées et appréciées de la population, qui vont de la sécurité à l’accueil de jour et à un développement des infrastructures aussi rapide que possible.

Chers collègues du PLR et de l’UDC, il me semble que, dans d’autres débats, vous faites rapidement usage du terme « dogmatique », très près du doigt sur la gâchette, pour parler des actions de la majorité municipale. Quel autre mot employer pour décrire vos propositions d’amendement déposées ce soir ? « Dogmatique » collerait pourtant bien, mais on pourrait aussi dire « irresponsable », car baisser les impôts autant que vous le proposez, dans une conjoncture pareille, relève de l’aveuglement. Venant de vos bouches, « favoriser l’endettement » a un côté piquant, mais nous avons déjà connu l’exercice l’année dernière avec votre proposition d’emprunt de 1,4 milliard, ou quelque chose d’approchant. Il est facile de proposer de baisser les impôts sans en assumer les conséquences, qui seront portées par l’exécutif, par les services communaux et, au final, par la population qui perdra ses prestations. Il est très populiste de dire aux gens : « Vous paierez moins d’impôt » sans leur dire quelles prestations seront coupées, à l’arrière. Finalement, il est également clientéliste que de proposer de telles baisses d’impôt, car une baisse de taux telle que celle que vous nous proposez bénéficiera bien plus aux classes aisées et très aisées qu’aux classes moyennes et populaires, comme l’a présenté M. Moscheni juste avant. Cela servira plutôt à couper le filet social, pourtant indispensable, construit par la collectivité pour le plus grand nombre.

Ces amendements proposant une forte baisse fiscale ne trouveront aucune grâce auprès des Verts. Le filet social et environnemental, socle commun d’une survie actuellement en danger, demande au contraire à être renforcé en une période où les inégalités de revenu se

creusent. Ce filet doit être renforcé par des investissements dans des infrastructures autant qu'envers les hommes et les femmes qui travaillent chaque jour dans les multiples recoins de l'administration et du Service public. En ce sens, les propositions émanant d'Ensemble à Gauche ont soulevé la sympathie d'une minorité du groupe des Verts. Toutefois, la majorité du groupe s'abstiendra sur ces propositions de maintien ou de compensation entière, ou les refusera, comme tous les autres amendements présentés ce soir. En conclusion, le groupe des Vertes et des Verts soutiendra à l'unanimité l'arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité et vous invite à faire de même, dans le respect des principes que je viens d'évoquer.

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur :** – Vous me permettrez de retirer quelques instants ma casquette de président-rapporteur de la Commission des finances, pour vous donner, dans un premier temps, la position du groupe libéral conservateur. Dans un deuxième temps, M. Stauber interviendra plus spécifiquement sur la question de l'accord AVASAD.

Face à la détérioration des finances de la Commune, notre parti tire la sonnette d'alarme depuis longtemps, trop longtemps maintenant et nous avons l'impression de crier dans le désert. L'augmentation continue des charges, ces dernières années, n'a jamais été enrayerée, malgré nos mises en garde sur les incertitudes économiques, sur le ralentissement de la croissance, sur un risque de hausse des taux d'intérêt, etc. M. Brayer a dit que baisser les impôts reviendrait à péjorer durablement les finances lausannoises, mais en réalité, les finances communales n'ont eu aucun besoin d'une quelconque baisse d'impôts, ces dernières années, pour être durablement péjorées ! M. Brayer a également rappelé la victoire de l'alliance de gauche lors des dernières élections communales, ce que personne ne contestera. Mais malheureusement pour lui, la relation de cause à effet entre ces deux éléments est tristement claire et M. Rudaz le rappelle d'ailleurs lui-même : « Le déficit lausannois est structurel. » C'est dans ce contexte qu'il devient particulièrement délicat – ou amusant, en fonction du point de vue – de parler comme il le fait de « prestations offertes à la population ». Les cadeaux électoraux finissent invariablement par coûter très cher !

M. Conscience a l'air de fustiger la progressivité de l'impôt, qu'il voit comme un avantage octroyé aux riches, mais j'avoue qu'en ce qui me concerne, cette lecture me laisse dubitatif. Je me permets de lui demander s'il préférerait un modèle de taux unique de taxation, un système également appelé *flat tax* ? Je me permets d'ailleurs de lui signaler, à l'appui de sa proposition — ce qui devrait m'assurer de ses faveurs — que ce régime est employé très largement dans les anciens pays du bloc de l'Est.

De notre point de vue, l'arrêté d'imposition présenté par la Municipalité n'est pas acceptable. Nous vous invitons à soutenir l'amendement Moscheni pour une baisse de 3 points de la fiscalité. Il nous semble que les contribuables ont largement mérité cette baisse, modeste après tout, après avoir passé des années et des années à payer des impôts très lourds. Nous avons d'ailleurs cosigné la motion Moscheni qui demandait exactement cela. A minima, nous vous invitons à soutenir l'amendement déposé par M. Miauton qui demande une diminution de 1,5 point du taux d'impôt, soit la baisse minimale acceptable pour nous.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Nous votons une fois par législature l'arrêté d'imposition ; c'est un acte très important et sur ce point, nous sommes d'accord avec M. Miauton. Les recettes permettront de financer les prestations que la Ville va pouvoir offrir, toute l'année, à ses citoyens. Et les prestations offertes à nos citoyens, c'est les rénovations — je pense en particulier au maintien du patrimoine scolaire —, les policiers dans la rue, la construction de stades de foot, l'entretien et au nettoyage des rues, la mise à disposition de théâtres, de patinoires, de piscines, de bibliothèques, de musées, de garderies ou encore de places de jeux, pour ne citer que quelques exemples. Il me semble très important d'énumérer tout cela afin de rappeler l'importance de prélever de l'impôt

afin d'offrir à notre population des prestations, qui sont la finalité même du bon fonctionnement de nos institutions.

Venons-en maintenant à la proposition municipale, soit à l'arrêté d'imposition qui vous est proposé ce soir. Vous l'avez dit : les finances communales sont fragiles et le déficit que la Municipalité présente devant ce conseil s'élève à plus de 40 millions. Plusieurs raisons conduisent à cette situation. Il est vrai que nous avons fait le choix d'offrir un niveau de prestations peut-être un peu au-dessus de la moyenne, mais que nous estimons correct, car il correspond à vos exigences, et que vous votez chaque année dans le cadre du budget. Ce n'est pas tout : nous avons subi des baisses de recettes des Services industriels (SI) et les charges de ville-centre continuent à ne pas être compensées. Les contribuables lausannois — avec une aide de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables vaudois, il est vrai — continuent à financer à eux seuls les théâtres, l'opéra, les stades de foot, les patinoires, alors que le cercle des bénéficiaires est nettement plus large. C'est là un sujet de préoccupation et une difficulté pour le maintien de finances communales stabilisées pour la Ville de Lausanne. Et puis nous subissons, comme d'autres communes, une augmentation des charges cantonales, toutes ces dernières années. Mais la Municipalité n'a pas été inattentive et elle maîtrise ses charges, depuis plusieurs années : leur taux de croissance est faible pour une collectivité publique et nous avons mis en place un programme structurel d'amélioration des finances à hauteur de 35 millions, au cours de cette législature.

Je souhaite maintenant évoquer l'accord avec l'AVASAD, également longuement discuté précédemment. Il est important de garder à l'esprit, ainsi que l'UCV l'a largement communiqué en 2018 à ses membres, que l'accord d'origine prévoyait que les communes conservent un point d'impôt afin de pouvoir soulager leurs finances. C'est dans ce contexte que la Commune a pris ses décisions et ses orientations pour fixer le taux communal. Quel est le taux communal aujourd'hui ? Je suis quelque peu étonnée du tableau présenté par M. Miauton, puisqu'il fait fi des déductions pourtant votées par le Grand Conseil et qui vont s'appliquer aux contribuables lausannois. Ces déductions ont été qualifiées « d'aubaines » et je me porte en faux contre cette terminologie ! Il ne s'agit pas d'une aubaine pour la Ville de Lausanne, le terme est totalement inadéquat, car ces déductions ont un coût de 5 millions de francs. Nous payons bien les déductions que nous offrons à nos contribuables ! Cela dépend de quel côté on se place. Nous offrons ces déductions fiscales à nos contribuables. Certes, il s'agit d'une décision de l'Etat que nous subissons, mais enfin elle impacte le budget communal de 5 millions. Il ne s'agit donc pas pour la Municipalité de « profiter » de la situation. La Municipalité et votre Conseil doivent assumer une perte de 5 millions dans le cadre du budget. La proposition qui est faite avec l'arrêté d'imposition, avec un taux d'impôt à 78,5, représente une diminution d'impôt pour les contribuables lausannois. Il est très important de le dire, car il y a eu une certaine désinformation jusqu'ici dans ce dossier. Nous avons distribué à tous les membres de la Commission des finances, où tous les groupes sont représentés, un tableau très précis. Ce tableau montre l'impact sur toutes les catégories de contribuables et démontre bien que la proposition municipale correspond à une baisse variant de 100 à 800 francs par contribuable, soit entre 0,1 et 1,7% pour tous les contribuables et qui, prise dans sa globalité, équivaut à une diminution de la fiscalité de 1,5 point pour les contribuables lausannois. Nous sommes donc convaincus que cette proposition respecte l'accord AVASAD puisqu'au bout du compte, les contribuables bénéficient bien d'une baisse fiscale qui équivaut à 1,5 point. C'est une proposition de compromis et, comme souvent avec ce genre de compromis et de consensus, la formule ne satisfait pas forcément tout le monde et suscite des réactions à gauche comme à droite de l'hémicycle. Il nous semble pourtant très important de tenir cette ligne et de respecter l'accord de l'AVASAD dans son esprit. Il en va aussi de la crédibilité des négociations menées et des institutions. Dans ce contexte, en termes de discussion et de stratégie de négociation avec nos partenaires, soit les autres communes et l'Etat, nous vous invitons vivement à soutenir le taux de 78,5 et à ne pas soutenir les autres amendements proposés, notamment par l'extrême gauche, pour maintenir, voire augmenter le taux communal.

Pour répondre aux autres propositions de la droite de l'assemblée, je suis quelque peu étonnée par la logique intellectuelle de M. Christe, que j'exprime ainsi : « Puisque la gauche n'a pas bien géré les finances communales toutes ces années, faisons en sorte qu'elles aillent encore plus mal. » C'est la logique développée dans son argumentation puisque l'amendement qu'il soutient – je suis obligée de vous mettre face à vos réalités – propose une diminution de trois points. Alors messieurs Christe et Moscheni, il faudrait que vous prépariez déjà l'amendement du budget que vous déposerez, en cohérence, au cas où votre amendement passerait ce soir, car il représente 13,5 millions et vous feriez donc passer le déficit de la ville à plus de 60 millions de francs. Je regrette beaucoup cette proposition potentiellement déraisonnable. Quant à l'amendement PLR, il correspond à 5,4 millions de francs qu'il faudrait déposer en amendement au moment du budget pour faire passer le déficit de la ville à plus de 50 millions. Cela ne nous semble pas raisonnable et nous vous invitons évidemment à refuser ces amendements.

Vous l'aurez compris : la Municipalité vous invite vivement à soutenir le projet municipal qui découle d'un compromis. Nous faisons un geste envers les contribuables lausannois, nous respectons l'esprit de l'accord AVASAD et il nous semble que c'est ainsi que nous pourrions gérer au mieux et assumer les missions qui nous sont confiées en assurant les prestations à notre population.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Madame la présidente, j'avais pensé que les groupes pourraient s'exprimer en préambule, avant que la municipale s'exprime. Ce n'est pas grave, comme ça j'ai le privilège de pouvoir répondre également à ce qu'elle a présenté. Mais, au fond, sans surprise, c'était la position très logique et très concordante avec le préavis de la Municipalité.

J'aimerais ici non pas refaire tout l'exposé qui a été fait sur l'AVASAD. Je crois que les explications ont été données, avec des couleurs différentes, mais je pense que les gens ont bien compris. Par contre, j'aimerais, pour ma part, ne pas refuser de rentrer dans le débat budgétaire. Je pense qu'il faut faire le lien, et je pense qu'on doit être en mesure de dire que la Ville est en mesure et doit faire un effort supplémentaire concernant le budget.

Oui, si on va dans l'amendement du PLR, on va avoir une péjoration de 5,7 ou 5.4 millions d'impôt. Mais cet argent va rester dans la poche des contribuables, madame la municipale. C'est cela qu'il faut prendre en compte. Cela veut dire qu'on va travailler à un enrichissement mérité des contribuables lausannois.

En même temps, sur un budget de 2 milliards de francs, je sais que la Municipalité fait des efforts via ses programmes structurels d'amélioration financière, mais je persiste à penser qu'un effort supplémentaire peut être réalisé. Je persiste à penser que 5 millions, cela se trouve lorsque l'on épluche correctement les différentes strates du budget. Et qu'on ne vienne pas me répondre ensuite que c'est à nous de faire ce travail. Nous ferons des propositions dans le cadre du budget, mais c'est bel et bien à la Municipalité d'arriver à renforcer ce contrôle. Et lorsque la Ville propose des augmentations de poste, pas seulement dans les domaines où le Centre et la droite de cet hémicycle ont donné un accord, c'est-à-dire l'accueil de jour et la sécurité, mais dans d'autres domaines, eh bien, il faut aussi le prendre en compte. Donc, je pense que l'effort doit être fait des deux côtés. Le vrai compromis, madame Germond, c'est que la Municipalité et ce Conseil travaillent ensemble à une amélioration à long terme des finances communales, tout en respectant la position des citoyens.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les gens quittent la Ville de Lausanne en raison du taux d'impôt. Nous perdons de la substance fiscale, madame la municipale, c'est aussi cela qu'il faut prendre en compte. Alors, bien sûr, on peut dire que ces gens manquent de solidarité, bon, mais ici on n'est pas en train de faire un jugement de moralité, nous faisons un constat. Et ce petit geste, ce geste de 0,5 point est très faible, peut-être trop faible. Si nous montons à 1,5 point de baisse de taux, eh bien, c'est un signal qui indique aussi à cette catégorie de population qu'ils méritent le respect, et qu'elle le mérite d'autant plus

qu'elle paie ses impôts et qu'elle amène de la substance fiscale, que cette population peut et doit rester à Lausanne. C'est aussi comme ça qu'on améliorera les finances de la Ville, ce n'est pas seulement par une question de taux, c'est la question de ceux qui paient ce taux et ceux qui amènent de l'argent sur le taux d'impôt dont on parle.

J'aimerais ici dire, comme beaucoup de mes collègues l'ont dit, que quelques centaines de francs, ou même quelques dizaines de francs de réduction d'impôt, ce n'est pas rien pour certaines catégories de la population. D'ailleurs, je n'ai pas très bien compris, entre parenthèses, si la gauche trouvait bien ou pas bien les déductions prévues. J'ai un peu entendu les deux discours. Toujours est-il qu'elles sont là. Je déclare mes intérêts : je fais partie du Parlement cantonal qui les a votées, et je suis fier que l'on ait voté des déductions supplémentaires en matière de caisse maladie et en matière d'accueil de jour des enfants.

Alors, qu'en est-il ? Le groupe Le Centre va se prononcer ainsi : nous allons soutenir l'amendement du PLR, qui nous semble être logique par rapport aux décisions prises au niveau cantonal, et envoie un signal clair à la population que nous cherchons à modifier le taux. Nous nous abstiendrons sur la proposition de l'UDC, qui va dans la même direction, mais qui effectivement marque le trait et ne présente pas, selon nous, la capacité de passer la rampe. Nous préférons un « tiens » plutôt que deux « tu l'auras ». Il va de soi que nous refusons l'amendement de l'extrême gauche, et nous réservons notre position sur le préavis municipal en regard des discussions qui auront lieu sur les amendements.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – J'ai eu le nez creux ce soir. Je ne sais pas, quelque chose m'a dit qu'il serait intéressant d'aller encore un peu plus loin dans les explications sur le fonctionnement du système fiscal, et je prie M. le secrétaire de passer le document que je viens de lui donner. *(Une image est projetée.)*

Il s'agit principalement de répondre à M. Moscheni, qui nous a parlé d'un exemple, sur un rentier qui a un revenu de 50 000 ou 60 000 francs par an et pour lequel Lausanne est un enfer fiscal, et qui nous a également mentionné le cas du couple qui gagne 100 000 francs, avec deux enfants. J'ai imprimé cela avant qu'il s'exprime – les huissiers en seraient témoins. J'ai eu un peu de chance et je commence à connaître M. Moscheni.

Ce que je commence à comprendre aussi avec M. Moscheni c'est que soit il ne comprend pas, soit il ne veut pas comprendre et qu'à la fin, on ne sait pas très bien la différence.

Le but de ce graphique, c'est simplement de démontrer une chose : la question de savoir comment une catégorie de contribuables est taxée, selon son niveau de revenu, selon sa situation, n'est pas une question qui dépend fondamentalement de la Commune. La différence du coefficient communal n'a qu'un impact extrêmement marginal sur les impôts que paiera une famille avec deux enfants, qui gagne 100 000 francs, qui est l'exemple que vous voyez représenté ici.

L'exemple que vous voyez représenté ici confirme parfaitement ce que nous a dit M. Moscheni, et je ne veux, de ce point de vue pas lui faire de mauvais procès. Vous repérez quelque part Lausanne, si vous connaissez bien votre géographie lémanique, et vous voyez que c'est plutôt du rouge foncé – en tout cas pas le plus foncé de la carte, mais du rouge foncé. Vous voyez Genève au bout du lac. Effectivement, plutôt très en vert, un endroit de Suisse où l'on impose le moins cette catégorie de contribuables. De ce point de vue, M. Moscheni a parfaitement raison. Là où M. Moscheni se garde bien de terminer le raisonnement, mais, encore une fois, je le laisserai le cas échéant, préciser ses motifs pour ça, c'est qu'il n'explique pas qu'en réalité, en baissant ne serait-ce que même de 15 points, de 20 points et de 25 points le coefficient d'impôt communal, nous ne diminuerions la facture de ce couple habitant à Lausanne que de quelques centaines de francs par an.

Si on raconte cette histoire, racontons-la jusqu'au bout. M. Moscheni, si vous le souhaitez, battez-vous pour une réforme du système fiscal au niveau cantonal, mais ce qui détermine cette carte, c'est la Loi sur les impôts cantonale, et je pense que vous le savez, ainsi

qu'évidemment le fonctionnement de l'impôt fédéral direct, puisque ce graphique reprend l'ensemble de la fiscalité.

Ce que je trouve très intéressant, c'est que l'impression est de très bonne qualité. On voit qu'il y a des nuances de grenat, si j'ose dire. On voit que le Canton de Vaud, qui connaît pourtant des variations du taux d'impôt qui vont jusqu'à 50-55 – si vous connaissez bien la géographie, regardez Saint-Prex : 55, regardez Eclépens, qui est, de mémoire, à 49 ou 50. On ne voit que de vagues petites taches, mais c'est des déclinaisons de rouge. Le coefficient d'impôt communal n'a pas d'impact fondamental sur les différences entre cantons, qui sont bien celles dont vous parlez. Donc, ne venez pas nous raconter ici qu'une baisse de 1, 2 ou 3 points est substantielle sur ces catégories de revenus.

Je me suis intéressé à la manière dont les différences fiscales s'exprimaient pour les deux exemples qu'a évoqués M. Moscheni. Ces calculs, je viens de les faire. Le rentier, 60 000 francs d'impôt, sans enfant à charge, aujourd'hui environ 6700 francs d'impôt, toutes charges fiscales comprises, à Lausanne. Vous prenez Saint-Prex, à un taux communal de 55 – il faudrait baisser de 24 points pour atteindre Saint-Prex –, il paierait, le même, à peu près 650 francs d'impôt en moins. Avec le projet municipal, il connaît une baisse de 200 francs, si on tient compte de la petite baisse du coefficient communal et de la baisse des déductions. Avec la baisse du coefficient d'impôt supplémentaire, cette baisse est quasiment négligeable – on parle de quelques francs, peut-être quelques dizaines de francs par an.

Pour notre couple avec 100 000 francs et deux enfants, c'est 7800 francs, toutes charges comprises, à Lausanne, c'est 7000 francs à Saint-Prex ; donc il y a effectivement une différence de 800 francs entre Lausanne et Saint-Prex. Avec la petite baisse prévue par la Municipalité et l'augmentation des déductions prévues par le Grand Conseil, la baisse pour cette famille est de 700 francs. Elle rejoint donc pratiquement le niveau d'une commune avec un taux d'impôt de 55.

Je trouve que ces chiffres sont relativement parlants sur la façon dont on doit aborder ce dossier. De ce point de vue, j'aimerais rejoindre le propos introductif de M. Miauton : regardons la situation pour les contribuables à la fin de la journée, sur la feuille d'impôt. Ne nous posons pas trop de questions sur le taux, mais, précisément, combinons les différentes réformes qui entrent en vigueur l'année prochaine pour voir leur effet concret sur les différentes catégories de la population. De ce point de vue, monsieur Marion, je vous estime trop pour ne pas penser que vous faites preuve d'un tout petit peu de mauvaise foi quand vous dite qu'on permettrait avec cette dépense fiscale, car c'est bien une dépense fiscale, c'est comme ça qu'on la qualifie, en tout cas en économie publique, d'enrichir un peu les contribuables lausannois qui en ont bien besoin. Monsieur Marion, vous savez que la classe moyenne lausannoise, celle dont a parlé M. Moscheni, celle qui travaille, celle qui essaye avec deux revenus, peut-être avec un job à 90 % et un job à 50 % et deux enfants de joindre les deux bouts, cette classe moyenne là ne verra que quelques dizaines de francs en moins sur sa facture d'impôts si la baisse est de 1 point, 1,5 point plutôt que 0,5 point.

Donc, soyons honnêtes aujourd'hui : cette dépense fiscale que vous proposez de faire en appliquant entièrement la baisse de 1,5 point est très mal répartie vers le haut et les personnes qui en profiteront sont les personnes qui paient effectivement, je l'assume, beaucoup d'impôts, mais qui ne sont probablement pas celles qui en ont le plus besoin. Et ne parlons pas de classe moyenne dans ce débat, s'il vous plaît.

Deuxième point, M. Miauton nous a dit, regardons ça seulement avec la lorgnette lausannoise. Je dois dire avec toute l'honnêteté dont je suis capable, j'ai ensuite essayé de suivre son intervention, il m'a semblé qu'il a quand même parlé de beaucoup d'autres choses. Je vais me permettre, là aussi, de faire une toute petite excursion vers l'est de l'agglomération, en rappelant, par exemple, que le syndic PLR, M. Reichen, de la Commune de Pully a proposé et obtenu cette année de son Conseil communal, au sein duquel siègent un certain nombre d'éminents membres du parti de M. Miauton, une

augmentation de la fiscalité de 2 points. Donc, non seulement on maintient, mais on fait encore deux points de plus. Désolé de ne pas avoir pris note des propos, mais je cite un peu d'après l'esprit : « S'agit-il d'une commune mal gérée ? S'agit-il d'une commune qui respecte mal ses contribuables ? » Non, il ne s'agit pas de ça. Il s'agit d'une commune qui a un problème de charges, qui se retrouve en difficulté aussi face à l'augmentation des charges cantonales. M. Reichen l'a très bien expliqué dans une tribune à 24 heures.

Autre exemple, pas exactement non plus une ville bolchévique, qui serait en rouge, non pas sur une carte fiscale, mais sur une carte politique de la Suisse : Lutry. La Municipalité de Lutry voulait le statu quo, c'est-à-dire une augmentation d'impôt plus forte que celle que propose la Municipalité de Lausanne par rapport au -1,5, non pas +1, mais +1,5, et la stabilité du taux par rapport à ce qu'il était avant le report AVASAD. La Municipalité de Lutry, mesdames et messieurs, avant-garde du prolétariat, peut-être. (*Rires dans la salle.*)

Je tiens quand même à signaler ces points, parce qu'on ne peut pas faire comme si nous nous déplaçons dans un vase clos. Oui, à situation équivalente, en tenant compte des particularités communales, un certain nombre de communes dans ce canton, et particulièrement des municipalités, parfois non suivies par les conseils communaux, ont estimé que, par rapport à leur situation actuelle, elles ne pouvaient pas se permettre de répercuter l'entier de la baisse convenue dans l'accord AVASAD, notamment en raison des autres effets fiscaux et en raison des problèmes que je viens d'évoquer. On ne se déplace pas dans un bocal lausannois, nous ne vivons pas dans un bocal lausannois, nous devons aussi regarder ce qui se passe ailleurs.

Troisième point, je n'ai pas fait campagne à titre personnel, et cela vaut aussi pour mon parti, en 2016, sur une volonté d'augmenter les impôts. La Ville connaissait déjà une situation financière difficile, c'est la vérité. Et nous n'avons pas mené campagne en disant que nous estimons qu'une solution à cette situation financière est une augmentation généralisée de la fiscalité. Et cette promesse de campagne, à titre personnel et au nom de la majorité de mon groupe, je souhaite m'y tenir. Je pense que nous n'avons pas à augmenter les impôts. C'est la raison pour laquelle je rejoins l'opposition à l'amendement d'Ensemble à Gauche.

En revanche, j'aimerais vous dire que le jeu entre les déductions, qui sont finalement le système fiscal de compétence cantonale, et le taux communal est précisément non pas une faiblesse du raisonnement de la Municipalité, mais l'utilisation d'une opportunité. C'est une chance que nous avons de prendre en considération ces déductions. Je pense que c'est un mécanisme qui est discutable, mais je salue à la fin que ces déductions soient entrées en vigueur. Je pense qu'elles soulageront effectivement des familles qui effectivement aujourd'hui paient des impôts, même si on aurait pu préférer autre chose – un rabais d'impôt ou que sais-je. En revanche, c'est précisément le jeu, la marge de manœuvre dont dispose la Ville que de dire que nous tenons compte de ces déductions, mais nous ne baissions que d'un demi-point le taux, de telle façon à ce que les pertes se distribuent un peu différemment sur l'échelle des revenus. Je suis sûr que M. Miauton et d'autres ont bien compris ce que je voulais dire. Je n'ai pas de schéma. Je donne volontiers des explications tout à l'heure.

Encore un tout dernier point. La position des entreprises. N'oublions pas quand même le taux de 78,5% que nous nous apprêtons à voter ce soir, s'agissant du groupe socialiste, s'applique aussi à l'impôt sur le bénéficiaire et le capital des entreprises. Ne pas répercuter la baisse de 1,5 nominale prévue dans l'accord AVASAD, alors qu'un certain nombre d'éléments n'était pas encore connu, cela a déjà été dit, ne pas le répercuter, c'est aussi ne pas consentir une baisse supplémentaire pour les entreprises, c'est se contenter d'une baisse raisonnable, telle que cela a été décrit, et c'est finalement s'assurer qu'à Lausanne, à la fin, du point de vue de la diminution des recettes fiscales que tout ceci engendre malgré tout, la majeure partie soulage la partie médiane, la classe moyenne, qui, aujourd'hui paie des impôts par le jeu des déductions. Evidemment, ces déductions favorisent aussi un peu

plus les hauts revenus, c'est vrai, mais c'est beaucoup moins le cas que sur une baisse du coefficient. De ce point de vue, je ne peux que vous encourager à voter l'équilibre proposé par la Municipalité et vous remercie de votre attention pour cette intervention trop longue.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Il n'est pas surprenant que la gauche fasse un peu d'esprit pour noyer le poisson. En somme, la situation est simple. Dans le cadre de la convention AVASAD, la Municipalité s'était engagée à baisser le taux d'imposition de 1,5%. Aujourd'hui, elle ne propose qu'une baisse de 0,5%. Voilà ce qu'on peut tirer de cette discussion et ce que vaut la parole de la Municipalité en cette matière.

Concernant les déductions évoquées par la directrice des Finances, celles-ci sont entièrement couvertes par le point d'impôt retenu dès le départ par les communes dans l'accord AVASAD. L'intervention de la directrice des Finances n'est donc rien d'autre qu'un écran de fumée.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – J'avoue que je ne suis pas un grand spécialiste en finances, en impôts, etc. Finalement, c'est quand je regarde ce qui me reste à la fin du mois que je peux savoir et que je peux dire que j'aimerais payer un petit peu moins.

J'aimerais rappeler quand même qu'on nous a dit, oui, la Ville de Lausanne offre des prestations, c'est normal qu'on les finance. Je suis assez d'accord avec vous. Mais c'est le choix municipal et de la majorité du Conseil communal de faire un stade de foot aux frais de Lausanne. On peut dire ce que l'on veut, mais c'est quand même comme ça. On a offert d'autres prestations qui coûtent un certain montant, qui péjorent la vie des Lausannois, puisqu'on ne peut plus accéder aux toilettes et que le système pour diminuer les risques pour les toxicomanes ne marche pas, ça coûte et, en plus, ça péjore la vie des autres. C'est super, c'est avec vos finances.

Avec un système qui permet de lancer à l'arrosoir de l'argent à qui on veut, comme ça arrange et qu'on peut voter pour eux, pas de problème, on peut péjorer les comptes, il n'y a pas de souci.

Quand on prévoit au budget un déficit de 30 millions et qu'à la fin on a 30 millions, pour moi, ce n'est pas une autorisation de dépenser, c'est que quand on arrive aux comptes, ce n'est pas 30 millions qu'on a dépensés en trop, mais c'est peut-être 20 millions, et qu'on a peut-être trouvé un moyen d'en économiser 10. Quand on nous parle d'une nouvelle échéance à 40 millions de déficit, je mets mon billet qu'aux comptes, on va avoir 40 millions de déficit. A mon avis, c'est à la Municipalité de faire un certain effort pour ne pas dépenser cet argent que les Lausannois ont payé.

Une autre chose, quand on dit que les prestations de la Ville de Lausanne sont offertes aux citoyens, oui, c'est offert pour certaines personnes, mais, pour un certain nombre de Lausannois, ils le paient. Quand vous avez un certain revenu, même s'il n'est pas franchement énorme, vous n'avez pas droit aux aides, parce que vous n'êtes pas dans la fourchette qui permet de recevoir des aides fiscales ou pour l'assurance maladie. Par contre, vous payez tout en plein. Et finalement, vous travaillez quand même relativement correctement, et vous avez moins que celui qui ne fait que recevoir de l'argent. On peut trouver ça très bien, et je peux comprendre qu'un certain nombre de gens se disent que c'est bien Lausanne, c'est mignon, mais je préfère aller voir dans une commune aux alentours, où je vais payer moins d'impôts et, en général, moins de nocivité dans la vie.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je vais me permettre de répondre à plusieurs interventions. Je vais commencer par Mme la municipale, qui a bien fait de répéter à quoi était destiné l'impôt : effectivement, pour offrir des services à la population, que ce soit dans le domaine de la sécurité, de l'éducation, de l'urbanisme. Mais j'aimerais lui poser une question. Si elle nous explique que Lausanne a besoin d'autant d'argent, est-ce que cela veut dire qu'à Genève, c'est un pays du tiers-monde ? (*Rires.*) Pourquoi est-ce qu'à Genève les classes moyennes paient tellement moins d'impôt qu'à Lausanne ?

Donc, je crois qu'il y a effectivement, au niveau du budget, la manière dont l'argent est géré à Lausanne, quelque chose qu'il faut optimiser, et là, je rebondirai sur la remarque, où elle nous parle du fait que nous sommes illogiques en proposant une baisse, alors que les finances vont mal. Mais, madame la municipale, ce n'est pas à cause de la baisse que les finances vont mal. Elles vont déjà mal. Donc, aujourd'hui, à droite, oui, on pense qu'il faut maintenant penser au contribuable, à ces retraités, à cette classe moyenne, populaire, qui paie des impôts et qui, chaque année, se serre la ceinture pour payer des impôts, alors que nous, vous, au niveau de la Ville, vous ne le faites pas, vous ne vous serrez pas la ceinture.

J'aimerais aussi rebondir sur le fait que nous ne sommes pas responsables et que nous ne proposons rien. Cela est totalement faux, on vient avec plusieurs propositions pour essayer d'améliorer le budget, qui sont systématiquement tournées en dérision et refusées. On a parlé du refinancement de la CPCL. Refaites les calculs, cela tient la route. On a parlé de l'optimisation du management au niveau des SI, on nous a expliqué que tout va bien et, tout à coup, dans la discussion sur le budget, on nous explique que ça ne va pas si bien que ça. Il faut croire qu'en quelques jours le temps a changé ; j'aimerais qu'on m'explique pourquoi. Et on a aussi parlé de réduire ou de revoir l'offre de prestations de la Ville, mais, sur ces aspects, il n'y a aucun mouvement, aucune acceptation de votre majorité politique.

Finalement, j'aimerais, pour le dessert, répondre à M. Gaillard, qui a mis en doute ma capacité de comprendre la situation. C'est son droit. En tout cas, monsieur Gaillard, ce que j'ai compris en vous écoutant, c'est que vous avez cette arrogance de la classe supérieure, qui n'a pas besoin de compter son argent à la fin du mois, qui balaye d'un revers de la main les économies que la classe moyenne ou les retraités pourraient avoir, parce que, eux, ont des problèmes pour finir la fin du mois, et je comprends maintenant, en vous écoutant, pourquoi la classe populaire vote à droite et plus pour les socialistes. C'est un peu à cause de personnes comme vous, qui ne comprenez plus la réalité de la situation.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Pour répondre un peu en vrac aux différents propos qui ont été tenus, tout d'abord à Mme Germond, qui, visiblement, essaie de me faire dire quelque chose que je n'ai pas dit. Quand je parle d'aubaine par rapport à ces déductions, ce n'est évidemment pas une aubaine pour les finances lausannoises, cela a été une aubaine dans la communication que la Municipalité a fait dans ce dossier, parce que, de temps en temps, ces déductions sont mauvaises, parce qu'elles viennent gêner les plans par rapport à l'accord qui a été fait entre les communes et le Canton et, de temps en temps, c'est une aubaine du point de vue de la communication, parce que cela permet de dire qu'il va y avoir une vraie baisse, parce qu'au final, on se rend bien compte que c'est ces déductions qui provoquent les baisses et que ce n'est pas du tout ce 0,5 en moins.

Je réinterprète l'intervention de M. Christe, mais il n'a pas dit que parce que les finances n'allaient pas bien il fallait qu'elles aillent encore moins bien. Il a dit que c'est malheureusement parce que les finances ne vont pas bien que la Ville ne peut pas se permettre et ne peut pas rendre aux contribuables ce transfert de charges, et je pense que c'est ce qu'il voulait dire.

Je ne voulais pas rentrer dans ce débat de quelle commune fait mieux que nous, soit de droite ou de gauche. Vous avez cité Pully, mais Pully, précisément, en faisant tous les calculs et avec ces déductions, ils arrivaient clairement à une perte sèche, ce qui n'aurait pas été le cas de la Ville de Lausanne si elle avait appliqué 1,5 de moins, comme c'était stipulé dans l'accord. Et je signale juste que vous avez fait toute une liste de villes PLR ou d'autres bords, mais que Renens, la rouge écarlate, fourmis en tête, nous a fait une baisse de 1,5. C'est possible dans une ville de gauche, qui respecte un accord.

Maintenant, ça ne péjore pas les finances communales. Je suis navré, c'est un transfert de charges. Il y a un transfert de charges, et on ne peut pas venir nous dire et nous jouer les violons, comme l'a fait M. Rudaz, les violons des coupes, notamment dans le social, vu que cet argent ne sera plus dépensé par la Ville de Lausanne. Donc c'est une somme qui est là, à voir ce qu'on en fait, si on a envie de la garder pour faire d'autres prestations – c'est

quelque chose que vous pouvez évoquer –, mais il n’y a aucune péjoration et coupe par rapport à cet accord, par rapport à l’existant. Vous pouvez nous faire toute la liste : les écoles – quoique j’ai un doute sur ce sujet par rapport à l’argent investi, pour avoir été dans la commission qui traitait du postulat Eggenberger –, les places de jeu, les stades, l’accueil de jour, tous les investissements, personne n’en doute, mais, à nouveau, ce transfert de charges ne vient pas toucher ces investissements actuels ou ce qui est fait actuellement dans la ville.

Et puis, enfin, il y a eu l’évocation de ce tableau qui montre les baisses fiscales entre déductions, l’effet cantonal et puis l’effet communal des baisses ou des augmentations. Je ne peux pas critiquer ce tableau, c’est moi qui l’avais demandé. Oui, il y a une baisse fiscale, mais s’il y avait 1,5, il y aurait encore plus, on pourrait être encore plus satisfait. Donc j’ai de la peine à voir ce problème de venir rendre aux citoyens, aux contribuables. Parce qu’au final, si les finances de la Ville vont mal, c’est aussi peut-être qu’il faudrait des contribuables en plus, et qu’un bon moyen pour en avoir plus, c’est d’avoir une fiscalité un peu plus douce. Je n’entrerai pas dans le débat des catégories, parce que, pour moi, c’est une vision de l’ensemble des Lausannois et de l’ensemble des contribuables.

Dernier point, la convention, vu que cela a été évoqué. Il ne faut non plus nous dire qu’on ne s’attendait pas à cet aspect des déductions. C’est une décision du Grand Conseil, alors elle aurait peut-être pu intervenir en 2021 au lieu de 2020, c’est quelque chose à laquelle on pourrait souscrire, mais ça a été une décision démocratique du Grand Conseil sur la base d’une récolte de signatures et d’une initiative. Et sur l’aspect des frais de garde, c’est une résultante de l’accord RIE III. Il ne faut donc pas nous dire que ça tombe d’un chapeau et qu’on nous a joué un sale coup. Le calendrier est peut-être moins bon, c’est une chose, mais c’était évident que ça allait arriver.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je décline mes intérêts : je suis un contribuable qui paie pas mal d’impôts, j’ai plusieurs zéros à ma facture d’impôt, raison pour laquelle j’interviens. Je trouve presque indécent ce que la Ville propose comme diminution d’impôt : 0,5 point. Pour certains contribuables, cela va leur faire entre 40 francs et 60 francs de diminution d’impôt, et vous venez là vous vanter en disant : on baisse les impôts des Lausannois. Non, vous baissez les impôts de certains Lausannois, mais pas de tous les Lausannois. Avec 40 ou 60 francs, ces braves contribuables vont peut-être pouvoir se payer deux pizzas, avec deux cocos et un dessert au restaurant. Je trouve ça simplement indécent.

Maintenant, un point que je n’ai pas très bien compris, c’est l’addition de la directrice des Finances, qui disait, suite à des propos de M. Moscheni, sauf erreur, que si on augmente de 2 points, cela fait 13,5 millions d’impôt en moins. Et vous avez fait une addition qui est curieuse. Vous avez marqué, pour le budget, si j’additionne les 40 millions de déficit et les 13,5 millions de manque à gagner des 2 points d’impôt proposés, on sera à plus de 60 millions de déficit au budget final. Donc ça m’inquiète un peu, parce que 40+13 font 53. Donc là il y a déjà une petite lacune que j’aimerais bien que vous m’expliquiez.

Enfin, je vais accepter l’amendement intelligent de mon collègue Moscheni, qui correspond tout à fait à une baisse qui signifie quelque chose pour le contribuable lausannois et qui lui permettra peut-être de faire autre chose que d’aller manger une pizza avec un coca dans un restaurant.

**M. Alix Briod (PLR) :** – Quand je suis arrivé dans cette salle ce soir, j’étais déjà choqué par ce que j’avais vu dans la presse. Dans le *24 heures* notamment, le syndic s’exprime ; dans le *LausanneCité* c’est Mme Germond qui s’exprime. J’ai été choqué par la manipulation des chiffres, tout à fait trompeurs et, à mon avis, pas du tout honnêtes.

Ce que j’entends ce soir avec la majorité de cet hémicycle, ben, je suis aussi choqué par leur position. Très franchement, je me disais qu’on n’avait pas forcément suivi les mêmes cours de mathématiques les plus élémentaires à l’époque, puisque +1,5-0,5, pour moi, c’est toujours +1.

Où on voit franchement qu'on manipule les chiffres, c'est de venir prendre aux citoyens ce que le Canton aurait voulu leur donner, c'est ce qui était convenu à l'origine, un allègement fiscal. Tout simplement pour moi, maintenant, la Municipalité vole dans la main du contribuable ce qu'il aurait pu espérer comme économie en matière fiscale. Pour moi, effectivement, cela relève de la mauvaise foi. C'est franchement de la mauvaise foi, je suis déçu, je suis profondément choqué.

Il faudrait quand même aussi ne pas oublier, parce que personne n'en a parlé jusqu'à maintenant, les taxes que nous avons eues ces dernières années : taxe déchets, sacs poubelle, surfaces étanches, épuration aussi, qui a augmenté, avec ce qui va encore venir, ce qu'on va nous promettre bientôt. Ne croyez-vous pas avoir déjà largement puisé dans le porte-monnaie du contribuable ?

Le citoyen à qui il manque 100 francs à la fin du mois ne peut pas aller vers son patron, ou je ne sais trop qui pour réclamer ces 100 francs. Finalement, une bonne municipalité qui sait gérer les choses, il fait la même chose : il économise avant de prendre de l'argent supplémentaire au contribuable. Pour moi c'est clair, c'est -1,5 point qu'il faudrait pour à peine respecter ce qui a été voulu par le Canton.

Je terminerai par ce que j'ai lu dans le *24 heures*. Les propos de Mme Béatrice Métraux, qui n'appartient pas à la majorité de cet hémicycle. Voilà ce qu'elle dit : « les termes de la convention étaient clairs. » Elle ne dit pas tout à fait ce que c'était. « Les associations faitières de communes s'étaient engagées à répercuter une baisse de 1,5 point. » Et plus loin : « Soucieux de ne pas voir les impôts augmenter, le Conseil d'Etat s'attendait à ce que toutes les communes baissent leur taux d'imposition d'au minimum 1,5 point ». C'est noir sur blanc dans le *24 heures*, le journal qui reflète, en général, assez bien l'avis de la majorité de cet hémicycle.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Quelques points chers collègues. Je voulais d'abord préciser, s'il m'a mal compris ou si je me suis mal exprimé, auquel cas, je m'en excuse. Je disais, monsieur Christe, sur la progressivité de l'impôt, je n'ai pas dit, je crois, que c'est la progressivité de l'impôt qui semblait être un problème, mais bien l'insuffisante progressivité de cet impôt au niveau cantonal, qui motive le fait que je m'oppose à une baisse du taux communal, pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure, c'est-à-dire qu'elle va de fait financièrement avantager d'abord et avant tout les contribuables les plus fortunés.

La proposition que nous faisons est simplement de garder ces 5,4 millions que constitue ce point d'impôt pour contribuer au développement des politiques sociales et écologiques de la Ville, dans une proportion qui me semble empliée de mesure et de proportionnalité face aux discussions que nous avons eu égard aux positions de notre groupe, qui voulait au départ aller beaucoup plus loin.

Par rapport à ça, j'aimerais aussi démentir ce qui a été dit, selon lequel notre amendement, qui a été déposé ce soir, constituerait une augmentation de la charge fiscale des Lausannois et des Lausannoises. C'est absolument faux. Au contraire, elle impliquerait, si on prend les taux cumulés Canton et communes, une baisse globale de la charge fiscale équivalente à 1 point d'impôt, dès l'année 2020 et pour les années à venir.

Donc, je ne sais pas si vous vous rendez compte, et c'est une des choses que j'aimerais dire, chers collègues, je m'inquiète un peu dans cette discussion du basculement à droite des positions politiques de chaque groupe. On se retrouve avec une majorité rose-verte, qui se démène pour pouvoir dire à la fin du débat « nous avons baissé les impôts », comme si c'était une promesse avancée depuis longtemps et enfin tenue, ou comme si c'était à ça qu'aspiraient les Lausannois quand ils votent, par exemple, socialiste et Vert, ou Ensemble à Gauche. Vous avez une droite qui fait du zèle en poussant le bouchon jusqu'au fond de la bouteille, en développant par des exercices de contorsion rhétorique l'illusion selon laquelle cette Municipalité, en proposant de baisser les impôts, mènerait une politique cryptosoviétique, qu'en sais-je encore. Et nous, chers collègues, Ensemble à Gauche, la

gauche combative de cet hémicycle, se retrouve à devoir proposer pour essayer de limiter ces détériorations, ou, disons, limiter les moyens qu'alloue la Ville de Lausanne à sa politique sociale et la baisse des moyens qu'alloue la Ville à sa politique sociale et écologique, pour limiter ça, on se retrouve nous-mêmes à défendre une baisse globale d'imposition. Dans cette situation, j'espère vraiment qu'une majorité pourra soutenir l'amendement qu'on a déposé et qu'on défendra tout à l'heure, pour simplement rétablir un équilibre.

J'ai vraiment l'impression que ce qu'on dépose ce soir, c'est ce qui devrait être plutôt la position des socialistes et des Verts dans cette discussion, et qu'aurait dû émaner directement de la Municipalité, et qu'aurait été, à mon avis, plus conforme aux raisons pour lesquelles les Lausannoises et les Lausannois votent pour un groupe ou un autre au moment des élections.

**Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** – Je ne vais pas revenir sur le fait que je trouve particulièrement scandaleux qu'on signe des conventions, que l'Union des communes vaudoises, de laquelle notre syndic est vice-président, signe une convention avec le Canton, où, texto, il est écrit que les communes s'engagent à « répercuter au minimum 1,5 point d'impôt, vu la bascule de l'AVASAD au Canton ». Et là, je dois dire que ça m'étonne que certains signent des conventions sans les respecter par la suite. On me dira que ce n'est pas contraignant, mais il me semble qu'une convention, avec un texte qui est écrit, et qui est assez clair, doit être respectée.

Mon intervention porte sur un autre élément : la durée de l'arrêté d'imposition. Dans le rapport-préavis concernant l'arrêté d'imposition, il est écrit : « le coefficient d'imposition communale lausannoise sera réexaminé périodiquement, afin que l'équilibre entre l'attractivité de la Ville de Lausanne et ses besoins financiers reste adéquat. » En lisant la suite de l'arrêté d'imposition, je me disais que, finalement, la Commune allait proposer de limiter cet arrêté d'imposition dans le temps en ne le proposant pas pour l'entier – en fait, ce n'est même pas une législature, vu que c'est pour deux législatures, mais pour cinq ans –, qu'elle allait proposer une réduction de la durée de cet arrêté d'imposition, compte tenu du fait que les communes et le Canton sont toujours en négociation pour la reprise et la bascule de la facture sociale par le Canton.

Je m'explique : cela veut dire que, l'année prochaine, l'UCV et le Canton vont continuer à négocier la bascule de la facture sociale au Canton. Et cela aura des conséquences financières non négligeables pour les communes. Il me semble donc que de voter aujourd'hui un arrêté d'imposition pour cinq ans est pour le moins bizarre, puisque les conséquences financières qui vont être négociées entre le Canton et les communes ne sont pas du tout claires. Je pense, pour éviter que ces prochaines années, parce que c'est ça qui risque d'arriver, que ces prochaines années, les Lausannois continuent de voir leurs impôts augmenter, il faut limiter l'arrêté d'imposition à une année uniquement. Je déposerai un amendement dans ce sens.

Amendement Florence Bettschart-Narbel

Arrêté d'impôt pour la Commune de Lausanne ~~pour les années 2020-2024~~ pour l'année 2020

Les impôts suivants seront perçus ~~de 2020 à 2024~~ en 2020.

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur :** – Je remercie M. Conscience pour sa précision. J'avais eu peur effectivement de devoir lui proposer une carte d'adhésion au PLC. Me voilà rassuré. (*Rires.*) J'ai eu du mal à voir en quoi payer un brin moins d'impôts ne serait un cadeau, mais, enfin. Et j'ai aussi de la peine à voir le basculement à droite que lui-même semble sentir dans nos débats.

Je suis un peu surpris par les propos de Mme Germond en réponse aux miens. Je remercie au passage M. Miauton d'avoir reformulé mes propos, puisque, selon la municipale des Finances, notre amendement, demandant donc 3 points d'impôt en moins, procéderait

d'une logique qui voudrait que, puisque la gauche a mal géré les finances ces dernières années, ce qui d'ailleurs dans la bouche de la municipale des Finances sonnerait presque comme un aveu, alors, nous chercherions à mener la politique du pire. Non, mesdames et messieurs, il s'agit de donner – on devrait plutôt dire rendre – un bol d'air aux contribuables. Sans anticiper sur le débat budgétaire, je pense aussi que votre invitation à présenter des amendements de réduction des charges n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

Et puis, vous avez l'air de vous émouvoir de ce que cet amendement, demandant donc 3 points d'impôt en moins, ferait passer le déficit à plus de 60 millions. Mais je n'ai pas eu le sentiment de percevoir cette émotion quand la Municipalité a présenté, ces dernières années, des budgets déficitaires. Pour rappel, 2013 : 44 millions de déficit ; 2014 : 31 millions ; 2015 : presque 20 millions ; 2016, unique petite excédent, à 300 000 francs ; 2017, on repart à la hausse : 39 millions ; 2018 : presque 30 millions ; 2019 : 42 millions ; et, *last but not least*, jackpot : 47,6 millions pour l'année prochaine. Donc je trouve cette accusation un petit peu forte de café.

Je relève au passage que de nombreux intervenants ce soir se sont plaints du transfert de charges entre le Canton et les communes. Aux dernières nouvelles, les majorités au Conseil d'Etat vaudois et à la Municipalité de Lausanne ne sont pas très différentes. Donc chacun devrait peut-être un peu s'interroger dans son propre parti. Je crois qu'il n'y a aucune raison sérieuse à s'opposer à accorder, enfin, un petit bol d'air au contribuable. On parle d'un bol d'air modeste. Je pense qu'il l'a amplement mérité après des années de matraquage fiscal. Je vous invite vraiment à soutenir cet amendement à -3 points.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Pour répondre à un certain nombre de questions, notamment à celles qui concernent les chiffres, il convient et c'est extrêmement important de connaître vraiment la situation des contribuables en 2020. Sur les attaques qui ont été faites quant aux éléments incorrects qui auraient été repris dans la presse par M. le syndic et par moi-même, je me dois de démentir cette affirmation, puisque nous avons diffusé ce tableau à tous les membres de la Commission des finances ; les chiffres sont clairs et limpides : pour l'année prochaine, si l'on considère la diminution de 0,5 du taux communal et les déductions fiscales supplémentaires, il y a des baisses de la fiscalité pour toutes les catégories de contribuables.

Je prends deux exemples pour M. Briod. Un célibataire, sans enfant, 25 000 francs de revenu, aura 173 francs de diminution d'impôt. Un contribuable marié, avec deux enfants, avec frais de garde, aura 735 francs de diminution d'impôt. Comme je l'ai dit précédemment, cela correspond bien à une fourchette entre 100 et 800 francs de diminution d'impôt. Parce qu'il faut bien, pour le raisonnement, cumuler la question du taux avec celle des déductions. Tout un chacun ici a déjà rempli une déclaration fiscale, et vous savez bien que c'est le revenu fiscal qui va déterminer votre facture à la fin, et que c'est les déductions possibles qui définissent la facture fiscale à payer, respectivement le taux communal. Donc il n'est pas possible de faire abstraction de l'un ou l'autre élément. Il convient de prendre en considération les deux, et en faisant le bon raisonnement et en étant réellement intellectuellement correct, force est de constater que ce sont bien des baisses d'impôt qui découleront du vote sur l'arrêté d'imposition ce soir.

Pour répondre à la question des additions, la proposition de l'UDC de -3 points équivaut donc à une proposition de 2,5 points supérieure à celle qui est faite par la Municipalité, ce qui représente environ 13,5 millions de pertes fiscales. Dans un revenu, il y a des charges et des recettes. Si vous diminuez de 13,5 millions les recettes, vous augmentez d'autant le déficit, qui passe donc de 43 millions à 60 millions. J'espère que l'explication était complète sur ce point.

A la question de savoir pourquoi il y a une différence entre la Ville de Lausanne et celle de Genève, il faut savoir qu'il y a une différence fondamentale entre le système fiscal genevois et vaudois, à savoir qu'à Genève, une partie de la fiscalité est prélevée à l'endroit

où les personnes travaillent. Cela avait d'ailleurs donné lieu à de grandes discussions entre le Canton de Vaud et le Canton de Genève. Et donc, la Ville de Genève bénéficie d'une espèce de manne absolument incroyable qui découle de la fiscalisation des personnes qui travaillent à Genève, mais qui n'y habitent pas. Dans le Canton de Vaud, la fiscalisation dépend uniquement de la commune de domicile. Donc, pour toutes les personnes qui travaillent à Lausanne, nous ne percevons aucune recette. Pourtant elles génèrent aussi des coûts en termes d'entretien des espaces publics, de sécurité, etc. C'est une différence fondamentale entre la situation de Genève et de Lausanne.

Il convient de considérer un autre élément qui est très important, Monsieur Miauton : vous nous parlez des rentiers à revenu moyen et modeste et de leur fiscalisation, mais il faut savoir que la fiscalité dans le Canton de Genève sur les hauts revenus est nettement plus importante que dans le Canton de Vaud. Je pense qu'il y a un certain nombre de conseillers et de conseillères dans cette salle qui pourraient soutenir un tel système fiscal. Je ne suis pas sûre que ce soit le cas de votre côté.

A la question de la Ville de Renens, qui a pu baisser son taux de 1,5 point, il faut savoir que les communes dites « pauvres » ont bénéficié de façon assez importante de l'accord AVASAD, puisqu'il y a eu un échange entre des points d'impôt et les charges payées par habitant. Donc, évidemment, les communes qui étaient « pauvres » payaient très cher une facture en francs par habitant, ce qui donnait des points d'impôt, qui rapportaient beaucoup moins, ils ont donc fait un bénéfice sur l'opération AVASAD, à l'inverse de Pully.

J'essaie de ne rien oublier, et pour répondre à la question de Mme Bettschart et sa proposition de limiter à un an l'arrêté d'imposition, cela nous permettra de refaire tout le débat et de passer un long moment, le cas échéant, ici, devant ce Conseil, sur cette question. Mais il faut connaître un élément technique important, à savoir que dans ce canton les municipalités peuvent revenir devant le Conseil communal pour proposer un nouvel arrêté, même si elles ont fixé un arrêté d'imposition pour plusieurs années, cette flexibilité permet donc de revenir avec une nouvelle proposition devant ce Conseil si la situation devait drastiquement changer dans un sens ou dans l'autre.

Finalement, nous cherchons, avec un taux d'imposition fixé pour cinq ans, à obtenir une certaine stabilité des recettes fiscales, et à éviter de refaire chaque année cette discussion, et, sauf erreur, c'est aussi la méthodologie appliquée par M. Broulis au niveau cantonal. Je ne connais pas le nombre d'années et la durée du décret au Grand Conseil, mais il a aussi été stabilisé pour quelques années. Donc nous vous proposons d'appliquer la même méthode que celle appliquée au niveau cantonal.

En conclusion, je me permets, vu l'importance du sujet, de solliciter une fois encore votre soutien pour le compromis municipal. Un geste pour les contribuables, qui sera considéré comme pas assez important pour certains, ou comme trop important pour d'autres, mais il nous semble que ce compromis est sage, qu'il se fait aussi dans le respect de l'esprit du socle minimum de l'accord, et nous vous invitons vivement à le soutenir.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je me permets un rapide complément, puisque la droite a aimablement répété à plusieurs reprises que j'étais vice-président de l'UCV, et que j'avais participé aux négociations qui ont conduit à cet accord AVASAD.

Je précise d'abord que la Municipalité de Lausanne vous propose de procéder exactement comme la Municipalité de Bussigny l'a proposé à son Conseil, commune de la présidente de l'UCV. C'est une précision utile à rappeler. L'une comme l'autre ont proposé une baisse du coefficient de 0,5 point.

Un élément important de cet accord. Cet accord dit spécifiquement que la bascule n'est pas automatique. Elle aurait d'ailleurs été illégale. A cet égard, les prises de position du Service juridique de l'Etat ont été intéressantes, puisqu'elles ont attesté le fait qu'en réalité, les bascules fiscales qui ont été faites précédemment ne répondaient pas aux règles légales, qui veulent que les communes sont aujourd'hui compétentes pour fixer leur taux d'imposition,

à savoir l'Etat peut reprendre des charges, il peut décider d'augmenter ses impôts, mais il n'a pas la compétence de décider de manière unilatérale d'imposer aux communes d'en faire autant. C'est pour l'aspect juridique.

Sur le fond, l'accord AVASAD est très clair. Il dit effectivement que les communes s'engagent à baisser pour autant, et toute chose étant égale par ailleurs, et cette précision est importante, et elle a fait l'objet de négociations et de discussions, parce qu'effectivement, cet accord a été conçu de telle manière que les communes qui sont confrontées à des difficultés financières, ou à des difficultés à augmenter leur taux d'imposition, pour certaines communes riches, qui ont de bas taux d'imposition et qui doivent pouvoir les augmenter, puissent effectivement procéder de la sorte et ne pas répercuter l'entier de la baisse. Cela a été conçu comme tel, il n'y a aucune escroquerie là-dedans. Je comprends que certains plaident, à droite de l'hémicycle pour que l'on baisse de 1,5 ou de 3 pour certains. Ce débat politique existe. Mais il faut reconnaître qu'à la lettre de l'accord, celui-ci n'impose pas aux communes de baisser de 1,5 point.

L'autre élément que j'aimerais rappeler, qui me paraît essentiel aussi, vous dites que le montant des déductions était connu aussi. Pas tout à fait. Au moment où le Conseil d'Etat a soumis un EMPD modifiant la Loi sur l'impôt pour appliquer l'initiative des jeunes PLR sur les déductions liées à l'assurance maladie, l'Exposé des motifs précise clairement que l'impact fiscal est de 40 millions, et estimé à 19 millions pour les communes. On est passé à 100 millions au total. C'est la conjugaison à la fois d'une estimation réévaluée et des déductions qui ont été ajoutées pour les frais de garde. Donc, effectivement, ces déductions pèsent plus lourdement que ce qu'elles devaient initialement peser sur les communes. Et de ce point de vue, la position de la Municipalité, et on ne prétend pas le contraire, on ne baisse pas de 1,5 point notre coefficient, on baisse de 0,5, mais la baisse totale assumée par la collectivité équivaut bien à 1,5 point d'impôt, et il y aura bien à la fin 8 millions de moins à payer par les contribuables lausannois, dans les caisses lausannoises, ce qui équivaut *stricto sensu* à l'équivalent de 1,5 point d'impôt. De ce point de vue, cela nous paraît effectivement, comme l'a très justement dit Mme Germond, une solution équilibrée, qui permet de respecter au moins l'esprit de l'accord, parce que nous nous y sommes engagés, mais de tenir compte aussi à la fois de la nécessité d'assurer des prestations et de tenir compte aussi de la situation financière de la Ville. C'est de ce point de vue que nous vous invitons à vous en tenir à la position de la Municipalité.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – C'était pour demander le vote nominal sur les différents amendements, mais je pense que c'est un peu trop rapide.

**La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

Il est passé à la discussion sur l'amendement Philippe Miauton.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Ce n'est pas pour cet amendement, mais pour que vous puissiez vous préparer le cas échéant, sur l'amendement de Mme Florence Bettschart, je demanderai le vote à bulletin secret.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – On nous parlait avant d'amendement dogmatique. Je tiens à préciser que s'il y en a un qui n'est pas dogmatique ce soir, c'est bien celui-ci. Je demande à M. Tétaz de passer quelques chiffres. (*Une image est projetée.*) Il m'apparaît n'être ni de gauche ni de droite. Il pourrait presque être PDC. (*Rires dans la salle.*)

C'est une proposition, et vous le voyez, il y a ce transfert de l'AVASAD, qui représente 13,4 millions que la Ville n'aura plus à payer. Avec une bascule d'impôt reportée de -0,5 – c'est ce que la Ville nous propose –, cela fait -2,7 millions, et si, en plus, on se dit, certes, ce n'était peut-être pas prévu dans cette ampleur, monsieur le syndic, ces déductions, mais même avec une déduction qui était plus importante pour la Ville de -5,3 millions, la Ville se refait et gagne ce 5,4. Maintenant, avec l'amendement de 1,5, tel que nous le proposons, cela représente -8,1 millions par rapport à une bascule d'impôt. Et si on y ajoute encore

cette petite étape, où on se refait sur cette baisse de rentrées fiscales à cause des déductions, on arrive pile à zéro. C'est ce que j'appelle le juste milieu.

Cela veut dire que, en somme, la Ville, certes, ne peut pas mettre d'argent de côté pour d'autres projets, mais ça ne constitue en rien une coupe dans les prestations de la Ville. Cela ne nuit donc pas aux prestations, ça ne fait pas d'effet pour la Ville. Alors, certes, on pourrait être déçus, parce qu'on aurait pu mettre une somme de côté pour faire autre chose, mais ça n'a aucun effet pour la Ville, et c'est pour tous les contribuables. Et il y a là, je viens de lire sur tweeter, évidemment qu'il n'y a pas d'augmentation de la dette avec cet élément. Il n'y a aucune augmentation de la dette, comme semble le dire le PS dans un tweet récemment.

Donc il n'y a aucune conséquence. C'est un signal au contribuable, ça montre que la Ville est capable d'absorber et des déductions supplémentaires, et en plus de faire profiter aux contribuables un peu plus. Juste pour la petite histoire, la syndique de la Commune de Bussigny a été élue sur une liste d'entente. Je sais, c'est un peu tiré par les cheveux ; néanmoins, c'est la vérité. Et une autre représentante de ce comité, qui vient de la Ville de Payerne, a, elle, fait une baisse sur deux ans. Donc cela prouve que c'est possible d'être dans ce comité, et de 2 points. Donc, c'est possible, pour faire les petites comparaisons, vu qu'on joue sur les communes et ces comparaisons, on pourrait à peu près toutes les faire.

Voilà l'amendement qu'on vous propose sur le chiffre 1. Evidemment je n'ai pas tout noté, mais cela a une conséquence sur le chiffre 2, vu que les taux sont les mêmes. Cela a été stipulé pour ce qui est des entreprises. Et puis, cela a également une conséquence au chiffre 5. Je ne l'ai pas noté, mais c'est évident, à partir du moment où on le change au chiffre 1.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche s'oppose évidemment à l'amendement qui nous est ici soumis. Déjà puisqu'il est en contradiction frontale à celui que nous proposons, et dont nous discuterons tout à l'heure. Et pour rappeler que, pour nous, de la même façon que le propose déjà la Municipalité, mais de façon encore plus aggravante, cette proposition de baisse d'impôt ne va pas dans le bon sens, dans le sens d'une bonne gestion des finances de la Ville, qui, pour nous, nécessiterait, au contraire, dans la situation actuelle et vu les défis qui vont nous être soumis, et du fait aussi du caractère historiquement bas des taux d'intérêt pour les investissements, nécessiterait, précisément, une politique d'investissement plutôt qu'une politique de contraction des dépenses, qui serait rendue nécessaire par une baisse des rentrées fiscales. Cette position vaut évidemment aussi pour l'amendement Moscheni. Je n'interviendrai donc pas à ce moment-là avec les mêmes arguments.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Clairement, nous allons soutenir cet amendement. Qui veut le moins, veut le plus, donc on soutiendra au moins cet amendement, en espérant que le nôtre passera. Et pour aussi demander le vote nominal

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Je souhaiterais demander le vote nominal sur tous les amendements.

La majorité du groupe socialiste refusera évidemment cet amendement. Je me permets de relire les propos de Mme Wyssa, éminente députée PLR, présidente de l'Union des communes vaudoises, dans un courrier du 28 septembre 2018, adressé aux communes : « Un point d'impôt sera conservé par les communes au moment de la bascule ». C'est exactement ce que je vous ai présenté dans le diagramme qui a accompagné mon explication. Sur les 13,4 millions, 1 point est conservé, 1 point est impacté par les déductions fiscales, et 0,5 point est rendu à la population. C'est exactement ce que vous propose l'arrêté d'imposition. Donc, je répète, dans l'esprit, l'accord est respecté par la Commune à la lettre, exactement comme l'entendait Mme Wyssa dans son courrier.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – J'allais reprendre l'argument qui vient d'être évoqué par M. Brayer, donc cela a été dit.

Par contre, je peux compléter et confirmer que le tableau de M. Miauton est tout à fait correct : en effet, selon l'accord UCV, et nous le respecterons davantage avec notre proposition, j'en suis convaincue, il y a 1 point qui reste pour la commune, mais ce point, monsieur Miauton, a été déjà pris en considération dans le cadre du budget. Le projet de budget qui vous est présenté tient compte de cet élément. Donc, si votre amendement passe, il détériorera le budget de 5,4 millions, ce qui nous amènera à un déficit de l'ordre de 50 millions, ce qui, évidemment, aura potentiellement un effet sur la dette de la Ville, mais là, il faut aussi prendre en considération les investissements, le cash flow, etc. Mais cela a aussi potentiellement un impact sur la dette de la Ville.

**L'appel nominal ayant obtenu le nombre requis de voix, il y sera procédé.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, l'amendement Philippe Miauton est refusé par 54 voix contre 33 et 1 abstention.**

*Ont voté oui* : Mmes et MM. Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Crole-Rees Anna, de Haler Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Gendre Jean-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martinho José, Masson Jean-Luc, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Sarra, Picard Bertrand, Piguët Antoine, Piron Françoise, Schaffer Christiane, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

*Ont voté non* : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gnoni Sara, Goumaz Christine, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kessler Sébastien, Mach André, Manzoni Laura, Marly Gianna, Martelli Lara, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Mossier Varuna, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Philipoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Vagnières Roger, Voutat Marlène.

*S'est abstenu* : M. Chollet Jean-Luc.

Il est passé à la discussion sur l'amendement Pierre Conscience

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur** : – Il est effectivement d'usage que les scores des amendements présentés en commission soient communiqués. En l'occurrence, cet amendement avait été refusé par 8 non, 1 oui et 5 abstentions.

**La présidente** : – Nous avons le vote nominal pour les amendements, sauf pour le dernier, car nous avons une demande de vote à bulletin secret. Je vous poserai la question à ce moment-là.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – J'ai l'honneur de vous proposer un amendement d'Ensemble à Gauche, qui propose une baisse du taux d'impôt cantonal et communal de 1% à partir de 2020. Et j'ai le sourire en faisant cette proposition pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, et que je me permets de développer un peu.

Au fond, ce n'est pas du tout notre position de fond en matière fiscale. Il me semble qu'historiquement, c'est tout sauf la position des partis sociodémocrates de gauche, progressistes, on les appelle comme on veut, que de baisser le taux d'imposition. Mais vu la situation et les débats et des positions qui se sont exprimées des divers groupes, c'est bien l'amendement que nous vous soumettons, pour espérer limiter un peu les baisses de

retrées fiscales, et donc les baisses de moyens alloués aux politiques sociales et écologiques de la Ville de Lausanne qu'impliquerait le vote de la proposition de la Municipalité.

Encore une fois, j'aimerais rappeler qu'on est dans une période historique, et une séquence politique qui demande tout sauf comprimer les dépenses d'une collectivité publique, fût-ce celles d'une commune.

La discussion qu'on va avoir tout à l'heure sur la question climatique, mais comme toute une série d'urgences sociales et le creusement des inégalités dans notre pays, ainsi qu'à Lausanne en particulier. Ces deux aspects demandent, au contraire, des politiques d'investissements conséquents, ambitieux, et que la situation économique globale permet du fait que, comme je le disais tout à l'heure, du taux d'intérêt historiquement bas pour emprunter. Donc, on n'est pas du tout dans une situation où on serait dans l'impossibilité de contracter et de chercher à déployer des moyens supplémentaires. Ce que fait la Municipalité, certes, dans des proportions très limitées, mais c'est quand même l'esprit de ce qui nous est proposé, c'est de baisser les rentrées fiscales, et donc forcément baisser les moyens qu'à la Ville pour déployer sa politique sociale et sa politique écologique.

Je pense qu'avec cet amendement, on est vraiment dans l'équilibre de ce que peut proposer le Conseil communal actuel, dans sa composition politique actuelle. On est conformes, à mon avis à une politique sociale et écologique, que demande le plus grand nombre dans cette commune. Et j'espère vraiment qu'elle pourra obtenir de votre part une adhésion majoritaire. Sinon, j'ai peur qu'on bascule, d'année en année, vers une situation où, dans ce plénum, on adhérerait de plus en plus à l'idée que la baisse d'impôt serait une fin en soi, serait une amélioration en soi, ce que nous ne croyons pas. Nous croyons précisément que l'impôt est un formidable moteur de redistribution des richesses, quand il est suffisamment progressif, ce qui est insuffisant actuellement, cher collègue Christe, et, en même temps, le moyen pour pouvoir développer des politiques de solidarité, ou pour la situation actuelle historique de transition énergétique. Ce serait vraiment entamer un virage libéral et vers la droite que la majorité rose-rouge-verte de ce plénum vote une baisse du taux communal d'imposition. Je vous invite vraiment, chers collègues, évidemment en particulier les collègues de gauche, vu les positions qui se sont exprimées, à soutenir, par cohérence, notre amendement.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Je cherche encore ce virage libéral de la Municipalité. (*Rires.*) Mais j'espère que d'ici les prochaines élections, ça se présentera sous mes yeux, comme une évidence.

Par rapport à ce que vous proposez, j'entends bien, 2020, statu quo, dans le fond, pas d'augmentation, et +1 en 2021. Ce qui nous ferait, si on agglomère avec le Canton, une augmentation pour les Lausannois de +1,5 point en 2020 et 1,5 point en 2021. Evidemment que ce qui me dérange là-dedans, c'est qu'on dit aux Lausannois que la Ville va subir une perte de rentrées de l'ordre de 1 point, parce qu'il y a de nouvelles déductions du Canton, et que, dans le fond, mes amis, vous avez ces nouvelles déductions, mais on vous les reprend direct par un point d'impôt. Mais c'est une équivalence. Donc, au final, cela revient à peu près à ce discours. Je dois avouer que cela ne me plaît pas du tout. C'est la raison pour laquelle notre groupe va refuser cet amendement.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Comme je l'ai déjà dit dans ma très très longue première intervention, pour la longueur de laquelle je m'excuse, pas pour le contenu, le groupe socialiste refusera cet amendement. Pour l'augmentation pour 2020, nous vous conseillons et nous vous proposons de vous contenir et de rester à la proposition municipale, qui est équilibrée.

Je rappelle que dans le pacte AVASAD, avec cet accord, la Commune gagne 5,4 millions, donc on a des finances supplémentaires, puisqu'on garde l'équivalent d'un point d'impôt. Et puis, deuxième argument, l'augmentation en 2021, pour nous, ne fait aucun sens, puisque cela constitue une augmentation au niveau cantonal, enfin, la baisse de 1 point en

2021 est au niveau cantonal, et cette baisse fiscale au niveau cantonal n'aura pas d'impact sur les finances communales, à moins que le Canton revote des déductions sur la fiscalité, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. En l'état, si le Canton baisse d'un point sa fiscalité, ça n'a pas d'impact sur les finances de Lausanne et, pour nous, il n'y a pas de raison de contre-compenser dans l'autre sens.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Nous allons refuser cet amendement, qui était bien défendu par M. Conscience, mais, malheureusement, je crois qu'il ne nous a pas convaincus.

Par contre, je relève avec intérêt son approche par rapport à la situation actuelle des taux d'intérêt et je l'invite à regarder nos propositions pour assainir les écoles. Peut-être que ça l'intéressera.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, l'amendement Pierre Conscience est refusé par 70 voix contre 10 et 8 abstentions.**

*Ont voté oui :* Mmes et MM. Aubert Alix, Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Hubler Alain, Manzoni Laura, Mottier Vincent, Pain Johan, Voutat Marlène.

*Ont voté non :* Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Company Xavier, Corboz Denis, Crole-Rees Anna, Dana Louis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Fracheboud Cédric, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Genoud Alice, Gnoni Sara, Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc Huy, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martelli Lara, Martin Pedro, Martinho José, Masson Jean-Luc, Messere Anita, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Moscheni Fabrice, Mossier Varuna, Oberson Pierre, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Perrin Sarra, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Piguët Antoine, Piron Françoise, Rastorfer Jacques-Etienne, Ricahrd-De Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Schaffer Christiane, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambilippai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vagnières Roger, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

*Se sont abstenus :* Mmes et MM. Billard Aude, Coppe Axelle, Joosten Robert, Longchamp Françoise, Rossi Vincent, Soto Sara, Teuscher Joël, Thiéry Arnaud.

Il est passé à la discussion sur l'amendement Fabrice Moscheni.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Encore un commentaire par rapport à cet amendement. Je vous l'ai présenté comme un amendement nécessaire et juste, car cela va aider les classes moyennes et les retraités, qui paient aujourd'hui beaucoup trop d'impôts. Mais j'aimerais aussi amener un élément important dans ce débat, c'est, pour moi aussi, un amendement de relance. C'est un amendement de relance fiscale, car en baissant les impôts modérément à Lausanne, cela permettra d'attirer des contribuables intéressants, qui viendront à Lausanne au lieu d'aller dans les communes périphériques, genre Lutry, Pully ou autres. Et donc cette arrivée de manne fiscale et de capacité contributive pourra aider effectivement le budget de la Ville.

Mais c'est aussi un amendement de relance par la consommation, car, mesdames et messieurs, comme vous le savez tous, les commerces lausannois souffrent aujourd'hui de la concurrence, et si vous avez des Lausannois qui ont plus d'argent dans leur poche, où vont-ils le dépenser ? Eh bien, ils iront acheter des pizzas, des cocas dans des commerces locaux, ce qui permettra de créer des emplois et des revenus pour ces entreprises, qui paient des impôts localement. Donc, il faut aussi voir l'aspect relance keynésienne, pour

ceux qui connaissent un peu la manière dont c'est fait, c'est-à-dire une relance fiscale et une relance par la consommation, qui profitera à terme à tout le monde, et en particulier au budget de la Ville.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Cet amendement, c'est plus de 13 millions en moins dans les caisses communales. Cela revient à détricoter plus de dix ans de politique familiale à Lausanne. C'est toutes les places que nous avons créées sur deux législatures, des places pérennes dans l'accueil de jour. Ce sont donc des coupes réelles pour la population. Evidemment, le groupe socialiste refusera cet amendement.

**Mme Françoise Longchamp (PLR)** : – Je veux dire que ce n'est pas seulement une atteinte à l'accueil de jour des enfants, etc., mais je pense que la Municipalité a de grandes économies à faire, ne serait-ce que dans l'implantation des zones 20. Pour exemple, dans mon quartier, c'est une stupidité totale, dans un quartier qui est déjà à 30 km/h, on est en train de créer des zones de rencontre à 20 km/h, alors qu'il n'y a pas beaucoup de circulation. Et je pense que l'on peut multiplier cet exemple par 10, par 100 dans la commune, et je pense que ça coûte un bon panier. Donc il y a d'autres économies à faire, sans aller toucher à l'accueil de jour.

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur** : – L'amendement passant de 79 à 76% de l'impôt cantonal de base a été refusé par 8 non, 5 oui et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, l'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 55 voix contre 31 et 4 abstentions.**

*Ont voté oui* : Mmes et MM. Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Crole-Rees Anna, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Masson Jean-Luc, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Sarra, Piguet Antoine, Piron Françoise, Schaffer Christiane, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Vagnières Roger, Wild Diane.

*Ont voté non* : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gnoni Sara, Goumaz Christine, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kessler Sébastien, Mach André, Manzoni Laura, Marly Gianna, Martelli Lara, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Mossier Varuna, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène.

*Se sont abstenus* : Mme et MM. Marion Axel, Martinho José, Schaller Graziella, Vouillamoz Vincent.

Il est passé à la discussion sur l'amendement Florence Bettschart-Narbel

**Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Il s'agit d'un amendement pour modifier le titre et le dispositif, au début de l'arrêté d'imposition, où je propose que l'arrêté d'imposition soit limité à l'année 2020 ; les impôts seront donc perçus seulement en 2020, selon l'arrêté d'imposition, tel que nous le voterons finalement.

De nombreuses communes ne connaissent pas cette durée de cinq ans pour l'arrêté d'imposition. J'ai remarqué, en lisant les différents articles qui ont trait aux votes de différents conseils communaux sur les arrêtés d'imposition qu'en réalité, la durée de cinq

ans est anachronique par rapport aux autres communes du Canton. En réalité, la Ville de Lausanne veut geler cet arrêté d'imposition pour cinq ans. Je peux comprendre l'argument d'une certaine stabilité, mais là, en l'occurrence, on est dans une situation où on sait qu'on ne va pas forcément être dans la même stabilité ces prochaines années, vu les négociations sur la facture sociale.

Il faut que notre Conseil communal, alors qu'il a l'occasion de le faire aujourd'hui, dise qu'il veut limiter cet arrêté d'imposition à une année, parce qu'après, le Conseil communal n'aura pas le loisir de demander de revoir l'arrêté d'imposition, ce ne sera que la Municipalité qui pourra le faire. Je propose que notre Conseil communal puisse se prononcer à nouveau l'année prochaine sur cette question, en fonction de ce qui sera négocié.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Au nom du groupe Ensemble à Gauche, j'aimerais apporter mon soutien à cet amendement déposé par le groupe PLR. En effet, au vu des votes qui se sont exprimés, nous estimons que ce débat mériterait d'être remis sur la table l'année prochaine. Et aussi au vu des positions assez décevantes exprimées par la majorité rose-verte de ce plénum dans les propositions qui leur ont été soumises, j'espère que l'évolution de la situation politique et financière de la Ville d'ici à l'année prochaine permettra à cette même majorité de défendre une position différente. En tout cas, pour notre part, ce ne pourrait être que positif d'avoir à nouveau cette discussion en 2020, à la même période de l'année.

Donc je vous invite toutes et tous à soutenir cet amendement, aussi eu égard au fait que, Mme Germond disait tout à l'heure son opposition à cet amendement, en motivant le fait qu'il fallait stabiliser cette position. Ce serait tout à fait contradictoire avec ce que nous avons dit précédemment que de soutenir une telle stabilisation. Au contraire, nous voulons bel et bien déstabiliser cette décision pour favoriser un changement dès l'année prochaine, même si ça ne va pas dans le même sens que ce qui propose le PLR sur le fond.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Le groupe socialiste va suivre sa municipale. On estime que c'est évidemment... (*Réactions dans la salle.*) Oui, excusez-nous d'avoir une municipale compétente et d'écouter son avis. Peut-être qu'un jour, ça vous arrivera à Lausanne. Je plaisante. Monsieur Hildbrand, bien sûr, je ne vous attaquais pas du tout, c'est juste une blague. Donc le groupe socialiste suivra l'avis municipal et vous propose de faire de même.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Je ne m'étais pas exprimé sur cet amendement, qui ne m'était pas connu au moment de ma prise de parole tout à l'heure. C'est pourquoi je me permets d'intervenir.

Je voulais m'assurer – mais, manifestement, mes doutes sont levés – que c'était légal de procéder ainsi, puisque la pratique étant de procéder par législature et non pas année après année. Il faudrait quand même s'assurer de la légalité du procédé.

Deuxièmement, je trouve qu'on joue un peu avec le feu, puisque la situation pourrait évoluer d'ici l'année prochaine. On sait que des négociations sont en cours entre le Canton et les communes, qui devraient amener des modifications. La situation économique aussi peut changer, on sera évidemment – cela n'échappe à personne – à quelques mois des élections communales. Cela me fait dire que, finalement, c'est un peu compliqué. Pourquoi pas. Je suis embêté. Je pense que moi et mon groupe, nous allons nous abstenir sur cet amendement (*réactions dans la salle*), qui, je pense, pose beaucoup de questions. Mais je laisse mes collègues se prononcer sur la question.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – L'UDC va soutenir cet amendement, qui est effectivement important, suite à la discussion qu'il y a eu ce soir et la matière qui a été amenée dans ce débat. Il est important d'avoir un nouveau débat dans une année, quand la situation aura peut-être changé – peut-être en bien ou en mal.

Effectivement, ce point, le taux d'imposition est un élément crucial pour la Ville de Lausanne et le bloquer sur cinq ans, c'est simplement être aveuglé par rapport au

changement qui se passe aujourd'hui soit dans le domaine économique, soit dans le domaine de la relation entre l'Etat et la Ville. En reparler dans une année c'est un élément tout à fait raisonnable, qui nous permettra, à nous tous, de présenter nos visions de la Ville et comment gérer la nouvelle situation, qui ne manquera pas d'apparaître dans douze mois.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts) :** – En cohérence avec les propos tenus précédemment, le groupe des Verts refusera cet amendement et soutiendra la proposition municipale, qui a une cohérence du tout, y compris dans sa durée, et donc vous invite à refuser cet amendement.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Très rapidement, un argument m'a échappé tout à l'heure. Une chose aussi qui motive le fait d'y revenir dans un an, c'est qu'on est dans une situation financière et économique, mais pas seulement au plan lausannois, au plan national et cantonal exceptionnellement fragile, chers collègues.

Dans les trois précédentes années, nous venons de voter une baisse massive de l'impôt sur le bénéficiaire des entreprises, d'abord au niveau cantonal, puis au niveau fédéral, sans rouvrir le débat, que l'on pense que c'est une bonne ou une mauvaise idée. Mais il se trouve qu'il y a de fait, dans les caisses cantonales et communales, des centaines de millions de francs en moins de rentrées fiscales et que ceci arrive dans une situation où l'économie au sens global est au bord d'un volcan, et qu'à la survenance d'une crise économique, qui ne manquera pas d'arriver tôt ou tard, alors ces rentrées fiscales risquent de baisser encore considérablement et risquera de nous amener, dans ce plénum et dans tous les autres du pays, des débats sur comment comprimer les dépenses pour éviter les banqueroutes. Et donc je pense que ce n'est pas du tout la période pour pérenniser une baisse d'impôt comme celle qui nous a été proposée, même si je consens ici au fait qu'on est dans une proportion marginale. Mais c'est l'esprit de la baisse d'impôt que nous ne voulons pas pérenniser ici.

Juste une chose qui n'a rien à voir, mais sur la modalité de vote à bulletin secret qui nous a été proposée, pitié, chers collègues, pitié, essayons d'éviter ça. Si j'avais le sentiment que sur le plan tactique ça permettrait de gagner une majorité de personnes qui se sentiraient intimidées par leur groupe de la soutenir, je voterais cette proposition des deux pieds et des deux mains. Mais je suis assez convaincu qu'au vu des positions qui se sont exprimées, ça ne va rien changer. Ça ne va pas changer le résultat. Et je pense que celles et ceux qui soutiennent la position que je défends maintenant, d'en rediscuter dans un an, ça ne pourra qu'être bien, et tant mieux si à un an des élections on a l'occasion de ravoire ce débat. Cela confrontera chaque groupe au fait de défendre une position qu'il pourra défendre quelques mois plus tard lors des élections. Cela ne peut faire de mal à personne. Pour le débat démocratique, soutenons ça, mais le vote à bulletin secret n'a aucun avantage. Je m'arrête là, sinon ça va prendre plus de temps que prendrait la procédure du vote à bulletin secret. *(Rires dans la salle.)*

**La présidente :** – Exactement, monsieur Conscience. Je passe la parole à M. Jacques Pernet, qui, je l'espère, va nous annoncer une bonne surprise ! *(Rires dans la salle.)*

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Vous seriez étonnée, vous savez. Parce que la soupe refroidit, mais la salade, par contre, reste comestible. Je donne juste deux arguments. Vous connaissez mon aversion pour les votes nominaux, ces votes voyeuristes. C'est pour ça que je trouve que le vote à bulletin secret est une bonne solution. Parce que le vote à bulletin secret a l'avantage de permettre de voter en notre âme et conscience, contre toute dynamique de groupe. Je trouve que c'est une bonne chose. Mais au vu de la discussion et des prises de position tellement radicales, si j'ose dire, de tous les groupes, je retire ma demande de vote à bulletin secret. *(Exclamations dans la salle et applaudissements.)*

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Juste quelques éléments en ce qui concerne cet amendement. Comme je l'ai dit, la Municipalité a la possibilité de revenir devant vous, et je souhaiterais que vous puissiez nous faire confiance, en tout cas, monsieur Conscience, si la situation se péjorait drastiquement, pour revenir devant le

Conseil sur cette question. Je laisse la question de la surcharge de l'ordre du jour à votre propre appréciation.

Mais j'aimerais relever les deux éléments qui nous importent : la stabilité de la prévision fiscale ; je crois que c'est important pour les entreprises – je l'ai entendu déjà un certain nombre de fois. S'y ajoute la stabilité de la prévision des recettes fiscales, c'est important pour nous aussi, car elle permet de construire les budgets et puis je trouve un peu piquant que le PLR nous refuse ce que son ministre met en place depuis un certain nombre d'années au niveau cantonal. Le nouvel EMPD qui a été proposé couvrirait la période 2019-2023, soit cinq ans. Le Conseil d'Etat fait la même réflexion de la nécessité de la stabilité de la prévision fiscale et des recettes fiscales. Donc je vous invite à suivre cette très bonne voie et à voter cet arrêté pour cinq ans.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, l'amendement Florence Bettschart-Narbel est approuvé par 45 voix contre 42 et 2 abstentions.**

*Ont voté oui* : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Calame Claude, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Crole-Rees Anna, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Dupuis Johann, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martinho José, Masson Jean-Luc, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Mottier Vincent, Oberson Pierre, Pain Johan, Pernet Jacques, Perrin Sarra, Picard Bertrand, Piguët Antoine, Piron Françoise, Schaffer Christiane, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Vagnières Roger, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène, Wild Diane.

*Ont voté non* : Mmes et MM. Alix Aubert, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Danil, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gnoni Sara, Goumaz Christine, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kessler Sébastien, Mach André, Marly Gianna, Martelli Lara, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Mossier Varuna, Panchard Ilias, Philippos Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My.

*Se sont abstenues* : Mmes Billard Aude, Sangra Marie-Thérèse.

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur** : – La commission avait accepté l'unique conclusion du préavis par 6 oui et 8 abstentions.

**La présidente** : – Je rappelle que nous allons voter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020. Je passe en revue les différents articles. Si quelqu'un a une remarque, il est prié de le faire savoir.

**La présidente** passe en revue les articles.

La parole n'est pas demandée.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, la conclusion est approuvée par 58 voix contre 22 et 8 abstentions.**

*Ont voté oui* : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Bender Anselme, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crole-Rees Anna, Dana Louis, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Genoud Alice, Gnoni Sara,

Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Mach André, Marly Gianna, Martelli Lara, Martin Pedro, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Mossier Varuna, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Philippos Roland, Picard Bertrand, Piguet Antoine, Piron Françoise, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaffer Christiane, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiery Arnaud, Wild Diane.

*Ont voté non* : Mmes et MM. Aubert Alix, Beausire Ballif Karine, Calame Claude, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, de Haller Xavier, Di Giulio Nicola, Dupuis Johann, Fracheboud Cédric, Hubler Alain, Masson Jean-Luc, Messere Anita, Moscheni Fabrice, Mottier Vincent, Pain Johan, Perrin Sarra, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Vagnières Roger, Voutat Marlène.

*Se sont abstenus* : Mmes et MM. Billard Aude, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martinho José, Oberson Pierre, Schaller Graziella, Tran-Nhu Thanh-My, Vouillamoz Vincent.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2019/39 de la Municipalité, du 19 septembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ci-après.

### **ARRETE D'IMPOSITION**

#### **DE LA COMMUNE DE LAUSANNE**

#### **pour l'année 2020**

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis no 2019/39 du 19.09.2019 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Les impôts suivants seront perçus en 2020

Article premier

Chiffre I

#### ***Impôt sur le revenu et impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques et des personnes morales qui leur sont assimilées***

- Articles 19 à 59 de la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) et articles 5 à 18 a de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom).

Ces impôts sont perçus à raison de 78.5 % de l'impôt cantonal de base.

## Chiffre II

### ***Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée, sociétés coopératives***

- Articles 92 à 122 LI et articles 5 à 18 LICom.

Ces impôts sont perçus à raison de 78.5 % de l'impôt cantonal de base

## Chiffre III

### ***Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux des personnes morales qui exploitent une entreprise***

- Articles 123 à 127 LIVD et articles 5 à 18 LICom.

Cet impôt est perçu à raison de 78.5 % de l'impôt cantonal de base.

## Chiffre IV

### ***Impôt foncier sans défalcation des dettes***

- Articles 19 et 20 LICom.

Cet impôt est calculé sur la base de l'estimation fiscale des immeubles (100 %); il est perçu à raison de :

- a) 1.5 ‰ pour les immeubles sis sur le territoire de la Commune (art. 19 LICom);
- b) 0.5 ‰ pour les constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au Registre foncier (art. 20 LICom).

### Exonérations :

Les immeubles des collectivités publiques, au sens de l'article 19 LICom alinéa 5, lettres a et b, sont exonérés de l'impôt foncier.

Il en est de même de ceux des Eglises reconnues de droit public (art. 170 al. 1 Cst-VD), des paroisses et des personnes juridiques à but non lucratif qui, à des fins désintéressées, aident les Eglises dans l'accomplissement de leurs tâches, et des communautés religieuses reconnues d'intérêt public (art. 171 Cst-VD).

Peuvent également être exonérés de l'impôt foncier, sur demande des intéressés et pour l'année 2020 uniquement :

- les personnes morales, exonérées des impôts ordinaires sur le bénéfice et le capital, qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique, pour la part de leurs immeubles affectée à ces activités;
- les immeubles affectés au logement, propriété de sociétés bénéficiant d'aides publiques, pour la part dévolue à cet usage.

Pour cette catégorie, l'exonération maximale pouvant être obtenue en 2020 s'élève à 50% du montant calculé en application des articles 19 et 20 LICom.

## Chiffre V

### ***Impôt spécial dû par les étrangers***

- Article 15 LI et article 22 LICom.

Les étrangers visés par les articles précités sont soumis à un impôt perçu à raison de fr. 0.785 par franc de l'impôt cantonal de base.

## Chiffre VI

### ***Droits de mutation***

– Articles 23 à 28 LICom et loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations et à l'arrêté d'application du 1er juin 2005.

Les droits de mutation sont perçus à raison de :

- a) fr. 1.00 par franc de l'Etat sur les successions et donations.
- b) fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les autres actes de transfert.

## Chiffre VII

### ***Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations***

– Articles 128 et 129 LI et article 29 LICom.

Cet impôt est perçu à raison de fr. 0.50 par franc de l'Etat.

## Chiffre VIII

### ***Impôt sur les chiens***

– Article 32 LICom.

Cet impôt est perçu à raison de :

A. fr. 20.00 par chien pour les chiens de garde.

Ne sont compris dans cette catégorie que les chiens d'une taille suffisante pour les propriétaires domiciliés dans les hameaux forains ou à la périphérie de la ville.

Ce tarif est appliqué sur demande écrite et motivée à raison d'un chien par contribuable :

- a) aux habitants des hameaux forains dont l'habitation est isolée (Vernand, Montheron, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc et Montblesson);
- b) aux personnes dont le chien est utilisé exclusivement à la garde d'immeubles affectés à l'industrie et au commerce ou d'exploitations agricoles ou horticoles;
- c) aux propriétaires domiciliés à la périphérie de la ville dont l'habitation est éloignée de toute autre construction.

B. fr. 90.00 pour les autres chiens.

C. sont exonérés :

1. Les chiens des personnes non voyantes.
2. Les chiens appartenant à l'armée ou aux corps de police.
3. Les chiens d'avalanche ou de dressage mis au service d'une autorité civile ou militaire. L'exonération intervient sur production d'une attestation de l'autorité faisant appel aux services du requérant.
4. Les chiens de fonctionnaires internationaux exonérés du paiement des impôts directs en vertu du droit international public.
5. Les chiens des personnes au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI, de l'Aide sociale vaudoise ou du Revenu d'insertion (RI), à raison d'un chien par personne.

## Chiffre IX

### ***Impôt sur les divertissements***

– Article 31 LICom.

### *A. Perception*

1. Un impôt est perçu sur la totalité des éléments constitutifs d'une finance d'entrée, d'une inscription, ou de ce qui en tient lieu, exigée obligatoirement du spectateur ou du participant pour lui permettre d'accéder au divertissement.
2. L'impôt est exigé dans le cadre des activités publiques ou privées de divertissements payants, notamment pour :
  - 2.1 les concerts, présentations des musées, expositions, représentations théâtrales ou chorégraphiques, projections cinématographiques, manifestations musicales, artistiques ou littéraires, soirées, bals, kermesses, animations diverses ou offres de divertissements au sens large à caractère commercial;
  - 2.2 les manifestations sportives ;
  - 2.3 les jeux payants et activités ludiques diverses, tels que, notamment, matchs aux cartes, jeux informatiques en réseaux.

### *B. Taux*

Le taux de l'impôt est de 14 % perçus par tranches de 1 franc, selon le barème figurant dans l'annexe au présent arrêté. Le montant perçu est arrondi aux cinq centimes supérieurs.

### *C. Contribuable*

Le contribuable est l'organisateur du divertissement et, solidairement, les titulaires de licence d'établissements au sens de la loi cantonale sur les auberges et les débits de boissons et les exploitants de billetteries informatiques, lesquelles doivent être au bénéfice d'une homologation officielle aux conditions fixées par la Municipalité.

Il doit accomplir tout ce qui est nécessaire pour assurer une taxation complète et exacte ou pour permettre à l'autorité de se déterminer dans les cas d'exonération ou d'exemption.

Il doit notamment fournir, sur demande, tous les renseignements oraux ou écrits utiles, présenter ses livres comptables et autres pièces justificatives utiles.

### *D. Taxation d'office*

A défaut de renseignements complets et après sommation, le contribuable s'expose à une taxation d'office calculée sur la base d'une appréciation consciencieuse des éléments imposables.

Dans ce cas, l'autorité communale peut se fonder sur les résultats tirés de son expérience ou sur les constatations faites auprès de personnes assujetties dans un contexte proche.

### *E. Assiette de l'impôt*

L'assiette de l'impôt est la totalité du montant brut, impôt sur les divertissements compris, versé obligatoirement par le participant au divertissement, y compris les frais, escomptes, rabais ou points de fidélité, taxes et impôts éventuels.

La règle est la même lorsque la finance d'entrée englobe une contre-prestation que le spectateur est obligé d'acquérir (boisson par exemple).

Les cartes de membres, ou assimilées, payantes et les abonnements sont soumis aux mêmes règles.

Il n'y a pas de taxation forfaitaire ni d'exonération partielle. Si seuls certains divertissements bénéficient d'une exonération au sens de la lettre F ci-dessous, l'entier de la finance d'entrée demeure imposable.

Les règles relatives à la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) sont expressément réservées. Le contribuable assujéti volontairement ou obligatoirement à la taxe sur la valeur ajoutée en informe spontanément l'autorité communale.

L'impôt sur les divertissements n'est pas perçu sur le prix des vestiaires obligatoires, sur les réservations de table sous condition d'achat ainsi que sur les majorations des consommations pour autant que l'accès au divertissement soit libre de droit d'entrée et que le client ait le choix de consommer ce que bon lui semble.

#### *F. Exonérations*

##### 1. Principes

- 1.1 Le contribuable peut demander l'exonération, laquelle s'entend par spectacle ou événement, d'un divertissement soumis à l'impôt lors du dépôt de la demande d'autorisation de la manifestation concernant celui-ci. Les demandes peuvent être déposées de manière groupée.
- 1.2 L'autorité accorde l'exonération si l'ensemble des divertissements concernés réunissent les conditions d'exonération prévues par le ch. 2 ci-dessous.
- 1.3 Aucune exonération n'est accordée lorsqu'un organisateur, quelle que soit sa structure (association, etc.), ou le but poursuivi (but idéal), se limite à accueillir, présenter, programmer, produire ou promouvoir d'autres personnes, physiques ou morales, actives dans le divertissement.
- 1.4 La constitution ou la mise à disposition d'une personne morale uniquement dans le but d'éviter les dispositions sur l'impôt sur les divertissements ne donne pas lieu à exonération.

##### 2. Divertissements exonérés

Sont exonérés du paiement de l'impôt :

- 2.1 Les finances d'entrée versées par les jeunes de moins de seize ans révolus et leurs accompagnants, lorsqu'ils participent, en groupes accompagnés d'un enseignant, d'un moniteur ou d'un animateur, à des manifestations d'ordre culturel, parascolaires, socioculturelles, ou assimilées.
- 2.2 Les spectacles de théâtre, de danse ou de musique, joués sur place par les artistes eux-mêmes, destinés principalement au jeune public (de moins de seize ans révolus) pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas la somme de cinquante francs.
- 2.3 Les activités organisées par les centres socioculturels lausannois pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas la somme de cinquante francs et qu'elles n'impliquent pas de professionnels actifs dans l'organisation de divertissements.
- 2.4 Les soirées, spectacles ou manifestations, dont le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas la somme de cinquante francs, organisés par
  - a) les élèves lausannois en âge de scolarité obligatoire ;
  - b) les élèves des gymnases de Lausanne ;
  - c) les élèves des écoles professionnelles de Lausanne ;
  - d) les sociétés d'étudiants pour leurs sections lausannoises ;
  - e) les associations d'étudiants des facultés de l'Université de Lausanne, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, des Hautes écoles spécialisées lausannoises, de l'Ecole hôtelière et des écoles privées de Lausanne ;

- f) les groupes de scouts lausannois ;
- g) les sections lausannoises de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes.

2.5 Les divertissements organisés en faveur des personnes de plus de soixante ans pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas la somme de cinquante francs.

2.6 Les activités mises sur pied exclusivement par les sociétés locales à but non lucratif soit les groupements de personnes organisés en associations au sens des articles 60 et suivants CCS, fondations ou sociétés coopératives.

Sont considérées comme sociétés locales, au sens du présent arrêté, celles qui organisent plusieurs fois par an à l'intention de leurs membres des activités artistiques, culturelles, sportives, d'entraide, de loisirs ou de rencontre, sur le territoire communal, pour autant :

- a) que leur siège social soit établi à Lausanne depuis deux ans au moins ;
- b) qu'elles ne bénéficient pas d'une subvention annuelle communale en espèces supérieure à 500'000 francs ;
- c) que leur activité prépondérante ne consiste pas à organiser des divertissements au sens de l'article premier, ch. IX lettre A ch. 1 du présent arrêté ;
- d) qu'elles n'agissent pas en qualité d'intermédiaire pour le compte de tiers dans l'organisation d'une quelconque manifestation ou en qualité de promoteur de spectacles ;
- e) qu'elles n'aient pas déjà organisé, dans l'année civile, trois premiers spectacles ou événements exonérés de l'impôt sur les divertissements.

2.7 a) les conférences, cours de formation, ateliers, congrès et symposiums donnés à Lausanne

b) les spectacles et autres présentations issus du travail effectué par les participants pendant ou au terme de ces conférences, cours de formation, atelier, congrès et symposiums, pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas cinquante francs.

2.8 La présentation des créations des compagnies professionnelles de théâtre ou de danse lausannoises répondant aux conditions fixées par la Municipalité, pour autant que ne leur soit pas versée une subvention communale annuelle de plus de 500'000 francs.

2.9 Les rencontres organisées par les clubs sportifs lausannois, lorsqu'ils jouent à domicile, pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas cinquante francs.

2.10 Les manifestations organisées dans le cadre de leurs activités cultuelles par les Eglises, leurs paroisses et les personnes juridiques à but non lucratif qui, à des fins désintéressées, aident les Eglises dans l'accomplissement de leurs tâches, ainsi que les communautés religieuses d'intérêt public, pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas 50 francs.

2.11 Les manifestations organisées au profit d'œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique qui répondent aux conditions fixées par la Municipalité.

2.12 Les collectes et libéralités librement consenties.

2.13 Les visites guidées, transports de touristes ou activités assimilées.

2.14 Les dégustations de mets ou boissons en tant que la dégustation constitue l'unique prestation de la manifestation.

2.15 Les soirées de soutien

### G. *Délégation*

La Municipalité est chargée d'édicter des dispositions réglementaires d'exécution fixant notamment les définitions, telles la notion de création, les conditions et les modalités de perception de l'impôt et d'homologation des billetteries.

Chiffre X

#### ***Impôt sur les tombolas***

abrogé

Chiffre XI

#### ***Impôt sur les lotos***

abrogé.

Chiffre XII

#### ***Taxe d'exploitation***

– Article 53 e) de la Loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons.

Cette taxe est perçue auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débits de boissons alcooliques à l'emporter. Elle est fixée à 1 % du chiffre d'affaires moyen, net de TVA ; réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes. Elle est perçue annuellement et ne peut être inférieure à Fr. 200.- par an.

En cas de modification du droit cantonal, le montant et/ou le taux de la taxe suivent le sort de la taxe cantonale et sont perçus au même taux que cette dernière et selon les mêmes modalités.

La Municipalité fixe les modalités de perception de la taxe. Elle perçoit un intérêt de retard.

Article 2

#### **Exonérations**

La Municipalité est autorisée à exonérer certaines personnes morales, conformément aux articles 5, 23 et 29 LICom.

Article 3

#### **Remises d'impôt**

La Municipalité peut accorder une remise totale ou partielle des impôts, intérêts de retard, rappels d'impôts et amendes, lorsque le paiement intégral frapperait trop lourdement le contribuable en raison de pertes importantes ou de tous autres motifs graves.

Article 4

#### **Sûretés**

Si le contribuable n'a pas de domicile en Suisse ou que les droits de la commune paraissent menacés, des sûretés peuvent être exigées en tout temps et quand bien même la préention fiscale n'est pas fixée par une décision entrée en force. La demande de sûretés est immédiatement exécutoire. Un recours à l'encontre de la demande de sûretés ne suspend pas son exécution.

## Article 5

### **Infractions**

Les décisions prises en matière d'amende pour l'impôt cantonal sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net, sur le capital et l'impôt minimum sont également valables pour l'impôt communal correspondant.

## Article 6

### **Infractions (suite)**

Les soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la Commune seront frappées d'amendes pouvant atteindre cinq fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustraite, indépendamment de celui-ci.

Les amendes sont prononcées par la Municipalité sous réserve de recours à la Commission communale de recours.

## Article 7

### **Perception**

Les impôts énumérés à l'article premier, chiffre I à III, du présent arrêté, sont perçus par tranches, conformément à l'article 38 alinéas 2 et 3 de la loi sur les impôts communaux.

## Article 8

### **Intérêts moratoires et frais de recouvrement**

A défaut de prescriptions, de lois ou règlements spéciaux, l'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale est fixé au taux de 5 % l'an. L'intérêt de retard court dès la fin d'un délai de paiement de trente jours après l'échéance de la contribution.

La Municipalité arrête le tarif des émoluments perçus pour les actes administratifs des services communaux visant au recouvrement des contributions de droit public à l'exception des impôts prélevés par l'Etat pour le compte de la Commune. Le tarif tient compte de l'importance des actes de recouvrement en fonction du temps moyen qui leur est consacré mais n'excède pas fr. 100.- par acte.

## Article 9

### **Dation en paiement**

La Commune peut accepter de manière exceptionnelle le paiement des impôts sur les successions et donations par dation selon les règles et procédures fixées par la Loi cantonale du 27 septembre 2005 (LDS).

## Article 10

### **Recours**

#### **1. Première instance**

Les décisions prises par l'Autorité communale pour les impôts propres à la Commune (article premier, chiffres IV et VIII à XI), les taxes communales de séjour et les taxes spéciales peuvent faire l'objet d'un recours à la Commission communale de recours, composée de cinq membres élus par le Conseil communal.

Ce recours doit être adressé, par acte écrit et motivé, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la notification du bordereau, soit à la commission elle-même, soit à l'autorité qui a pris la décision attaquée, conformément aux articles 45 à 47a de la Loi sur les impôts communaux.

Article 11

**2. Deuxième instance**

Les prononcés de la Commission communale de recours peuvent être portés dans les trente jours, dès la notification de la décision attaquée, en seconde instance, devant le Tribunal Cantonal, Cour de droit administratif et public.

La séance est levée à 20 h 35.

## Deuxième partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Clerc Georges-André, Felli Romain, Grin Claude Nicole, Kamenica Musa, Lavanderos Astrid, Longchamp Françoise, Michaud Gigon Sophie, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Sandra, Raedler David, Thiéry Arnaud.

Membres absents non excusés : Mmes et M. Billard Aude, Kessler Sébastien, Misiego Céline.

Membres présents	86
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	3
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 21 h 05, à l'Hôtel de Ville.

---

### Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques

**Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne »**

**Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »**

**Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire »**

Rapport-préavis N° 2019/30 du 15 août 2019

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur de majorité** : – Bien qu'il s'agisse d'un vœu pieux, j'espère que nous saurons démontrer ce soir l'importance que revêt la tenue d'une commission, car malgré un rapport de huit pages, ce dernier ne peut représenter les débats tenus en commission, portant, entre autres, sur les définitions de la neutralité carbone ou des gaz à effet de serre. Par ailleurs, je rappelle au rapporteur de minorité que nous nous sommes réunis à trois reprises, non pas à deux. Enfin, je regrette que les cinq semaines écoulées entre la réception du rapport-préavis par les commissaires et la dernière séance de commission n'aient pas suffi à son groupe pour déposer ses amendements.

La discussion est ouverte.

**M. Philipp Stauber (PLC), rapporteur de minorité** : – Je poursuis dans l'idée du rapporteur de majorité en vous expliquant pourquoi nous présentons aujourd'hui des amendements. En effet, peu avant la première séance de commission, il a été question du report de cette dernière. A cette occasion, nous nous sommes montrés favorables à un report, puisque nous n'avions bénéficié que d'un peu plus d'une semaine entre la réception du préavis et la première séance de la commission. Cependant, le président a jugé utile que les discussions puissent commencer rapidement. Ainsi, nous avons siégé à deux reprises et consacré quelques semaines à développer nos propositions. Parfois, étonnés du contenu et de la teneur du rapport-préavis, il a fallu rechercher certaines données, car nous nous attendions à plus, à mieux, à quelque chose de plus concret.

Aujourd'hui, bien que conscient de partiellement vous surprendre, c'est pourtant l'occasion de présenter brièvement le rapport de minorité et surtout les amendements qu'il contient. Une fois encore, nous ne procédons généralement pas ainsi, puisque nous présentons nos

idées lors des travaux de la commission. Mais dans le cadre de cette dernière, nous n'en avons pas eu l'occasion.

Pour nous, ce préavis est décevant. Annoncé comme stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique, il nous propose en fait de simplifier les tarifs d'électricité – conclusion 2 – d'augmenter deux taxes sur l'électricité – conclusions 3 à 5 – d'octroyer 300 000 francs supplémentaires au programme Equiwatt – conclusion 6 – et d'octroyer 300 000 francs à la Municipalité pour réfléchir à un plan climat communal d'ici 2021 – conclusion 7. Et cela s'arrête là... nous estimons par conséquent que pour un résultat aussi maigre, la Municipalité aurait pu se contenter d'un préavis de deux ou trois pages, d'une seule séance de commission. Au lieu de cela, il est question sur 26 pages de lutte contre le réchauffement climatique, de neutralité des émissions carbone à l'horizon 2030, de limitation des émissions de CO<sub>2</sub> à 1,5 tonne par habitant et par année, de rénovation ou d'assainissement du parc des immeubles scolaires à hauteur de plus de 300 millions de francs jusqu'en 2030. Pour n'évoquer qu'une partie de la longue liste d'idées, d'intentions ou éventualités énoncées : sans que la moindre mesure concrète ne soit proposée.

La majorité de la commission a pris acte de ces déclarations grandiloquentes et, au lieu d'exiger de la Municipalité de passer de la parole aux actes, elle a ajouté une déclaration d'intention, qui met en avant l'exemplarité de la Commune en matière de bâtiments scolaires, sous la forme d'une conclusion supplémentaire, telle que « de charger la Municipalité, lors des rénovations des écoles lausannoises, de viser l'exemplarité énergétique en atteignant les valeurs cibles de la norme SIA 380/1 en vigueur, ou en respectant le standard Minergie. A défaut, une mesure compensatoire équivalente est mise en œuvre sur le territoire communal. » C'est la nouvelle conclusion 11 que nous proposons.

Le contraste entre ce perfectionnisme et la réalité ne pourrait être plus grand. A toutes fins utiles, rappelons la réponse de la Municipalité au postulat Eggenberger : « (...) la plupart des bâtiments scolaires ont encore des vitrages simples ». En 2019, la plupart des bâtiments ont encore de simples vitrages ! Les 300 millions de francs annoncés pour rénover et assainir les écoles serviront avant tout à effacer les négligences du passé. Ils ne nous permettront pas de sauver la planète d'un désastre imminent ni de formuler une stratégie qui irait dans un tel sens. Le rapport de la minorité ne cherche pas à se substituer au préavis de la Municipalité, mais à y apporter quatre compléments sous forme d'amendements. Le premier vise à allouer à la Municipalité les moyens de réaliser, dès aujourd'hui, une partie de ses intentions d'assainissement et de rénovation des écoles, sans attendre la stratégie annoncée pour fin 2021 ou un nouveau préavis. Les deux amendements suivants proposent de nouvelles pistes à explorer afin de dépasser, au moins partiellement, l'étroitesse de vision exprimée dans le préavis. Pour finir, le dernier amendement a pour but de donner l'occasion à ce Conseil d'être associé à la définition des objectifs, avant la rédaction de la stratégie et du plan d'action que la Municipalité se propose de développer jusqu'à fin 2021. Dès lors, il ne s'agirait plus seulement d'une stratégie municipale, mais d'une stratégie communale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Quant aux amendements, je n'ai jamais présenté une demande de crédit-cadre de 100 millions de francs ; j'ignore d'ailleurs si, dans cet hémicycle, un crédit-cadre de 100 millions de francs s'est déjà vu... Je vous avoue que je ne suis pas tout à fait à l'aise avec cela, mais allons-y. Le besoin de 300 millions de francs a été identifié par la Municipalité. Elle l'a exprimé, dans ce rapport-préavis, mais également dans le rapport-préavis concernant les bâtiments scolaires. Il en ressort que, sauf erreur de ma part, tous les groupes soutiennent l'idée et l'ampleur des finances nécessaires pour rénover et assainir les bâtiments scolaires. Il ne manque qu'une demande formelle pour effectivement pouvoir commencer. Le rapport traitant des intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 nous demande bien un crédit-cadre, mais ce dernier ne se monte qu'à 18 millions de francs. Il est donc loin des 300 millions exigés jusqu'en

2030. Le groupe PLC propose donc d'accélérer ce programme par l'octroi d'un crédit-cadre de 100 millions sur les quatre premières années, de 2020 à 2023 – il s'agit simplement d'un tiers des 300 millions de francs – à déboursier d'ici 2030. Ce n'est pas quelque chose qui n'est pas déjà envisagé, mais nous demandons à ce que cela commence maintenant. La raison est donnée dans l'autre rapport-préavis sur les bâtiments scolaires ; une étude menée en 2014 a montré que les déperditions se répartissent comme suit : pertes par les fenêtres des vitrages simples 44 % ; pertes par les parois et les façades 13 % ; pertes par les toitures 14 % et pertes par les planchers 12 %. Dans le cadre des rénovations qui ont lieu en continu, en lisant l'autre rapport-préavis, on remarque que ce sont surtout les remplacements des vitrages simples et des toitures qui sont visés. La raison est la suivante : une fois que les toitures sont assainies et isolées, cela permet d'y placer des collecteurs photovoltaïques ou thermiques pour créer de l'énergie que vous appelez nouvelle. C'est donc dans cet ordre de priorité que nous avons choisi d'orienter le financement par les crédits-cadres. *(Une image est projetée.)*

Nous avons défini une liste positive des mesures, c'est-à-dire celles qui entrent en priorité en ligne de compte : le remplacement des vitrages simples, les défauts et insuffisances d'étanchéité et d'isolation thermique des toitures, les insuffisances d'isolation thermique des planchers, le raccordement du bâtiment au chauffage à distance et le remplacement du système de production d'eau chaude et, pour finir, les systèmes techniques et sanitaires. Pour ce dernier point, je ne suis pas sûr que, dans les quatre ans et avec le budget proposé, nous puissions y parvenir. Nous avons aussi fixé des objectifs quant au taux de réalisation que vous pouvez voir figurer tout en haut. Par rapport au remplacement des vitrages simples, il s'agit d'un taux de réalisation de 95 % jusqu'au 31 décembre 2023 : notre véritable priorité. C'est aussi une démarche relativement simple par rapport à la rénovation des façades, par exemple. Le deuxième élément prioritaire concerne les défauts et insuffisances d'étanchéité et d'isolation thermique des toitures. Là aussi, nous espérons pouvoir finaliser et financer 80 % ou plus, mais cela demeure spéculation, et nous ne sommes pas sûrs que les financements suffisent.

Je voudrais aussi clarifier ce que nous ne voulons pas financer par ce crédit-cadre ; et, dans ce but, nous avons également dressé une liste négative. Celle-ci vise notamment à retarder des éléments difficiles à concrétiser rapidement ou qui ne présentent pas un impact aussi important sur l'efficacité énergétique.

Je le répète, cet amendement a avant tout pour objectif d'accélérer quelque chose qui se trouve de toute façon déjà dans le *pipeline*. Nous n'inventons rien de nouveau ; mais au lieu d'un préavis, nous agissons aujourd'hui via un amendement dans un préavis. Je comprends naturellement toutes les hésitations à signer un chèque de 100 millions pour un sujet comme celui-ci sur simple présentation d'un rapport de minorité. Toujours est-il que, dans les deux commissions, surtout dans celle sur la rénovation des bâtiments scolaires, nous avons tous estimé que 18 millions étaient largement insuffisants, que les montants devraient être augmentés. Si nous ne nous y sommes pas employés en commission, c'est parce que nous ne voulions pas briser la continuité existante ; pourtant, nous avons aujourd'hui l'occasion de nous prononcer – peut-être pas de les voter, le choix vous revenant – en mettant véritablement la priorité sur ce que tout le monde demande oralement.

Je vous rends attentifs à un dernier élément : *(une image est projetée)* la toute dernière exigence consiste à présenter, au plus tard le 30 avril 2020 – c'est-à-dire dans six mois – un préavis qui comprend notamment un résumé des travaux déjà engagés et un plan d'action pour les années 2020-2023, ce dernier incluant une liste des projets triés par priorité en fonction du rapport : réduction des déperditions par franc investi. L'idée est de lancer le mouvement aujourd'hui et, d'ici six mois, de disposer d'un préavis plus détaillé peut-être formulé dans les règles de l'art par la Municipalité, que nous pourrions accepter avant l'été prochain, afin d'accélérer et d'encourager l'assainissement des écoles et des bâtiments scolaires.

Je suis personnellement impliqué dans la rénovation de deux bâtiments : le premier, construit en 1998, comprend cinq appartements en Propriété par étages (PPE), le second, construit en 1932, est un immeuble de douze appartements. Dans les deux cas, la question de l'efficacité énergétique se pose. Les propriétaires du plus grand bâtiment se sont réunis pour réfléchir à ce qu'il fallait entreprendre, à ce qu'il fallait prioriser. Nous nous sommes tout d'abord renseignés auprès de personnes qui se disent expertes pour nous recommander différentes variantes. Nous avons ensuite demandé des offres indicatives. Nous avons été assez étonnés par les informations récoltées. (*Une image est projetée.*) Nous avons reçu de l'entreprise Centralschweizerische Kraftwerke AG (CKW) une offre pour remplacer notre système de chauffage pour un montant de 72 000 francs. Cette offre détaillée mentionne notamment une pompe à chaleur au prix de 38 000 francs. Ce prix m'a semblé relativement élevé, je me suis donc penché un peu plus sur la question. Nous avons trouvé la liste de prix de la filiale suisse de cette entreprise allemande et le montant a été ramené à 16 100 francs. Nous avons également reçu une offre d'une petite PME qui n'a malheureusement que peu de capacités de réalisation, mais qui offrait ce même équipement à 10 900 francs. Si je consulte le marché allemand en ligne, on arrive à 8500 euros, avec 19 % de TVA compris. Vous me répondez que nous sommes dans un marché libre... que n'importe qui peut proposer n'importe quel prix. Si j'attire votre attention sur ce point, c'est parce que l'entreprise CKW n'est pas vraiment privée. En effet, elle est à plus de 90 %, au moins, publique, notamment plus de 80 % aux mains d'Axpo, dont les propriétaires sont les cantons de Suisse orientale, alors que 10 % de cette entreprise appartiennent à des cantons de Suisse centrale. Cela signifie que les cantons qui prescrivent aux privés comment remplacer les chauffages ou comment utiliser des énergies renouvelables sont les mêmes qui, par un autre bras, vous offrent non seulement des conseils, mais également des prix clairement surfaites. En effet, ces 38 000 francs correspondent pratiquement au quadruple que ce que coûte le même équipement en ligne en Allemagne. J'ajoute que les transports sont bon marché et que la TVA est nettement meilleur marché en Suisse. Nous observons donc une constellation dans laquelle les entreprises publiques – ou les pouvoirs publics – agissent par deux brins : d'un côté, ils prescrivent et de l'autre, ils encaissent. Cela nous a beaucoup gênés, parce que, au bout d'un moment, nous ne savons plus à qui faire confiance.

Voici un deuxième exemple allant dans le même sens. (*Une image est projetée.*) Nous avons aussi cherché à savoir comment remplacer nos chauffe-eaux électriques. Pour cela, nous avons également obtenu des informations très disparates. La première est une publication de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) qui porte le titre : « Les pompes à chaleur sûres, efficaces et durables ». Sur le même site, on trouve une publication qui s'appelle « Essai de terrain de cinq chauffe-eau, pompes à chaleur ».

Le graphique principal que je voulais vous présenter à ce sujet (*une image est projetée*) montre l'efficacité réelle de ces équipements. Annoncé par les fabricants, le facteur d'efficacité – ou coefficient de performance – est de « 3 », c'est-à-dire que pour 1 kW d'électricité, vous obtenez 3 kW de chaleur. En réalité, sur plus de deux ans d'enregistrement toutes les cinq secondes mesurés par le Fraunhofer Institut, vous voyez que, sur les quatre installations présentées, ce facteur est une fois de 2,1, respectivement de 1,1, 1,4 et 0,9. C'est-à-dire que lorsqu'on vous recommande ce type d'équipement, on vous désinforme. En général, ces équipements ne tiennent pas les performances annoncées.

Je reviens donc à mon amendement. Aujourd'hui, les privés aimeraient agir, mais cela leur est très difficile, parce qu'ils doivent faire face à des marchés peu transparents ; en outre, ils obtiennent de mauvaises informations. Ainsi, je pense que la Municipalité pourrait jouer un rôle, notamment pour faciliter l'initiative privée dans le sens d'une efficacité énergétique. Par exemple, en permettant aux acteurs privés d'avoir accès aux prix pratiqués en Allemagne et en France pour les équipements dont ils ont besoin pour améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment. Je n'avais pas spécifié, mais elle pourrait également améliorer et trier l'information, donner de véritables recommandations aux

privés pour qu'ils sachent ce qu'ils doivent effectivement entreprendre. Aujourd'hui, tout en étant ingénieur, je ne peux pas résoudre ce problème seul. En conclusion, je vous propose de charger la Municipalité de la définition d'un programme de mesures pour faciliter l'initiative privée dans la poursuite des objectifs de la stratégie municipale, notamment pour permettre aux acteurs privés d'avoir accès aux équipements préconisés par le MoPEC 2014, qui définit les mesures décidées par les cantons, aux prix pratiqués en Allemagne et en France.

Venons-en à la troisième conclusion : en Suisse, nous avons la chance de disposer d'un levier technique, industriel et économique important ; toutefois, la stratégie municipale, telle que formulée, en fait complètement abstraction. Ainsi, l'idée de base de cet amendement consiste à créer les conditions-cadres requises permettant aux acteurs privés de développer, produire et commercialiser de nouveaux systèmes et processus techniques, en accord avec les objectifs de la Municipalité. Ceci en connaissance des règles applicables à la sélection des projets dans le domaine public et en disposant d'une garantie de conformité pour les projets privés qui exigent une autorisation de la part de la Municipalité, du Canton ou de la Confédération. Par exemple, le domaine du remplacement des chauffages dépend des cantons, il faudra par conséquent présenter les projets avant de pouvoir les réaliser. L'idée de charger la Municipalité de réaliser un cahier des charges pour la réalisation de surfaces étanches – c'est un domaines parmi d'autres dans lequel l'ingéniosité technique pourrait se développer – ainsi que d'une grille d'évaluation pour les solutions à retenir, sans nommer ou favoriser des solutions particulières et de présenter ces propositions au Conseil communal sous la forme d'un préavis ; idéalement si la Commune collabore avec d'autres, il s'agirait de cahiers des charges pour un nombre important de volets techniques dans lesquels le développement pourrait intervenir, une piste dans laquelle cela pourrait se développer. Je ne veux pas trop m'attarder sur ce sujet... *(Rires.)* Je ne sais pas si cela vous intéresse.

J'en arrive au dernier élément qui sera très bref également, je vous rassure : il s'agit du quatrième amendement qui reprend ce qui a déjà été dit, à savoir que les discussions en commission ont beaucoup tourné autour des objectifs de la Municipalité liés au plan stratégique. Nous avons souhaité formuler un amendement qui structure cela un peu différemment que le préavis : nous souhaitons que la Municipalité présente au Conseil communal un projet de définition des objectifs de la stratégie municipale avant le 30 avril 2020. Cela permettrait au Conseil communal de mener une discussion et de finalement décider ensemble des objectifs qui constitueraient alors un cahier des charges pour l'élaboration de la stratégie à venir. Par ce biais, cela permettrait également d'associer le Conseil communal à ce développement. Je crois que c'est assez clair, je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur le sujet.

#### Amendement Philipp Stauber N° 1

Le Conseil communal de Lausanne décide :

d'octroyer à la Municipalité pour la période 2020-2023 un crédit-cadre de CHF 100 millions pour la rénovation et l'assainissement des bâtiments scolaires, en réalisant les interventions pour l'ensemble du parc immobilier scolaire et par bâtiment selon l'ordre hiérarchique descendant suivant des priorités (liste positive) :

- a. remplacer les vitrages simples par des doubles ou triples vitrages (taux de réalisation au 31.12.2023 : supérieur à 95%) ;
- b. lorsque indiqué, remédier aux défauts et insuffisances d'étanchéité et d'isolation thermique des toitures (taux de réalisation au 31.12.2023 : supérieur à 80%) ;
- c. lorsque indiqué, remédier aux insuffisances d'isolation thermique des planchers contre les locaux non chauffés (taux de réalisation au 31.12.2023 : supérieur à 50%) ;
- d. lorsque indiqué, raccorder le bâtiment au chauffage à distance et remplacer le système de production d'eau chaude (taux de réalisation au 31.12.2023 : supérieur à 50%) ;

- e. lorsque indiqué, mettre en conformité et moderniser les systèmes techniques et sanitaires (conformité CVSE : chauffage, ventilation, sanitaires et électricité) ;

en excluant du financement par le crédit-cadre notamment les interventions suivantes (liste négative) :

- f. les travaux d'agrandissement des bâtiments ;
  - g. la rénovation et l'assainissement des façades ;
  - h. la végétalisation des toitures ;
  - i. les installations photovoltaïques ;
  - j. l'optimisation d'espaces, la rénovation de salles de classe et de salles spéciales ;
  - k. le rafraîchissement et le réaménagement de l'intérieur, sauf ceux mentionnés dans l'ordre des priorités ;
- d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre \_\_ par la rubrique 5800.331 du Service des écoles primaires et secondaires ;
  - d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre \_\_ sur la rubrique 5800.390 du Service des écoles primaires et secondaires ;
  - de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre \_\_ les subventions qui pourraient être accordées ;
  - de présenter au plus tard le 30 avril 2020 un préavis qui comprend notamment un résumé des travaux déjà engagés et un plan d'action pour les années 2020 et 2023, ce dernier comprenant une liste des projets triés par priorité en fonction du rapport réduction des déperditions /franc investi.

**La présidente** dit que l'amendement n'est pas recevable.

Amendement Philipp Stauber N° 2

Conclusion nouvelle

de charger la Municipalité de la définition d'un programme de mesures pour faciliter l'initiative privée dans la poursuite des objectifs de la stratégie municipale, notamment pour permettre aux acteurs privés d'avoir accès aux équipements préconisés par le MoPEC 2014 aux prix pratiqués en Allemagne et en France.

Amendement Philipp Stauber N° 3

Conclusion nouvelle

de charger la Municipalité de la réalisation d'un portefeuille de cahiers des charges pour la réalisation de surfaces étanches (un cahier des charges par type d'application) ainsi que d'une grille d'évaluation pour les solutions à retenir sans nommer ou favoriser des solutions, et de présenter ses propositions au Conseil communal sous la forme d'un préavis.

Amendement Philipp Stauber N° 4

Conclusion nouvelle

de charger la Municipalité d'un projet de définition des objectifs de la stratégie municipale à présenter au Conseil communal sous la forme d'un préavis au plus tard le 30 avril 2020.

**Mme Sara Gnoni (Les Verts)** : – Notre maison est en feu ; ce n'est pas une image, car il s'agit de la réalité que vivent en ce moment 20 millions de personnes à Los Angeles, que nous avons vue, ébahis, en Amazonie, cet été, en Sibérie, en Afrique ou toutes les forêts étaient en feu. Notre humanité se trouve dans une situation d'urgence sans précédent, ici comme partout ailleurs. Si nous ne répondons pas immédiatement à ces situations d'urgence, elles risquent de nous propulser encore plus rapidement dans la destruction de tout ce qui nous est cher et qui assure notre survie : notre pays, notre habitat, les personnes que nous aimons, nos écosystèmes, notre futur et celui des générations à venir.

La science est indiscutable : nous avons provoqué la sixième extinction, ou plutôt extermination, de masse. Nous avons perdu 70 % des vertébrés, plus de 75 % des insectes, un déclin de 88 % des poissons d'eau douce, et chaque nouvelle étude ou rapport s'avère plus grave que les précédents. Par exemple, le niveau de montée des eaux attendu jusqu'à présent pour 2100 va se produire en 2050 déjà, engloutissant des villes et des régions entières, engendrant des centaines de millions de réfugiés climatiques. Dans nos Alpes, 10% du volume glaciaire a encore disparu durant les cinq dernières années. Tous les voyants sont au rouge, et nous n'allons absolument pas dans la bonne direction. Chaque année est pire que la précédente : davantage d'émissions de gaz à effet de serre, de déchets ; le continent de plastique ne cesse de s'agrandir, et la biodiversité poursuit sa chute libre, les océans se vident au seul profit des méduses. Les températures augmentent... octobre ayant encore battu son triste record.

Je n'invente pas ces faits. Je me limite à transmettre le message de nombreux scientifiques différents. La semaine passée, Richard Stone, le rédacteur en chef de la prestigieuse revue médicale *The Lancet*, a fait valoir que le changement climatique est la crise la plus existentielle à laquelle sont confrontés les médecins et autres professionnels de la santé. Selon lui, la médecine consistant à protéger et à renforcer l'espèce humaine, la protection du climat et de la biodiversité doit être absolument fondamentale à la pratique quotidienne des médecins. Ainsi, près de 700 personnes du monde académique au Royaume-Uni ont demandé, dans une lettre ouverte, des congés sabbatiques pour pouvoir s'occuper de la crise climatique, en rappelant et en avertissant que l'humanité est au bord du précipice, que l'avenir même de la vie sur terre est en cause, si le changement climatique n'est pas résolu.

Encore aujourd'hui, en ce jour anniversaire des 40 ans de la première Conférence mondiale sur le climat, qui s'était tenue à Genève, 11 000 scientifiques ont lancé l'appel suivant via le journal *Bioscience* : « Les populations du monde vont faire face à des souffrances indicibles à cause de la crise climatique, à moins que des transformations majeures de la société mondiale ne prennent place. » Les scientifiques affirment qu'il n'y a pas de temps à perdre ; la crise climatique est bien présente, s'accélère plus rapidement que prévu, selon la majorité des scientifiques, menace les écosystèmes naturels et le destin même de l'humanité. N'importe quelle personne doit l'avoir compris : nous nous trouvons dans la situation d'une menace existentielle. A fortiori, si cette même menace était générée par une autre nation, par exemple, nous serions depuis longtemps tous unis pour y faire face. Malgré cela, nous parlons de raser des forêts pour construire des routes, d'augmenter la capacité des aéroports, de construire des autoroutes à six pistes. Nous sommes en train de marcher, tels des somnambules, vers une catastrophe qui nous coûtera la vie. L'ampleur de la tâche pour inverser la tendance est énorme et la fenêtre d'opportunité pour agir se réduit de jour en jour.

Dans cette optique, nous avons déposé, en janvier dernier, le postulat « Urgence climatique, il est temps d'agir au rythme exigé par la science ». Ce dernier demandait :

1. de déclarer l'urgence climatique et environnementale ;
2. de dire la vérité sur la crise à laquelle nous faisons face pour obtenir une forte adhésion de la population ;
3. de pouvoir accélérer le traitement des objets en lien direct avec la sauvegarde du climat.

C'est donc avec une énorme déception que nous avons reçu ce rapport-préavis qui, s'il a le mérite d'avoir été rédigé rapidement et de faire l'inventaire des mesures prises jusqu'à ce jour et pour lesquelles nous félicitons la Municipalité, n'est malheureusement pas à la hauteur de l'enjeu. Car notre maison est en feu ; or par ce préavis, nous nous félicitons du petit pas de bébé consenti vers la sortie, alors que nous devrions être en train d'y courir ! Le préavis stipule : « Le programme climatique ne constitue pas l'entier de la politique communale. » Mais, dites-moi : qu'y a-t-il de plus important, de plus essentiel, dans le rôle des autorités que de préserver la vie de leurs habitants dans de bonnes conditions ? Où sont

les mesures « drastiques et sans précédent » demandées par le SR15 – rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié il y a une année – pour maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 1,5° par rapport à l'ère préindustrielle et préserver la survie des terriens dans de bonnes conditions ? Tant de thèmes centraux sont omis dans ce préavis, thèmes pour lesquels des mesures concrètes peuvent être prises immédiatement, et ce sans attendre la rédaction du plan climat dans deux ans et demi : la réduction drastique des voitures en ville, l'encouragement à une alimentation majoritairement végétarienne, le travail sur la réduction du gaspillage alimentaire, la baisse des températures de chauffage des logements et des bâtiments communaux, le passage à une agriculture et une agroforesterie régénérative, l'implémentation de solutions de rafraîchissement de la ville pour éviter à tout prix le recours aux climatiseurs qui ne font qu'amplifier le problème du réchauffement de par leur consommation et leurs émissions de CFC et de HFC, et le désinvestissement des énergies fossiles. Au lieu de cela, on nous propose un rapport-préavis qui se félicite de tout ce qui a été entrepris, mais qui, pour ce qui est du futur, n'a pas une portée assez ambitieuse, est mal définie, restreinte et comprend principalement des mesures concernant l'administration, mais pas l'ensemble de la population de la ville. Et, de surcroît, un timing trop long : deux ans et demi pour écrire un plan climat, neuf pour l'implémenter. Nous n'avons pas ce temps ! On nous présente un classique *business as usual* très loin de ce qui nous est demandé pour répondre à la crise à laquelle nous faisons face.

Ce rapport-préavis ne répond en rien aux demandes de mon postulat. En refusant de déclarer l'urgence climatique, il donne un signal simple : la Municipalité n'a pas compris la gravité de la situation et souffre d'un déni coupable. En n'abordant même pas la question de ce qu'il faut communiquer à la population, la Municipalité confirme encore son déni, ou même son ignorance des rapports scientifiques. En stigmatisant comme antidémocratique une accélération des procédures pour les mesures climatiques, la Municipalité use d'une ficelle grossière. Refuser cette accélération est, encore une fois, un déni de réalité et une sous-estimation de la gravité de la situation. Nous allons donc proposer un amendement pour demander des réponses à mon postulat, sans quoi nous refuserons, comme en commission, cette réponse.

Par ailleurs, ce rapport-préavis ne répond pas non plus au postulat de M. Johann Dupuis ; tout au plus pouvons-nous prendre acte de la stratégie de la Municipalité. Ainsi, nous soutiendrons l'amendement proposé par M. Dupuis. En ce qui concerne le postulat de M. Xavier Company, son auteur interviendra ultérieurement. Il sera sans doute un peu plus clément avec cet objet.

L'amendement propose d'ajouter une conclusion 1bis qui mentionne : « de déclarer l'urgence climatique et de prendre les mesures adéquates pour y répondre ». Cet amendement, outre d'avoir un effet d'annonce, doit s'accompagner d'une communication auprès de la population afin de lui fournir toutes les informations concernant l'urgence climatique et écologique en cours.

Amendement Sara Gnoni

Conclusion nouvelle 1bis

de déclarer l'urgence climatique et environnementale et de prendre les mesures adéquates pour y répondre.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – En préambule, je souhaite soutenir le discours tenu par notre président de commission. Je suis également un peu choqué par la démarche de M. Stauber qui nous livre ce soir une présentation de près de vingt minutes d'éléments qui auraient pu être entendus en commission, nous faisant ainsi perdre du temps avec des amendements dont il sait pertinemment qu'ils n'ont aucune chance d'être adoptés, puisqu'ils n'ont pas été présentés ni discutés en commission. D'ailleurs, Je rappelle que ce monsieur n'en est pas à son coup d'essai, puisque lors du budget de l'année dernière, il nous avait présenté pendant 20 à 25 minutes un graphique qui témoignait de son incompréhension entre une courbe de

prix et une courbe de quantité... Aujourd'hui, il s'agit du même genre de présentation inutile et chronovore, ce que je regrette. A fortiori, Monsieur Stauber, lors des trois séances de commission, nous aurions eu le temps de discuter de toutes les marques de chauffages que vous vouliez ! (*Rires.*)

Pour revenir à notre sujet, je rappelle que nous parlons d'un rapport-préavis que la Municipalité rend en réponse à trois postulats : il ne faut pas sortir complètement du cadre, même si nous aimerions tous agir pour le bien de la planète. Pour ma part, je vais essayer d'être un peu plus concis, même si selon certains Verts, qui mesurent les temps de parole, et selon un certain journal, ce n'est pas ma spécialité ! Néanmoins, comme l'a rappelé Mme Gnoni, mais peut-être de façon un peu plus pragmatique, si l'on poursuit le modèle économique qui a prévalu jusqu'à présent, nous nous dirigeons vers un réchauffement global de 3 à 4°, potentiellement catastrophiques pour l'humanité : des faits présentés dans le rapport du GIEC.

Vous l'avez peut-être déjà entendu, pour que la probabilité d'éviter ce niveau de réchauffement soit d'au moins 50 %, réchauffement qui serait catastrophique, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites à zéro en 2050. En d'autres termes, pour avoir une réelle chance d'éviter cette situation – tout en sachant qu'il s'agit de zéro émission au niveau mondial – cela signifie que les pays les plus développés – dont la Suisse fait évidemment partie – et les collectivités qui ont les moyens de s'y employer – celles qui possèdent un levier – ainsi que les grandes entreprises multinationales – dont le levier est grand aussi – doivent agir au plus vite et atteindre des émissions nulles bien avant 2050, c'est-à-dire en 2030, déjà. Concrètement, cela veut dire que la fin de l'ère des hydrocarbures est programmée.

Par conséquent, ce processus doit être enclenché aujourd'hui déjà, ce que précisément nous discutons ce soir. En outre, il n'est pas seulement question de protection de l'environnement au sens large, mais également du futur des pays du Sud, les plus vulnérables aux changements climatiques. Cela concerne aussi vos enfants, les générations futures à qui nous nous devons de léguer une planète vivable et pas un héritage en forme de boule de feu.

Comme moi vous savez que la plupart des collectivités publiques de Suisse ont fortement été mises sous pression par des manifestations d'une ampleur rarement vue, dans ce pays, au cours de cette année. La Municipalité, prise dans ce mouvement, a présenté cet été sa réponse à trois postulats, dont celui d'Ensemble à Gauche, déposé il y a exactement un an aujourd'hui. L'urgence est donc toute relative. Ce postulat demandait que la Ville adopte un plan climat compatible avec le 1,5° de réchauffement maximum considéré comme acceptable, compte tenu de la dangerosité pour la survie de l'espèce humaine, selon le GIEC.

Que propose la Municipalité dans ce plan survenu un an plus tard ? Deux choses très positives – je commence par lancer des fleurs – d'une part, la Municipalité reprend l'horizon d'action 2030, demandé par les jeunes de la grève du climat, et que se sont fixé avant elle d'autres grandes villes de Suisse comme Berne et Zurich, ou d'autres pays comme la Norvège et la Finlande. En se fixant un horizon à 2030 – et non pas à 2050 – pour atteindre des émissions nulles, nous ne sommes donc ni les premiers ni les derniers à prendre nos responsabilités dans la crise environnementale que nous traversons. Il n'y a rien de très exceptionnel à cela, même s'il faut souligner que la Municipalité se range parmi les bons élèves. D'autre part – et c'est également positif – la Municipalité promet de réaliser un plan climat, conformément à notre demande, transversal aux services concernés. C'est une bonne nouvelle, parce qu'un plan climat qui n'aurait été porté que par les services de l'énergie, comme cela a été le cas jusqu'à présent pour la convention des maires, aurait été insuffisant compte tenu de vastes secteurs que touche cette problématique.

Au-delà de ces deux points positifs, à l'instar de mes préopinants, le rapport-préavis me déçoit, car j'estime qu'il s'agit avant tout d'une opération de communication. Et, venant d'une ville à majorité rose-verte, l'opération de communication m'étonne un peu. En effet,

on retrouve ici la même technique bien rodée que les multinationales utilisent pour se défendre de leur impact environnemental dénoncé par des mouvements citoyens. C'est un mouvement qui s'articule en quatre temps :

- dans un premier temps, on minimise la gravité du problème ; ce à quoi s'emploie le rapport-préavis en témoignant d'un étonnant optimisme face à l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> en ville de Lausanne. Ledit rapport indique uniquement que les émissions par habitant de Lausanne sont en baisse, alors que la Municipalité n'a jamais communiqué publiquement le fait que les émissions absolues à Lausanne sont en augmentation depuis 2013. Cette façon de dire les choses offre bien entendu à voir un tout autre panorama de la situation des émissions de gaz à effet de serre en ville de Lausanne.
- Le deuxième temps de cette technique de communication habituelle chez ceux qui pratiquent le *greenwashing* consiste à se présenter comme un premier de classe. C'est ce que fait la Municipalité : dans le texte, elle précise qu'elle est pionnière dans la lutte contre le changement climatique et liste toutes les mesures déjà prises par le passé, promet un plan climat pour 2021. Pourtant, la Municipalité omet que la ville de Zurich possède une stratégie climatique depuis 2008, celle de Berne depuis 2015... Elle n'est donc pas si pionnière en ce domaine ! Selon le Larousse et pour la boutade, le pionnier est un défricheur de contrées incultes, à l'image des pionniers de l'Ouest américain repoussant les limites de la forêt. On pourra trancher avec le débat sur la forêt du Flon, repoussé à une prochaine séance, si la Ville de Lausanne mérite effectivement l'épithète... Etonnamment, je rejoins M. Stauber qui me surprend à plusieurs titres ce soir. En effet, pour moi aussi, la réelle nouveauté du préavis est constituée par cette nouvelle taxe sur l'électricité. Il faut rappeler que – et c'est fort malheureux – il s'agit d'une mesure à nouveau entièrement portée par les consommateurs ; cela ne va pas exactement dans le sens de la justice sociale à laquelle nous aspirons tous je l'espère, dans la partie gauche de l'hémicycle. Les fonds qui seront réunis par l'augmentation de cette action sur l'électricité seront affectés aux études nécessaires pour le plan climat et au financement des rénovations d'écoles dont nous a parlé M. Stauber. Il faut savoir que ces dernières ont effectivement déjà été décidées dans le cadre du rapport préavis 2019/18. En revanche, l'affectation d'une partie de ces sommes pour la rénovation des écoles est vraiment nouvelle. Monsieur Stauber, pour le coup, je trouve que ce n'est pas très innovant et pour trouver des traces d'action qui nous mettraient sur le chemin de la décarbonisation, il faut bien fouiller le rapport-préavis.
- Dans un quatrième temps, il est déclaré que des revendications politiques qui viennent du Parlement ou de la rue sont parfaitement inutiles, puisqu'on aurait déjà comblé ces dernières par des mesures déjà décidées de son plein gré, de manière autonome. On classe donc les postulats déposés, en évitant le débat de fond sur le futur plan climat.

Bien sûr, Ensemble à Gauche n'est pas dupe de cette danse à quatre temps. Le rapport-préavis, dans l'état premier dans lequel il nous a été présenté, est insatisfaisant. Premièrement, il nous laisse dans l'ignorance par rapport aux ambitions réelles de la ville, puisque l'objectif de neutralité climatique n'est jamais réellement défini. Par ailleurs, il ouvre la porte à des compensations d'émissions à l'étranger, ce que nous estimons inacceptable. Deuxièmement, nous devrions nous contenter de vivre avec la promesse d'un plan climat réalisé en 2021, sans aucune information sur les actions supplémentaires que la Municipalité compte mener alors que resteraient, au moment de la publication de ce plan climat, seuls neuf ans à la Municipalité pour atteindre la neutralité climatique qu'elle s'est elle-même fixée. Neuf ans, alors qu'en vingt, nous n'avons probablement réussi à diminuer nos émissions que de 20 %.

En conclusion, le groupe Ensemble à Gauche vous recommande de suivre la majorité de la commission qui, dans son immense sagesse et dans le travail important fourni au cours de trois sessions, a refusé la conclusion 8, soit la réponse de la Municipalité au postulat qui

demandait l'adoption d'un plan climat. La même majorité de la commission a amendé la conclusion 7 afin que la Municipalité présente au Conseil communal un plan climat sous la forme d'un rapport-préavis en 2020 déjà, et non pas en 2021. Nous nous réjouissons de débattre l'année prochaine avec vous sur le fond de ce plan climat, comme cela aurait déjà dû être le cas ce soir, à mon sens. Nous soutenons également les autres amendements formulés par la majorité de la commission et nous nous associerons aux Verts en ce qui concerne leur demande d'urgence climatique, même si, pour le moment, cette urgence a plutôt abouti sur un préavis qui, selon moi, est à demi réalisé. J'espère que la formalisation de l'urgence par une mesure déclamatoire – dont on voit par ailleurs qu'elle n'empêche pas des mesures déjà déclamatoires faites au travers d'un rapport-préavis qui ne déclare pas l'urgence – améliorera la situation d'une quelconque manière. Après ces deux interventions fleuves, je vous remercie de votre attention.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Je commence par la réponse à mon postulat : une énergie 100 % renouvelable, 100 % locale et sans augmentation des tarifs, c'est ce qu'a réussi à nous proposer la Municipalité dans un temps record depuis le dépôt de mon postulat, avec une efficacité et une rapidité assez remarquables. En outre, une aide est prévue aux PME pour passer le cap, s'adapter, parce que ce sont les seules qui vont souffrir quelque peu de ce changement de tarif. Je pense qu'il faut applaudir.

Comme je l'ai dit en commission, le reste est une sorte de réponse à une interpellation ; ce sont de belles et fortes promesses ; si cela a été un peu décrédibilisé par mes préopinants, il ne faut pas sous-estimer l'importance des annonces qui figurent dans ce postulat. Ce sont des promesses déclamatoires, raison pour laquelle nous déposerons à nouveau un amendement en faveur de l'urgence climatique, tout aussi déclamatoire que l'annonce d'une neutralité carbone en 2030. J'aurai l'occasion d'y revenir. Néanmoins, une réponse à un rapport-préavis à peine trois ou quatre mois après le dépôt des postulats revêt un caractère vague, c'est compréhensible. Imaginer que nous aurions pu accéder à un plan climat complètement ficelé en trois ou quatre mois était un peu utopique... ou alors c'eût été complètement bringuebalant ; alors qu'attendre un tout petit peu, en permettant à la Municipalité de se donner les moyens d'établir un plan climat avec des experts, en investissant des sommes assez considérables, en embauchant quelqu'un à brève échéance pour permettre de coordonner cette politique climatique et développer ce plan climat, cela paraît une stratégie opportune.

Aujourd'hui, j'estime qu'on ne peut accepter la réponse au postulat de M. Dupuis, car ce rapport-préavis indique simplement que nous allons établir un plan climat en 2021. Force est de constater que ce rapport-préavis ne présente pas un plan climat ; il dresse un état des lieux des pratiques actuelles, pose les bases pour réfléchir aux moyens nécessaires. Raison pour laquelle nous refuserons la réponse au postulat de M. Dupuis, mais accepterons la politique climatique de manière générale, les mesures en vue d'établir le plan climat demandé par M. Dupuis. Nous allons également accepter l'amendement pour demander que cela se passe en 2020, plutôt qu'en 2021 — car il faut agir rapidement — tout comme que ce plan climat se fasse par un rapport-préavis qui passera devant notre Conseil pour que nous ayons notre mot à dire, que nous puissions l'étudier, comme la commission l'a fait cette fois-ci.

Il en va de même pour le postulat Gnoni pour lequel nous tentons de rattraper le coup ce soir. Comme je l'ai expliqué, je pense qu'une partie de ce rapport-préavis relève du déclamatoire : une neutralité carbone en 2030. Un objectif fort, important, mais pour lequel il va falloir se donner les moyens, se retrousser les manches pour y parvenir – non pas comme l'UDC pendant cette campagne fédérale – mais réellement, pour aboutir à des résultats concrets. Et, pour aller dans cette bonne direction, nous devons avoir, le plus rapidement possible, un plan climat et déclarer l'urgence éponyme. Je pense que cette dernière doit accompagner la Municipalité dans toutes ses réflexions sur ledit plan. Pour cela, nous devons nous y employer maintenant, pour que la population, la Municipalité et l'administration communale gardent ce principe en tête dans leur réflexion. Comme l'a

rappelé Mme Gnoni en préambule de son intervention, nous devons baser nos réflexions là-dessus.

Finalement, je suis tout de même obligé de mentionner quelques grands oubliés de ce rapport-préavis, certainement un peu à dessein pour certains et, pour d'autres, qu'il faudra rattraper. Je commencerai par la forêt du Flon et le plan partiel d'affectation (PPA) de Château Fallot qui ne sont pas mentionnés, ou en filigrane. Dans ce rapport-préavis, on parle beaucoup de nature en ville, de l'importance des arbres, de perméabilité du sol, mais on ne mentionne pas les deux grands projets qui sont actuellement en dangerosité devant notre politique et qu'il faudra sauver, si l'on veut aboutir à la neutralité carbone, préserver le maximum de nature en ville, voire l'augmenter, l'améliorer. Nous reviendrons donc sur la forêt du Flon et Château Fallot ultérieurement. À notre avis, l'alimentation constitue le deuxième grand oublié. Il faudra nécessairement intégrer ces deux composantes au plan climat à venir. Nous espérons que cela sera fait.

Je voudrais encore rapidement revenir sur l'intervention de M. Stauber que je qualifierais de semi-manifestation *Extinction Rebellion* de ce Conseil ! Monsieur Stauber, vous nous avez kidnappés pour présenter à nouveau une partie des présentations privées que vous avez faites durant les travaux de la commission, en parlant des différents projets. Vous nous avez également dit expressément – je l'ai noté, parce que j'ai trouvé cela assez rocambolesque – qu'au lieu d'avoir une conclusion d'un rapport-préavis qui demande exactement cela, nous avons un amendement qui demande exactement cela. Monsieur Stauber, que voulez-vous que nous fassions avec cela ? Pourquoi accepterions-nous votre premier amendement, si cela signifie accepter exactement la même chose que ce qui figure dans le rapport-préavis ? Simplement pour que soit mentionné « M. Stauber » sur l'investissement pour l'isolation des bâtiments ? Je crois que nous avons atteint ici un niveau d'égoïsme un peu trop élevé. Pour le reste, je crois que vos délires autour d'amendements subséquents doivent être largement refusés.

En conclusion, j'ai envie de terminer sur des notes plus positives, qui sont pléthore dans ce rapport-préavis, surtout pour le futur. Il faut prendre le temps d'établir un plan climat, mais ne pas trop prendre de temps. Fixons donc à 2020 la reddition de ce plan climat avec l'aide d'experts et d'employés expressément prévus pour cela. En effet, il faut prévoir un plan climat large, dont les axes sont développés dans ce rapport-préavis de manière positive et satisfaisante. Travaillons-y, donnons-nous les moyens nécessaires. Comme cela a été relevé, il faut surtout prévoir un financement des mesures à venir. Enfin, je crois que la Municipalité a démontré, tant dans le rapport-préavis qu'en commission, qu'elle avait conscience que le financement serait important, alors que les taxes prévues actuellement portent uniquement sur la rénovation des bâtiments scolaires. Nous suggérons d'accepter toutes les autres conclusions, à l'exception de la réponse à M. Dupuis et à Mme Gnoni.

**Mme Anita Messere (UDC) :** – Je renonce ; je prendrai la parole lorsqu'il s'agira des amendements.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je parlerai assis, d'une part, parce qu'il ne me semble pas que ce préavis est suffisamment annonciateur d'une révolution pour que je monte à la tribune et, d'autre part, parce que j'ai été relativement assommé par les amendements dadaïstes de M. Stauber et par la collapsologie caricaturale de Mme Gnoni. Je parlerai donc assis d'épuisement. (*Rires.*) Finalement, trois points sont à discuter concernant ce préavis, et je me contenterai de discuter du préavis municipal et non pas du préavis alternatif.

Prévaut d'abord une stratégie climatique : sur ce point, nous nous apprêtons à donner un blanc-seing à la Municipalité, parce que les mesures qui vont être prises ne sont pas connues. Certes, il existe un côté publicitaire à ce préavis, un effet d'annonce. Nous pourrions même appeler cela un préavis « programme municipal », parce que nous constatons que, depuis que la Municipalité a établi un programme de législation, nous avons de plus en plus de préavis qui en annoncent et qui permettent aux municipaux de

mettre quelque chose à leur crédit. Néanmoins, je ne vais pas critiquer cela, d'autant plus que je pense qu'il existe une réelle utilité à présenter un préavis – fût-il d'annonce, relativement vite – devant ce Conseil au vu des manifestations et de l'ampleur du débat climatique dans les rues. Je m'inscris en faux par rapport aux propos de Mme Gnoni et M. Dupuis, je pense qu'il est aussi réellement utile de montrer ce que les collectivités publiques ont déjà accompli en matière de climat, même si on le qualifie d'insuffisant. En effet, la plupart des gens qui sont assis en tailleur sur le pont Bessières ignorent simplement ce qui a déjà été fait.

Dans ce préavis existe un deuxième élément inconnu – je ne vais pas à nouveau mener le débat tenu en commission – toutefois, il demeure vrai que la définition de la neutralité carbone n'a pas été précisée par la Municipalité, ce qui pose une hypothèse de plus sur l'ampleur que prendra la réalité de ce préavis climat. Nous ne savons donc ni où nous allons ni comment. C'est la raison pour laquelle je parlais d'un blanc-seing ; blanc-seing que nous allons toutefois donner, en acceptant les conclusions relatives à la stratégie municipale. En effet, nous allons accorder ce blanc-seing, parce que nous avons eu la garantie que M. le syndic reviendra devant ce Conseil avec les mesures du plan climat, et que nous n'aurons pas un deuxième programme de législature qui échapperait à notre contrôle et à toute discussion démocratique. Cette garantie étant donnée par la Municipalité, nous pouvons accepter la stratégie telle qu'elle a été proposée, c'est-à-dire la conclusion 1, ainsi que la conclusion relative aux 300 000 francs dont la Municipalité veut se doter pour mettre au point ce préavis.

Je ne vais pas revenir très longuement sur les amendements déposés par M. Stauber. Je me pose la question de la possibilité de demander un crédit-cadre de 100 millions, sans passer par la Commission des finances. J'ignore si c'est faisable, mais il me semble qu'une réécriture du préavis a été faite, et que cela dépasse largement le cadre de ce que l'on peut accepter en tant que groupe, sans une discussion approfondie.

Par ailleurs, il convient de revenir sur le financement. Naturellement, il s'agit des taxes sur l'énergie. Si nous ne savons pas ni où nous allons ni comment, la Municipalité possède déjà une idée assez arrêtée sur le financement dont nous avons besoin. Pour rappel, il est proposé d'augmenter les taxes sur l'énergie en deux étapes, visant finalement à abonder le fonds sur le développement durable et celui sur l'efficacité énergétique, dont les buts auraient été amendés en fonction des objectifs climatiques, notamment en fonction de la rénovation des bâtiments scolaires.

Au sein du groupe PLR, une discussion nourrie sur ces deux taxes a eu lieu. Plusieurs éléments favorables ont été relevés, notamment la nécessité interne d'avoir un financement propre pour les mesures climatiques et aussi le prix actuellement extrêmement bas de l'énergie. Pourtant, d'autres éléments plus négatifs ont également été cités. De nombreux conseillers n'ont pas pu se départir de l'idée que la Municipalité profite d'un effet d'aubaine climatique pour financer par des taxes la rénovation de bâtiments scolaires, qui devraient plutôt être prises en compte par le budget. Or, une politique climatique, telle qu'on l'imagine, ne devrait pas se contenter d'intégrer ce qui doit de toute façon être entrepris par la Ville, mais se charger de mesures supplémentaires. Ce premier élément nous faisait douter de la pertinence de la taxe sur l'énergie.

Nous avons aussi constaté – et cela ne fait qu'aggraver l'idée d'une taxe opportuniste – que la Municipalité a été incapable, lors des travaux de la commission, de chiffrer le gain climatique de l'isolation des bâtiments scolaires. On nous affirme que cela est une mesure extrêmement importante, mais sans savoir si d'autres mesures plus efficaces et moins onéreuses pourraient être prises avant et pour lesquelles il faudrait prévoir un financement prioritaire.

A ce stade, pour beaucoup de conseillers, il apparaît donc que l'augmentation des taxes est prématurée et que le financement devra être discuté avec les mesures du plan climat. C'est

la raison pour laquelle de nombreux conseillers refuseront cette conclusion qui aura, pour le reste, une certaine liberté de vote au sein du groupe PLR.

J'en viens aux réponses aux trois postulats. Pour la première, je vais me rallier à ce qui a été dit précédemment concernant le postulat Dupuis que j'ai cosigné, et j'approuve les propos précédents. Formellement, l'annonce du plan climat par la Municipalité ne constitue pas encore le plan climat demandé. Ainsi, pour des raisons de protection des droits des conseillers, nous refuserons cette réponse. C'est peut-être un mouvement de mauvaise humeur de la part de ce Conseil, certes, mais nous invitons la Municipalité à répondre formellement à ce postulat à nouveau, dans le préavis qu'elle soumettra sur les mesures du plan climat, tel qu'il sera fait d'ici 2020.

Par ailleurs, nous accepterons la réponse au postulat Company, même si l'abandon du « tarif combi » ne laisse pas les entreprises indifférentes – comme cela est extrêmement bien expliqué dans le préavis. Nous accepterons la réponse au postulat, ainsi que les 300 000 francs pour aider les entreprises à effectuer cette transition. Par ailleurs, nous invitons les amateurs de collapsologie parmi les Verts à lire aussi Jean-Marc Jancovici, l'un des premiers à mettre en doute la pérennité de notre société carbonique. Ce dernier propose carrément de tout remplacer par du nucléaire. (*Rires.*)

Enfin, nous accepterons la réponse de la Municipalité au postulat Gnoni, qui nous semble remettre les pendules à l'heure : c'était nécessaire. En effet, si le caractère déclamatoire de l'urgence climatique peut être admis, cela ne changera strictement rien à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Admettons tout de même que le caractère électoral de la déclaration d'urgence est bien compris et que l'usage qu'en ont fait certains partis a atteint un point d'écoeurement absolu. Madame Gnoni, au vu de votre discours – que nous refusons – je considère qu'il faut accepter cette réponse. En tant que démocrate, j'estime que ce genre de discours doit être combattu avec force, parce qu'il est source de désespoir, de démotivation, est parfaitement inutile, qu'il n'a pour finalité que d'instiller la peur – et nous savons à quoi la peur peut servir en politique. En effet, aucune personne qui s'est exprimée – j'ignore le for intérieur de chacun – ne nie les rapports du GIEC. Je les ai lus tout comme les écrits de David Wallace-Wells, parfois avec quelques bâillements mais aussi quelques craintes. Madame la Conseillère, procédez à votre autocritique. Ce que votre groupe a proposé ces dernières années en matière de climat, avant le *hype* de 2018, revient à l'interdiction des publicités pour les avions et celle des feux d'artifice. Entre vous et la Municipalité, je me demande qui a pris la pleine mesure de ce qui arrive. Finalement, vous répétez les demandes d'Extinction Rebellion, alors que si vous alliez consulter les rapports de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur le climat, vous comprendriez que réitérer ces critiques, qui sont faites pour un système anglais, n'a pas de sens en Suisse. Nous sommes correctement informés. C'est la raison pour laquelle, parce que nous nous opposons à ce genre de discours que nous accepterons la réponse de la Municipalité à votre postulat.

**Mme Anne-Françoise Decollogny (soc.) :** – Le groupe socialiste salue l'arrivée de ce rapport-préavis qui répond très rapidement au dépôt de plusieurs postulats sur le réchauffement climatique. Ce sont les habitants des villes qui souffrent les premiers ; évidemment, ils ne sont pas les seuls, mais ils souffrent directement du réchauffement climatique. Que l'on évoque la pollution de l'air due au trafic motorisé, aux systèmes de chauffage basés sur le mazout, les canicules, les inondations, tous ces phénomènes nous ont touchés directement durant ces dernières années dans notre vie quotidienne. Ils nous alertent directement sur le changement climatique en cours. Répétons-le, des villes du monde entier ont pris des mesures contre les canicules et d'autres effets du réchauffement climatique durant ces dernières années. Lausanne, déjà pionnière en matière de développement durable, se doit d'en faire de même.

Le groupe socialiste soutiendra ce rapport-préavis qui donne, contrairement à ce que l'on nous a dit, les grandes orientations du futur plan climat annoncé pour 2021. En effet, il faut

un minimum de temps pour que des experts puissent se prononcer, pour que des collaborations, voire des partenariats, puissent être négociés, puis mis en œuvre. Une démarche participative permettra également d'impliquer la population, gage d'une acceptation facilitée des mesures retenues et dont un certain nombre ne seront certainement pas populaires. Des bâtiments communaux mieux isolés, des écoles assainies, moins humides, moins froides ou moins chaudes en été, vont améliorer les conditions de vie et de santé des enfants. Des transports publics répondant encore davantage aux besoins et permettant un report modal accéléré, des mesures de végétalisation et d'arborisation accrues, des mesures de désimperméabilisation du sol partout où cela est possible, autant de mesures qui doivent permettre de diminuer les causes et les effets du réchauffement climatique en ville de Lausanne.

Quant à l'isolation des bâtiments en mains privées, la Ville a malheureusement peu de compétences, voire n'en a pas. On peut espérer que Canton et Confédération sauront, dans leur grande sagesse et avec la conscience de l'urgence climatique qui s'est exprimée dans les urnes, modifier les législations de manière à ce que la transition énergétique se fasse plus rapidement.

Nous ne nous étendons pas sur les débats de la commission portant sur la définition de la neutralité carbone, puisque c'est précisément sur ce sujet que la Municipalité va devoir travailler pour élaborer le futur plan climat, mais relevons sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 : une ambition à saluer. Ainsi donc, la Municipalité, par ce rapport-préavis, nous demande essentiellement de lui accorder les moyens financiers pour enclencher les travaux : augmentation des taxes sur l'électricité, compensée par une baisse des tarifs, qui viendra alimenter le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) et celui pour le développement durable (FDD), et une demande d'un montant de 300 000 francs pour augmenter le programme Equiwatt permettant de soutenir les entreprises qui passeront du système Combi au système Nativa. Et, finalement, un montant de 300 000 francs pour l'élaboration du plan climat.

Pour l'assainissement des bâtiments scolaires, annoncé comme une priorité stratégique que l'on salue, l'augmentation des taxes sur l'électricité permettra de le financer. C'est une nouvelle extrêmement importante qu'il faut évidemment soutenir. Les montants nécessaires, tels qu'ils figurent dans le présent rapport-préavis, et que nous avons aussi lus dans la réponse au postulat Eggenberger sur les rénovations scolaires, s'élèvent à 300 millions, d'ici 2030, et 415 millions au total, d'ici 2040. Il s'agit donc des montants conséquents qui permettront de faire face aux nécessités grâce aux moyens accrus qui alimenteront le FEE et le FDD.

Un dernier élément porte sur la volonté d'identifier les populations vulnérables, celles qui vivent dans des immeubles mal isolés, qui souffrent plus que d'autres de la pollution de l'air, de la chaleur en été. Nous souhaitons que la Municipalité identifie plutôt les bâtiments mal isolés et, par conséquent, les propriétaires qui ne procèdent pas aux isolations nécessaires et continuent de remplacer des chaudières à mazout par des chaudières à mazout. Le réchauffement climatique ne touche pas seulement les pays les plus pauvres, il touche également, dans notre pays, dans notre ville, les personnes les plus défavorisées qui sont souvent sans voix.

En résumé, ce rapport-préavis nous demande essentiellement des moyens financiers qui permettront à la Municipalité de déployer un plan de lutte contre le réchauffement climatique, tout en posant l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2030.

J'en arrive maintenant au rapport de la minorité de la commission. J'avoue ne pas être sûr d'avoir lu le même préavis que M. Stauber ni d'avoir participé aux mêmes séances de commission. Tout d'abord, pour le premier amendement présenté, la proposition de voter un montant de 100 millions pour l'assainissement des bâtiments scolaires bute sur un problème formel, car l'article 82 du Règlement du Conseil communal précise que « les amendements à un préavis municipal qui comporteraient une réponse supplémentaire ou la

majoration de plus de 10 % d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à leur sujet ». Nous ne pouvons donc pas voter cet amendement ce soir. Au-delà de cet aspect formel, nous partageons l'avis exprimé par le rapport de minorité ; les montants prévus pour les rénovations des bâtiments scolaires sont sûrement sous-évalués, comme nous l'a montré l'exemple du collège de Montoie, une rénovation, qui figurait dans la réponse au postulat Eggenberger, à hauteur de 10 millions, montant qui nous paraissait un peu mince compte tenu de l'état du bâtiment. Il figure aujourd'hui dans le plan des investissements pour un montant de 21 millions. Si, dans le cadre de la réponse audit postulat, les 18 millions, qui seront soumis sous peu au Conseil, ne devaient pas suffire, les montants nécessaires seraient intégrés dans le sixième crédit-cadre, puisque la réponse au postulat Eggenberger est un cinquième crédit-cadre. Il nous apparaît que le principe du crédit-cadre est justement adapté, puisqu'il laisse une latitude, une marge de liberté à la Municipalité pour engager les montants nécessaires pour les rénovations identifiées, permettant de l'adapter en fonction des nécessités. Par ailleurs, nous laissons à la Municipalité le soin d'organiser les travaux. Cela ne nous paraît pas entrer dans les compétences du Conseil de lister les priorités, de définir dans quel ordre les travaux doivent être entrepris par la Municipalité.

A notre avis, les autres amendements ne relèvent pas de la compétence du Conseil. De plus, ils visent à aider, à soutenir et à informer les acteurs privés pour qu'ils s'engagent dans des réformes énergétiques. Pour un parti qui fait de la baisse des impôts, de la baisse des prestations à la population et de la réduction de la dépense son combat principal, il est assez piquant qu'il veuille augmenter l'aide de la Ville à des acteurs privés, alors que ce sont les changements de législation qui sont nécessaires. A cet égard, nous proposons au PLC de créer une association visant à améliorer l'information aux acteurs privés sur les possibilités de transition énergétique.

En ce qui concerne le vote des conclusions, le groupe socialiste en acceptera les cinq premières, relatives aux modifications des règlements des deux fonds. De ce fait, il acceptera également les conclusions telles qu'amendées par la commission. Il acceptera également la conclusion 6 prévoyant un montant de 300 000 francs pour augmenter l'attractivité du plan Equiwatt destiné aux entreprises. En revanche, nous refuserons la conclusion 7, amendée, puisqu'elle ramène le délai pour la présentation du plan climat à 2020. Pour nous, ce délai n'est pas tenable ; il ne permet pas un travail sérieux. Relevons que les tenants d'un délai plus court pour la présentation dudit plan n'ont proposé aucune mesure immédiate qui permettrait à la Municipalité une mise en œuvre plus rapide que celle qui sera proposée dans le plan annoncé. Nous acceptons la conclusion 8, soit la réponse au postulat Dupuis, partant de l'idée que le plan climat annoncé reviendra sur la plupart des éléments développés par M. Dupuis et les reprendra plus en détail. Pour la conclusion 9, la réponse au postulat de Mme Gnoni, nous accepterons l'amendement visant à déclarer l'urgence climatique proposé par les Verts. En effet, cet amendement nous paraît essentiellement symbolique, mais il peut aider à modifier les mentalités, à raisonner différemment et à faire mieux accepter les changements à venir, dont certains devraient être – ou seront – sûrement douloureux. Espérons qu'il incitera également le secteur privé à procéder aux changements nécessaires. Nous accepterons la conclusion 10, la réponse au postulat Company, ainsi que la nouvelle conclusion 11 demandant à viser l'exemplarité énergétique dans l'assainissement des bâtiments scolaires. Nous soutenons également les vœux tels qu'exprimés dans le cadre de la commission, à savoir que les éléments qui s'y prêtent fassent l'objet d'un volet du futur plan directeur communal et que le financement du plan climat soit également prélevé sur les énergies fossiles. Mme Gnoni réclame l'urgence climatique, dépêchons-nous donc d'adopter ce rapport-préavis. Notre responsabilité est engagée dans cette course contre la montre.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Vous l'avez constaté vous-mêmes, le changement climatique est une donnée plus que sensible, en particulier en Suisse. Je voulais surtout souligner qu'il tend à s'accélérer. Je renonce à vous communiquer certaines statistiques que

j'avais à disposition, mais je mentionne simplement le fait que, à part en 2003, les étés 2015, 2017 et 2018 ont été les plus chauds depuis le début des mesures en Suisse, c'est-à-dire depuis 1864. On assiste par exemple au recul assez spectaculaire des glaciers. Or, à ces changements, nous répondons de la manière la plus contre-productive qui soit, par exemple, par la multiplication des appareils à air conditionné, par l'invasion des pistes de ski, par des canons à neige, par un parc automobile de plus en plus gourmand en hydrocarbures : bientôt 50 % de 4x4. Nous assistons aussi à une progression marquée, en particulier en Suisse, du trafic aérien. Cela n'a pas encore été dit, mais notre addiction aux hydrocarbures est activée par l'obsession d'une croissance d'ordre uniquement économique et financier, sans le moindre critère social ou environnemental. Cette croissance est encouragée par une mondialisation soumise aux seules règles néolibérales du marché, source de pollutions diverses qui ne se manifestent pas uniquement par le changement climatique.

Moins pour les personnes âgées que leurs enfants et surtout leurs petits-enfants, l'échéance est là ; il ne faut pas changer le climat mais le système. Ce système économique-financier implique extractivisme, productivisme, concurrence et compétitivité au profit des plus riches et une consommation addictive dont nous sommes les victimes constantes. C'est aussi un système qui échappe de plus en plus au pouvoir politique ; voyez les multinationales avec leurs tribunaux arbitraux. Vous le savez, dans ces prochaines années, nous ne serons pas directement concernés au contraire de ceux qui résident dans les pays les plus défavorisés. Je pense notamment aux conséquences qu'aura très prochainement la montée du niveau des océans, montée qui ne manquera pas de provoquer des mouvements migratoires avec des exilés auxquels nous, avec l'ensemble des pays de l'Union européenne, fermerons nos frontières, tout en les criminalisant. Et cela, alors que nous profitons de ce système économique-financier, cause de ces mouvements migratoires ; mais c'est aussi la cause des pollutions que nous constatons.

Il est évident que le plan climat proposé par la Municipalité, dans ce premier rapport-préavis – qui est par ailleurs fort bien documenté et très soigneusement argumenté – n'a évidemment pas la prétention de contribuer en quoi que ce soit à modifier ce système. Néanmoins, à l'invitation des trois postulants, il est essentiellement focalisé sur le réchauffement climatique et, par conséquent, sur sa cause principale : les émissions de gaz à effet de serre. Ce rapport-préavis constitue un catalogue de mesures existantes ou déjà planifiées, parmi lesquelles figurent la réfection des bâtiments scolaires, la mobilité douce, etc. En outre, à plusieurs reprises, il nous a été indiqué que toutes ces mesures sont largement limitées par le cadre législatif cantonal et fédéral. Ainsi, et compte tenu des enjeux, ce rapport-préavis manque d'ambition, notamment relativement à l'action politique sur le secteur privé, particulièrement aux problèmes d'isolation des bâtiments, mais aussi aux chauffages. En effet, la seule nouvelle mesure concrète proposée est une très légère augmentation, d'une part, de la taxe pour l'efficacité énergétique et, d'autre part, de la taxe pour le développement durable, constituant un fonds de deux fois 300 000 francs.

Pour conclure, plusieurs amendements ont été proposés en commission. L'un d'eux, qui a malheureusement été rejeté, prévoyait la neutralité complète du point de vue des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 — plutôt que 2050 — sans compensation représentée par l'éventuel achat de permis à l'étranger et sans compensation d'éventuels puits carbonés. En revanche, l'amendement déjà mentionné qui concerne la conclusion 8 a été accepté ; il demande d'allouer à la Municipalité une enveloppe, certes modeste, de 300 000 francs pour présenter un véritable plan climat, avant la fin de l'année 2020. Dans cette mesure, nous ne pouvons qu'espérer que la Municipalité aura été à l'écoute des différentes suggestions formulées durant ces trois longues séances de commission pour nous présenter un plan climat nettement plus ambitieux que celui esquissé dans le présent rapport-préavis.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je ne doute pas du fait que ce que j'ai à dire soit passionnant et innovant, mais au vu de l'heure tardive, j'en resterai là. (*Rires.*)

**M. Roger Vagnières (UDC) :** – Mon message s'adresse essentiellement à la majorité rose vert pâle : vos thèses sont des foutaises ! Vous citez le GIEC, qui pointe une nouvelle fois d'un doigt accusateur comme principal coupable du réchauffement climatique, l'homme et le CO<sub>2</sub> qu'il produit. Les membres du GIEC sont des imbéciles qui répètent en boucle des bêtises, le savent, mais sont payés pour cela. (*Réactions dans la salle.*)

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – Je salue l'intention de la Municipalité de vouloir élaborer sereinement un plan climat promis pour fin 2021. Tout comme d'autres orateurs, Le Centre – PDC, Vert'libéraux espérait également une échéance moins lointaine au vu de l'urgence avérée, que nous vous invitons également à reconnaître en soutenant l'amendement proposé par Sara Gnoni.

Nous approuvons également le crédit de 300 000 francs sollicité par la Municipalité pour échafauder ce plan, en l'invitant cependant à le concrétiser plus rapidement, en soutenant la conclusion 7 amendée et en refusant la conclusion 8.

Le préavis municipal dresse un large inventaire des enjeux et des mesures déjà mises en œuvre pour lutter contre le réchauffement. Sur le fond, ce préavis nous apparaît cependant plutôt comme une opération de communication un peu précipitée en réponse à la pression de la rue, qu'à une véritable stratégie qui fixerait des objectifs et des moyens pour les atteindre. Nous nous demandons notamment Lausanne pourrait atteindre une prétendue neutralité carbone dans dix ans seulement, tout en continuant à subventionner et à investir dans des chaudières consommant des énergies fossiles, installations qui vont générer des gaz à effet de serre durant plusieurs décennies encore.

Sur le fond, le préavis climat déborde le champ énoncé dans son intitulé pour se combiner avec un autre préavis, transmis quasiment simultanément sur la planification des rénovations scolaires. Or, remettre en état les très vétustes écoles lausannoises est opportun, car il était temps ! En outre, il s'avère astucieux de financer l'investissement en surtaxant la facture d'électricité ; et, couvrir ces coûteuses dépenses en faisant appel à la protection du climat repousse toute éventuelle objection. Se montrer critique vis-à-vis du modèle de financement des rénovations scolaires serait perçu alors comme une déclaration de climatoscepticisme.

Si le groupe PDC-Vert'libéraux soutiendra favorablement autant les stratégies climatiques ambitieuses que la rénovation des écoles lausannoises, je vous avoue que, lors du débat, le centre de l'échiquier est resté interloqué de la méthodologie proposée visant à surtaxer et à ainsi pénaliser une énergie qui sera désormais entièrement renouvelable.

Pour en revenir aux rénovations scolaires, nous tenons à souligner l'importance de soutenir la qualité des interventions envisagées et la nouvelle conclusion 11 — à laquelle la commission était largement favorable — mais également l'amendement que je vous sou mets ce soir avec quelques compléments syntaxiques figurant en lettres grasses dans le document affiché. A la différence du catalogue de solutions toutes faites exposées par notre collègue Philippe Stauber tout à l'heure, cet amendement se contente de fixer un objectif d'exemplarité aux rénovations scolaires. Et ceci, en laissant le soin à la Municipalité de développer des solutions respectant cet objectif. Nous nous contentons de fixer la barre à franchir, sans proposer de solutions ficelées.

Si l'Etat de Vaud est obligé, par la législation cantonale, de réaliser des constructions exemplaires du point de vue de la performance énergétique, aujourd'hui rien n'oblige les réalisations communales à faire mieux que le minimum légal qui s'impose à tout un chacun — ce qu'elles peinent parfois à atteindre. En considérant que les rénovations annoncées dans la stratégie quant au réchauffement climatique s'inscrivent dans la perspective d'une politique ambitieuse du point de vue de la protection du climat, cet amendement fixe un objectif clair aux rénovations projetées des écoles lausannoises. Il répond particulièrement aux attentes des générations futures, tout en améliorant sensiblement la qualité des espaces accueillant leur formation obligatoire. Je vous invite à confirmer, sous cette forme, la conclusion 11 approuvée par la commission.

## Amendement Vincent Vouillamoz

Les rénovations des écoles lausannoises visent l'exemplarité énergétique, en atteignant **au minimum** les valeurs cibles de la norme SIA 380/1 en vigueur ou en respectant le standard Minergie **ou des performances équivalentes**. A défaut une mesure compensatoire équivalente est mise en œuvre sur le territoire communal.

**M. Cédric Fracheboud (PLC)** : – En entendant les déclarations de M. Dupuis et de Mme Gnoni, j'ai été un peu estomaqué : n'avez-vous pas des municipaux qui font partie de la majorité ? Vous ne devez pas beaucoup vous entendre lorsque vous allez distribuer des flyers lors des élections... Même si les dernières ont été une réussite pour vous, c'est toujours un peu étonnant.

Par ailleurs, vous pouvez penser que la santé financière de Lausanne étant d'une solidité extrême, nous pouvons donc engager des milliards pour tout changer en une nuit. Pourtant, cela me semble compromis étant donné que l'on vous a déjà annoncé un déficit record. Il est des réalités économiques. On peut changer les choses, mais il faut le faire progressivement. Je crois que vous peinez à le comprendre, mais c'est ainsi.

C'est toujours la même chose : en Suisse, on fait le mieux possible – même si cela demeure perfectible. Je partage votre constat relatif au climat. Cependant, nous, citoyens suisses dans notre petite commune – au vu de ce qui se passe aujourd'hui en Inde où les normes de pollution à 467 mg de particules fines dans l'air sont dépassées – nous n'allons pas changer grand-chose. Malheureusement, la pollution ne s'arrête pas aux frontières des Etats. C'est une réalité : les mesures doivent être prises à un niveau mondial. Je comprends la démarche, mais vous n'arriverez pas à mettre davantage de pression sur la Municipalité pour tout changer.

Une autre personne, dont j'ai oublié le nom, nous a parlé de nourriture. J'aimerais connaître les mesures coercitives préconisées ; en effet, à un certain moment, il faudra en passer par là pour obliger les gens à adopter un certain type de comportement. Je suis navré, mais vous allez avoir de la peine à me faire manger de l'herbe ou uniquement des végétaux... car j'aime beaucoup manger de la viande. Je le déclare : je suis un mangeur de viande ! Je ne vous l'impose pas, mais j'aime bien cela. J'aimerais savoir comment vous allez vous y prendre pour empêcher les gens d'en manger. C'est bien joli de vouloir sauver le monde en disant que nous devons tous devenir végétariens, mais, alors, il faudra prendre des mesures. Et j'aimerais savoir lesquelles.

Le discours que j'ai pu entendre ce soir est assez intéressant. S'il s'agissait d'un autre sujet, vous pourriez prétendre que le discours est motivé par la peur. En outre, vous nous avez reproché cela pour d'autres sujets, mais vous faites finalement la même chose, les mêmes digressions. C'est malheureux ! Et, lorsque j'entends certains dire qu'il faut changer le système, à leur écoute, je n'ai aucun doute sur le fait que nous allons vraiment régresser.

Vous avez reproché à M. Stauber de dire des absurdités, alors qu'il demandait simplement des objectifs ciblés pour une baisse réelle et rapide des pertes d'énergie dans les bâtiments scolaires. On parlait d'abord de 300 millions, puis de 100 millions sur trois ans, plutôt que sur dix ans. J'ignore si cela est légal, mais j'estime l'idée pertinente, avec de vrais objectifs réalistes. A mon avis, d'autres éléments peuvent prendre moins de temps, mais avec lesquels nous gagnerions moins d'énergie. Je pense que nous pouvons nous fixer des objectifs réalistes ; c'est notre devoir de conseillers communaux.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Comme M. Carrel, je vais aussi rester assis pour m'exprimer, d'ailleurs, heureusement que je l'étais lorsque M. Dupuis s'est exprimé... ! Je le dis d'emblée, je suis frappé par ce qu'il a dit. Je pense que ses propos auraient nécessité un recadrage de votre part, madame la présidente.

Monsieur Dupuis, vous avez déploré que l'on présente des amendements qui, selon vous, n'ont aucune chance d'être adoptés. Venant de l'extrême gauche, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité. J'en veux pour preuve un certain amendement sur les crèches et

garderies qui est invariablement déposé, depuis plus d'une législature, lors de chaque lecture du budget. C'est un peu devenu le *running gag* du Conseil communal. Je vous suggère donc de balayer un peu devant votre porte en premier lieu. Par ailleurs, vous admettez vous-même que la concision n'est pas votre qualité première, statistiques du temps de parole au Conseil communal à l'appui, on ne peut dès lors que vous inviter à un peu plus de modestie.

Monsieur Company, vous avez parlé d'un kidnapping du Conseil communal. Je crois que vous illustrez bien, par votre propos et malgré vous, l'adage qui veut que les cordonniers soient les plus mal chaussés. En effet, que dire d'une ancienne intervention d'une collègue de votre propre groupe sur un certain projet hydroélectrique à Lavey ? Vous avez parlé d'un délire concernant les amendements. S'il ne vous reste que la spéculation malveillante sur la santé mentale de vos collègues, je regrette de vous le dire, mais le débat ne vole pas très haut. Je crois que, dans ce plénum, chacun a le droit de considérer que la question climatique est d'une urgence extrême et que nous fonçons droit dans le mur, mais souffrez malgré tout que la minorité de ce Conseil communal puisse faire valoir son point de vue.

Je ne vais pas revenir sur le fond de la présentation de M. Stauber, puisque l'heure avance. Sa présentation était très complète, mais je constate simplement au passage qu'une certaine gauche sort les griffes, dès lors que la droite du Conseil communal ose s'aventurer sur son terrain de chasse favori. Après tout, peut-être est-ce la preuve que nous avons visé juste ! Je réponds simplement au paradoxe que Mme Decollogny croit relever : en effet, nous souhaitons que les pouvoirs publics encouragent les investissements du secteur privé, plutôt que de tout faire eux-mêmes, avec les surcoûts d'impôts et de dettes qui en découlent. Effectivement, c'est assez simple. Vous le dites d'ailleurs : vous espérez que le secteur privé s'investisse et investisse. Ainsi, notre approche consisterait plutôt à ce que la Ville encourage le secteur privé à s'y employer, plutôt que de se contenter de l'espérer. Comme l'a très bien exprimé M. Fracheboud, la conclusion que nous proposons fixe des objectifs réalistes et mesurables, des priorités. Encore une fois, c'est très simple.

S'agissant de l'amendement de M. Vouillamoz, nous déplorons l'approche sous-jacente qui consiste à chercher à rénover ou à construire selon les standards systématiquement les plus élevés qui soient et allant au-delà des minima légaux. En effet, en faisant de la sorte, on mobilise trop de ressources par rapport aux autres bâtiments qui attendent eux aussi depuis bien longtemps des rénovations urgentes. De ce point de vue, nous vous invitons à refuser cet amendement sans équivoque.

**M. Denis Corboz (soc.)** : – Ce rapport-préavis est la cible d'attaques. En le lisant hier, j'ai été surpris de voir qu'il était long et documenté, avec une stratégie à court et à long terme. Par ailleurs, il établit une référence constante et forte à tout ce qui a déjà été entrepris durant ces dernières années. La Municipalité a donc tracé un chemin ; elle se donne des moyens pour y parvenir et continue à y réfléchir. Evidemment, il est une pierre d'achoppement : c'est le début du chemin, il ne se limitera pas à ce seul rapport-préavis ; il y en aura d'autres.

Je comprends donc les critiques formulées, mais je conteste l'état de panique, cette dernière étant mauvaise conseillère. Au contraire, j'estime que la Municipalité prend le temps de réfléchir, en l'occurrence une année, pour pouvoir avancer sur ce travail et proposer un plan climat. Ce délai me paraît raisonnable ; le sujet est sérieux, on ne peut pas se lancer tête baissée, dans un élan de panique, en pensant pouvoir trouver des solutions rapides, efficaces et communes. Néanmoins, une bonne nouvelle : 80 % de l'hémicycle — en soustrayant l'UDC — s'accordent sur le changement climatique et le réchauffement ; un constat qui constitue une avancée. Je vous rappelle que, lors des dernières élections fédérales, l'UDC parlait d'« hystérisation » médiatique sur le climat, d'instrumentalisation, etc. Pourtant, ce soir, à Lausanne, les 80 % du Conseil s'entendent sur la question du réchauffement climatique : un élément à souligner.

Je continue sur cette lancée positive en relevant plusieurs aspects. Tout d'abord, la Ville est bien placée pour pouvoir agir. Les négociations internationales sont au point mort ; les Etats-Unis se sont retirés de l'Accord de Paris, qui n'était pourtant pas contraignant et pas chiffré. L'Europe n'avance pas extrêmement vite. A l'échelon institutionnel, ce sont les villes qui peuvent mener une politique véritablement progressiste. La Ville de Lausanne peut agir dans les domaines suivants : construction d'immeubles – notamment l'isolation, le refroidissement, la climatisation et le chauffage – et mobilité. Deux domaines qui représentent de très loin la majorité des émissions de gaz à effet de serre dans un pays comme la Suisse. De plus, il va aussi falloir convaincre la population des mesures proposées, que ce soit dans un sens ou dans un autre. Ces mesures sur l'isolation, le chauffage et la mobilité vont servir le climat, mais également les Lausannoises et les Lausannois en offrant plus de transports publics, des transports plus fréquents, plus rapides et de meilleure qualité, avec plus d'espaces verts, plus de place pour les cyclistes et pour les piétons, des immeubles mieux isolés, moins chers à chauffer et des lieux plus agréables à vivre.

La Ville n'est pas inactive sur le sujet et de nombreuses mesures sont déjà prises – ou sont en voie d'être prises – en matière de mobilité, d'espaces publics, d'espaces verts et de bâtiments. Néanmoins, les deux ans que nous donnons à la Municipalité pour ce plan climat ne sont pas synonymes d'inaction. Les changements requis pour ce plan climat seront énormes : un changement de paradigme très important. Pour cela, il faut que la population et la société civile soient convaincues de nous suivre. Nous n'allons pas pouvoir imposer, comme un petit dictateur éclairé, des mesures à prendre pour le bien de la population. Il va aussi falloir convaincre les gens autour de nous.

Enfin, un plan climat ne se limite pas à des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, il s'agit aussi d'une prise en compte des besoins de la population, notamment des plus vulnérables aux effets du changement climatique. Je pense par exemple aux personnes âgées, isolées en cas de canicule, mais aussi aux locataires qui n'ont pas les moyens d'installer un climatiseur dans leur domicile et qui font face à un propriétaire peu désireux d'engager les travaux d'isolation ou encore aux migrants. Cette dimension sociale – à laquelle le Parti socialiste et la gauche en général sont très attachés – constituera un critère déterminant dans un plan climat progressiste. Ainsi, nous saluons la stratégie climatique proposée par la Municipalité et nous souhaitons, comme beaucoup d'autres, que celle-ci se concrétise le plus rapidement possible.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – En effet, une majorité du plénum s'accorde à dire que nous devons agir pour réduire notre impact sur l'environnement, et un bon nombre d'entre nous va refuser partiellement ce préavis. Il n'est de cesse de parler des grèves pour le climat, des activistes d'Extinction Rebellion et de leurs revendications que beaucoup ici soutiennent – mais pas leurs méthodes d'action, je précise. Pensez-vous qu'ils cesseront leurs actions si nous votons ce soir ce rapport-préavis, avec ou sans l'amendement de Mme Gnoni sur l'urgence climatique ? Vous le savez comme moi, tout comme la Municipalité : la réponse est négative, car ce rapport-préavis n'apporte pas les réponses escomptées. En ramenant le délai à 2020 pour rédiger un plan climat et en refusant la réponse au postulat de Johann Dupuis, Matthieu Carrel et consorts, la commission suit ce principe. Ceux qui se soucient réellement des mesures que la Ville doit prendre devraient voter de la même manière.

Par ailleurs, un plan climat présenté en 2020 permettra de réduire le nombre d'initiatives parlementaires que nous pourrions déposer en attendant le plan de la Municipalité. Enfin, le groupe PLR soutiendra la conclusion 11 nouvellement proposée par M. Vouillamoz.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'ai préparé une longue réponse, mais pour le bien de tout le monde, je vais en lire une plus courte. Je voulais parler de la présentation de M. Stauber : j'ai bien compris ce qu'il a présenté, j'ai trouvé cela très intéressant, mais c'est peut-être parce que je suis un scientifique et que c'est à eux qu'il s'est adressé. (*Réactions*)

*dans la salle.*) Il est assez étonnant que les gens qui nous rabattent les oreilles du réchauffement climatique fondé sur des études scientifiques, n'écoutent pas lorsque, justement, un scientifique leur présente des solutions. L'approche de M. Stauber est fort intéressante : il fixe des priorités, donne une définition claire de ce qui ne constitue pas une priorité, inscrit des objectifs dans le temps, donne un budget. La Municipalité devrait s'inspirer de ce qui a été présenté. J'espère que les amendements seront acceptés... même si M. Dupuis considère par anticipation qu'ils ne le seront pas.

Je voudrais revenir sur quelques prises de parole, notamment celle de Mme Gnoni. Madame Gnoni, lorsque je vous écoutais, je me demandais pourquoi voter l'arrêté d'imposition, parce que c'était la fin du monde ! Par conséquent, il n'est plus nécessaire de voter le budget. Accessoirement, je ne vois pas pourquoi non plus il faudrait financer nos rentes... Je vous rappelle que, sur notre planète, vivent aujourd'hui 8 milliards d'habitants ; pour 2100, on en prévoit 11 milliards. Madame Gnoni, pour beaucoup, la seule chose qui importe revient à avoir le même niveau de vie que vous. Alors, lorsque vous nous assénez une messe sur l'urgence climatique, vous devez réaliser que nous ne représentons qu'une partie de la population humaine, que vous prêchez depuis une petite cage dorée, que vous bénéficiez de beaucoup d'avantages que de nombreuses personnes sur cette planète vous envient.

Revenons aussi sur le GIEC, qui est, en effet, un groupe de scientifiques, dont je reconnais aussi n'avoir pas lu tous les documents par manque de temps. Je voudrais néanmoins attirer votre attention sur le fait que le GIEC préconise d'utiliser l'énergie nucléaire pour permettre de sauver le climat. Je n'entends pas beaucoup les Verts parler de cette préconisation du GIEC.

Mais revenons au préavis ; il constitue — je crois que tout le monde s'accorde sur cet aspect — une belle annonce marketing sous pression de la rue. Finalement, les seules choses concrètes qui s'y trouvent concernent une augmentation de la pression fiscale pour les privés et sur les PME, avec l'augmentation des taxes. A que les PME seront aidées grâce au programme Equiwatt ; toutefois, Equiwatt existe depuis quatre, cinq ou six ans. Quel patron de PME, particulièrement stupide, perd encore aujourd'hui de l'argent sur son électricité ? N'a-t-il pas déjà entrepris la démarche pour économiser de l'argent ? Si un patron de PME agissait de la sorte, sa société n'existerait plus, elle serait morte. Par conséquent, à ce niveau, la seule décision ou action concrète de ce préavis équivaut à une augmentation de la pression fiscale.

En résumé, ce préavis est une belle action marketing pour répondre à la pression de la rue. Je tire mon chapeau à la Municipalité pour avoir entrepris cette action ; je crois qu'elle a bien réagi dans ce cadre. De plus, la seule mesure concrète consiste à nouveau en une augmentation de la pression fiscale, en ville de Lausanne, pour les privés et surtout pour les PME.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Je tenais à corriger une injustice émanant de notre cher collègue, M. Carrel : certes, les Verts ont visé la publicité nuisible au climat, ainsi que les feux d'artifice qui engendrent des pollutions de l'air et des déchets en plastique que personne ne peut nier, mais cela ne se limite pas à cela. Ces dernières années, les Verts lausannois ont sans cesse été actifs sur la protection du climat : lutte sans faille pour diminuer le trafic routier et ses causes, nombreuses interventions en faveur de la mobilité douce, en particulier pour les vélos, augmentation des exigences sur la qualité énergétique des bâtiments, soutien permanent aux nouvelles énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, du solaire ou de la géothermie, soutien au tri des déchets et à la méthanisation des déchets verts, demandes réitérées d'une alimentation locale et moins impactante, demande du désinvestissement des activités liées aux énergies fossiles et j'en passe... Les propos de M. Carrel sont donc un peu réducteurs.

Par ailleurs, j'aimerais réfuter l'argument selon lequel la déclaration d'urgence climatique mènerait au totalitarisme, car c'est ce à quoi tendaient les propos de M. Carrel : instiller la

terreur mènerait à toutes les dérives. Non, il ne s'agit pas de faire ce soir le premier pas vers une dictature verte, mais plutôt de donner un signal et de se réveiller. Si les 11 000 scientifiques qui signent, aujourd'hui encore, un appel à parler des souffrances auxquelles l'humanité fait face, c'est justement pour que notre démocratie survive à la crise dont nous percevons les débuts. Et ceci, en prenant au plus vite des mesures nécessaires pour se libérer du joug des énergies fossiles. A fortiori, en tant que scientifique, professionnel de l'environnement, je puis affirmer que ma collègue, Sarah Gnoni, n'exagère aucun des chiffres qui ont pu tant effrayer certains d'entre vous. J'ai la lourde tâche de lire des mauvaises nouvelles toutes les semaines concernant la vie dans les océans, la destruction des forêts, la montée des eaux et l'évolution des conditions de vie de moins en moins supportables pour les êtres humains. Si vous pensez que Mme Gnoni part à la dérive, je peux vous assurer que, au contraire, elle est parfaitement informée, alors que, justement, sont à la dérive ceux qui ne veulent pas ouvrir les yeux sur ce qui se présente à nous.

Pour répondre à M. Moscheni quant aux économies d'électricité. Dans mon métier, je conseille les entreprises pour qu'elles puissent économiser de l'électricité. Malheureusement, ces dernières nous répondent qu'elles ne procèdent à cet investissement que si le retour sur investissement est de trois ou quatre ans au grand maximum. C'est très simple : énormément de potentiels d'économies d'électricité ne sont tout simplement pas réalisés, parce que le retour sur investissement est trop long, de l'ordre de vingt ans. Pourquoi ? Parce que l'électricité n'est pas assez chère ; l'économiser n'est donc pas rentable, d'où l'idée d'augmenter son prix.

Je reviens maintenant sur la déclaration d'urgence climatique. Cette dernière est un cri de prise de conscience, de libération, que je vous invite à pousser ce soir, en acceptant l'amendement de ma collègue Sarah Gnoni.

**Mme Alix Aubert (EàG) :** – Je demande une motion d'ordre, conformément à l'article 83, pour passer directement aux votes des conclusions et des amendements.

**La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la présidente la met en discussion.**

Il est passé à la discussion sur la motion d'ordre.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Madame la présidente, combien de personnes souhaitaient encore s'exprimer ?

**La présidente :** – Six personnes.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Serait-il possible qu'elles s'expriment avec un temps limité ? J'imagine que ces personnes voudraient s'exprimer.

**La présidente :** – Je suis désolée, si une motion d'ordre a été acceptée, je ne peux plus accepter que les six conseillers prennent la parole. Nous allons donc voter sur cette motion d'ordre.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Je me souviens d'un précédent pour lequel, malgré une motion d'ordre déposée, la Municipalité s'était exprimée après le vote. En sera-t-il de même cette fois-ci ?

**La présidente :** – L'absence de réponse de la Municipalité serait regrettable. Il me semble qu'il est évident que nous devons obtenir une réponse de sa part.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Que dit le règlement ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je ne m'exprimerai pas sur la motion d'ordre. Je remercie le Conseil communal pour ses nombreux éloges sur ce préavis climatique. Cela fait chaud au cœur. (*Rires.*) Je ne vais pas m'exprimer sur les réponses aux postulats, c'est votre affaire ; toutefois, lorsque nous répondons trop vite, on nous le reproche, lorsque nous répondons imparfaitement, on nous le reproche, quand nous ne répondons pas, on nous le reproche aussi, et il en va de même lorsque nous répondons trop tard. Vous jugerez vous-

mêmes des réponses que vous souhaitez ou non adopter, des amendements que vous souhaitez apporter. L'essentiel et le cœur du préavis consistent évidemment dans les dispositions réglementaires liées aux taxes, mais également dans la méthode qui vous est proposée par la Municipalité. Je ne m'exprimerai pas non plus sur les amendements de M. Stauber pour lesquels je vous laisse aussi seuls juges. Je répète simplement que le premier amendement n'est pas conforme aux dispositions du règlement : on ne peut pas déposer un amendement financier de cette ampleur, sans qu'il ait fait l'objet d'un examen préalable en commission. De ce point de vue, l'amendement n'est effectivement pas recevable.

Mme Gnoni a évoqué une question importante au début de son intervention, qui avait déjà fait l'objet de discussions en commission, demandant si la question climatique devait primer sur toutes les autres. Je ne crois pas ; je pense que si la question demeure fondamentale et essentielle, la question sociale l'est tout autant, comme celle de l'intégration ou des questions économiques. Un seul exemple peut illustrer mon propos : celui de l'assainissement énergétique. En effet, le bâti est l'un des domaines dans lesquels nous avons des moyens d'action importants en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, si nous devions assainir l'ensemble des bâtiments de la Ville, sans modifier nos dispositions de droit locatif, nous ferions simplement exploser les loyers. Dans ce domaine, nous avons aussi besoin de mesures de politique et de cohésion sociale. Ce qui fondera la réussite de nos politiques en matière climatique, consistera à les articuler avec d'autres enjeux, les questions sociales, celles de l'orientation de l'activité économique vers des activités conformes aux objectifs de l'urgence climatique.

Ainsi, la Municipalité ne pouvait pas agir autrement que de la manière proposée, à savoir vous indiquer une méthode de travail. C'est d'ailleurs ainsi que l'ensemble des maires, des syndicats, les présidents de communes des grandes villes suisses proposent tous d'œuvrer : en se fixant des objectifs. Comme l'ensemble des villes suisses, la Ville de Lausanne a été novatrice en matière climatique. Notre communication n'avait pas d'autre propos que celui de montrer que les villes ont été des moteurs importants en matière climatique. Ce n'est pas nier l'urgence de le dire. Aujourd'hui, Lausanne consomme de l'électricité renouvelable à presque 100 %, avec une production propre qui dépasse 50 %. Du point de vue des objectifs climatiques, ce n'est pas négligeable ; nier ceci serait erroné. Tout comme cela le serait de refuser de reconnaître que nous inscrivons aussi ce débat dans le cadre d'une ville – il en existe évidemment d'autres en Suisse, en Europe et dans le monde – engagée depuis longtemps sur ces questions et qui n'a pas cessé. Les efforts qui vont être entrepris, notamment dans le domaine des transports publics, sont extrêmement importants, avec d'importants impacts climatiques également.

Un deuxième élément plaide aussi pour la méthode choisie. Peu d'exemples concrets ont été cités ce soir, mais quelques-uns tout de même : l'interdiction des ventilateurs, des mesures en termes d'assainissement énergétique. Néanmoins, nous n'avons aucune compétence sur ces deux dispositions. L'un des principaux enjeux du plan climat que nous vous présenterons consistera précisément à lister les domaines dans lesquels nous sommes compétents, mais aussi de montrer que nous n'avons aucune capacité à atteindre la neutralité carbone en 2030, si cela ne s'articule pas avec des mesures prises par la Confédération ou le canton, soit pour nous octroyer des compétences, soit pour accompagner les mesures prises par les collectivités locales. Je l'ai dit souvent : la Confédération et les cantons peuvent compter sur les villes comme alliées dans ce débat et dans les politiques qui vont devoir être engagées, mais une articulation entre la Confédération, les cantons et les communes sera nécessaire. Dans le cas contraire, nous nous « bourrerons le mou » ! Car nous sommes en train de discuter de mesures purement déclamatoires, de mesures sur lesquelles nous avons extrêmement peu de compétences. C'est regrettable.

Vous avez presque tous reconnu ce soir l'importance du débat qui va nous accompagner dans les années à venir ; il nécessite effectivement un travail sérieux. Très honnêtement,

que pouvons-nous faire d'autre, aujourd'hui, que se donner un minimum de temps ? Il me semble qu'un an et demi n'est pas trop long pour réaliser un travail sérieux, documenté et coordonné avec le Canton et les villes suisses, une tâche qui fait l'objet d'études scientifiques sérieuses, qui nous permettront de vous présenter des mesures articulées et précises. Par ailleurs, à l'intention de l'extrême gauche, sachez qu'il n'y aucune inquiétude à nourrir sur la question de la compensation à l'extérieur ; nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet avec un préavis, comme indiqué en commission. Recourir à des certificats à l'étranger n'est pas l'objectif de la neutralité fixée pour 2030. Cela n'a jamais été l'intention de la Municipalité. Nous reviendrons de toute manière devant le Conseil communal, mais nous avons besoin d'un minimum de temps. Aujourd'hui, il est erroné de vouloir vous faire croire qu'il est possible de vous donner l'entier des réponses dans l'immédiat. Encore une fois, l'ensemble des villes suisses va aussi agir de cette manière, parce que n'existe pas tellement d'autre manière de procéder.

Aujourd'hui, d'une certaine manière, nous vous demandons d'acter la méthode proposée – avec quelques nuances que vous manifesterez sur les réponses aux postulats – et de nous accorder un financement compensé par des baisses de tarifs électriques. Aujourd'hui, nous pouvons ainsi prendre des mesures sans que cela pèse sur les contribuables. De ce point de vue, il s'agit d'une occasion pour obtenir un certain nombre de financements pour accélérer le programme d'assainissement énergétique des bâtiments scolaires. Certes, ce programme avait déjà été annoncé, mais il nécessitait encore qu'on lui trouve un financement.

Je vous invite donc à accepter les conclusions décisionnelles du préavis. Encore une fois, vous déciderez du sort des réponses aux postulats, mais pour nous, l'essentiel consiste à pouvoir aller de l'avant avec ce projet et avec la méthode proposée.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – La commission avait relevé le caractère quelque peu équilibré des propos de la Municipalité et des mesures envisagées dans ce préavis. C'est bien normal : nous nous trouvons dans une situation dans laquelle, d'une part, il faut agir extrêmement rapidement pour des effets qui se prolongeront sur un terme relativement long, dans laquelle, d'autre part, nous voyons une tension entre local et global, impliquant un rôle particulier des villes. Des mesures locales, alors que le problème est planétaire, supposent effectivement d'arbitrer de manière intelligente sur l'efficacité visée. Par conséquent, notre position est difficile. Simultanément, nous devons œuvrer en faveur de la réduction des émissions — qui n'aura pas d'effets immédiats — mais aussi de l'adaptation des modes de vie et des conditions locales.

Par ailleurs, relativement aux questions de prix de l'énergie et sur les amendements de M. Stauber lorsqu'on observe les prix de l'énergie électrique pratiqués en Suisse, en particulier à Lausanne, on voit qu'entre 2009 et 2020, les prix ont énormément baissé. Evidemment, cela est lié à la question internationale du prix de l'énergie électrique. En 2010, alors qu'il n'y avait pas encore le produit combi, les Lausannois payaient tous le tarif intégré de 25,6 centimes par kilowattheure. En 2020, avec l'augmentation des taxes que nous vous proposons, les Lausannois bénéficieront d'un tarif inférieur de 6 centimes par kilowattheure à celui qui prévalait en 2009. Evidemment, comme M. Rossi, on peut penser que l'énergie électrique est beaucoup trop bon marché et qu'il n'est, dès lors, pas suffisamment incitatif. Néanmoins, on ne peut certainement pas dire, comme M. Moscheni, que la pression fiscale s'accroît, que le prix élevé de l'énergie incite les patrons de PME à faire des économies. Comme l'a très justement dit M. Rossi, les patrons de PME ne sont pas incités à faire des économies d'électricité. Cela ne signifie pas que nous allons augmenter les prix dans les années à venir, mais cela signifie que les prix de l'électricité ne se modifient pas entre 2019 et 2020 pour la très grande majorité des consommateurs lausannois, alors que nous proposons cette augmentation des taxes.

Monsieur Stauber, en ce qui concerne vos amendements, il me semble que vous ne pouvez légalement pas déposer le premier, et que les suivants nécessitent une explicitation

supplémentaire. En outre, pour moi, ce sont plutôt des sujets de postulats qu'il faut mettre en rapport avec la législation fédérale. Effectivement, une loi sur le marché intérieur assure, au niveau fédéral, que toutes vos revendications sont parfaitement exaucées par la législation fédérale en matière d'accessibilité des produits. Ce n'est pas parce qu'un acteur – propriété d'une collectivité publique ou d'un ensemble de collectivités publiques – procède à une mauvaise offre que le système est mauvais. Je pense que cet amendement sur l'accessibilité des produits devrait donner lieu à une discussion spécifique. Il en va de même de votre troisième amendement. J'ai également eu de la peine à comprendre ce que vous entendiez par « surface étanche ». L'un des soucis de notre service « Parcs et domaines » est justement de désimperméabiliser les surfaces. Apparemment, vous parlez d'autres surfaces et d'une autre forme d'étanchéité. Du coup, votre amendement n'est pas autoporteur. Enfin, votre dernier amendement est à mettre en rapport avec les propositions de délais raccourcis de la commission. Dans ce sens, il incombe à ce Conseil de se déterminer.

**La motion d'ordre est acceptée par 64 voix contre 3 et 4 abstentions.**

Il est passé aux votes sur les amendements.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Philippe Stauber N° 1 n'est pas recevable.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Philipp Stauber N° 2 est refusé par 59 voix contre 9 et 3 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Philipp Stauber N° 3 est refusé par 62 voix contre 6 et 3 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Philipp Stauber N° 4 est refusé par 54 voix contre 12 et 6 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Sara Gnoni est accepté par 47 voix contre 21 et 2 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Vincent Vouillamoz est accepté par 55 voix contre 8 et 9 abstentions.**

Vœu N° 1 de la commission

La commission souhaite que, dans la mesure du possible, les éléments qui s'y prêtent du plan climat fassent l'objet d'un volet du plan directeur communal

Vœu N° 2 de la commission

La commission souhaite que, dans la mesure du possible, la Municipalité finance le plan climat à venir notamment par des prélèvements sur les énergies fossiles.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 1 est approuvée par 65 voix contre 6 et 1 abstention.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 2 est approuvée par 56 voix contre 13 et 3 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 3 est approuvée par 61 voix contre 3 et 8 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 4 est approuvée par 58 voix contre 5 et 9 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 5 est approuvée par 60 voix contre 6 et 6 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 6 est approuvée par 66 voix contre 5 et 1 abstention.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 7 est approuvée par 61 voix contre 5 et 3 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 8 est refusée par 35 voix contre 15 et 18 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 9 est approuvée par 47 voix contre 21 et 3 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 10 est approuvée par 64 voix contre 1 et 6 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 11 est approuvée par 53 voix contre 6 et 8 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2019/30 de la Municipalité, du 15 août 2019;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte de la Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques ;  
1bis de déclarer l'urgence climatique et environnementale et de prendre les mesures adéquates pour y répondre
2. d'adopter les modifications aux articles 3, 4 et 6 du règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité (cf. annexe 2) ;
3. de supprimer la référence au fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables dans le règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (cf. annexe 2) ;
4. d'adopter les modifications aux articles 5 et 10, et d'ajouter un article 5bis dans le règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique amendé par le Conseil communal comme suit :  
« Lorsque la quotité de la taxe visée à l'article 4 est supérieure à 0.4 ct/kWh, le supplément perçu est utilisé directement par la Municipalité pour financer le coût de toutes mesures de lutte contre le réchauffement climatique en lien avec les buts du fonds. Les mesures sont priorisées pour atteindre l'objectif climatique de la Ville. La Municipalité peut utiliser ce supplément notamment : - pour alimenter le fonds pour l'assainissement [...] » ;
5. d'adopter les modifications aux articles 2, 4, 5 et d'ajouter un article 5bis dans le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable amendé par le Conseil communal comme suit :  
« Lorsque la quotité de la taxe visée à l'article 4 est supérieure à 0.3 ct/kWh, le supplément perçu est utilisé directement par la Municipalité pour financer le coût de toutes mesures de lutte contre le réchauffement climatique en lien avec les buts du fonds. Les mesures sont priorisées pour atteindre l'objectif climatique de la Ville. La

Municipalité peut utiliser ce supplément notamment : - pour alimenter le fonds pour l'assainissement [...] »

6. d'allouer un montant de CHF 300'000.- à prélever sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique pour augmenter l'attractivité du plan d'action « rénovation énergétique pour les entreprises » du programme Equiwatt ;
7. d'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 300'000.- par l'intermédiaire du Fonds communale pour le développement durable pour l'élaboration d'un plan climat qui sera présenté au Conseil communal sous forme d'un rapport-préavis spécifique avant la fin de l'année 2020 ;
8. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne » ;
9. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science » ;
10. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ».
11. de charger la Municipalité, lors des rénovations des écoles lausannoises, de viser l'exemplarité énergétique au minimum, en atteignant les valeurs cibles de la norme SIA 380/1 en vigueur ou en respectant le standard Minergie ou des performances équivalentes. À défaut, une mesure compensatoire équivalente est mise en œuvre sur le territoire communal.

---

La séance est levée à 23 h 45.

---